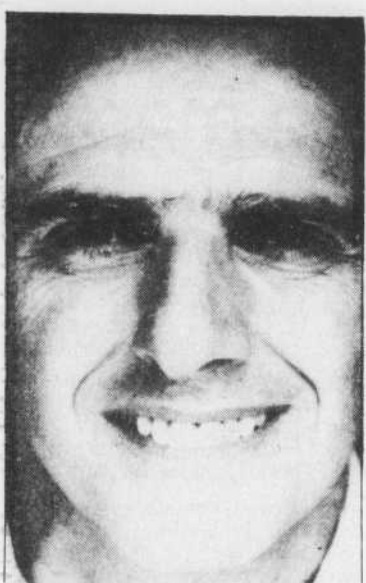


AU SOMMAIRE

L'évaluation croît de 9.9%

Le rôle d'évaluation foncière de Montréal indique une croissance des valeurs imposables de 9,9%, un taux légèrement supérieur à la croissance des valeurs imposables dans l'ensemble de la Communauté urbaine de Montréal fixée à 8,8%.

Page 3



Le prix Molson

Gilles Vigneault est l'un des quatre titulaires des prix Molson 1982 décernés par le Conseil des arts du Canada, pour contribution exceptionnelle à la vie des arts, des lettres et des sciences sociales. Outre Vigneault, le jury a retenu trois autres bénéficiaires qui recevront chacun \$25,000: l'éditeur Jack McClelland, le géographe Louis-Edmond Hamelin et le politologue Allan C. Cairns. **Page 13**

La négociation commence mardi

Les négociations entre les trois centrales syndicales (CSN, FTQ, CEQ) et le gouvernement doivent commencer en principe mardi prochain, au moment où le gouvernement fera connaître ses offres. En attendant, les syndicats négocient entre eux pour l'éventuelle formation d'un front commun. **Page 2**



2 Canadiens portés disparus

Deux touristes canadiens manquaient encore à l'appel hier à Malaga après l'écrasement du DC-10 de la compagnie Spantax. Dix-sept autres Canadiens ont eu la vie sauve et sept reposent à l'hôpital. Cette tragédie a fait au moins 50 morts. L'avion portait 380 personnes et 13 membres d'équipage à son bord. **Page 3**

Un tandem Esso-Steinberg

Après les Ontariens, les consommateurs du Québec profiteront à leur tour d'une campagne de mise en marché associant une compagnie pétrolière et un distributeur de produits alimentaires. Les firmes concurrentes attendent de voir le succès du tandem Esso-Steinberg avant d'entrer ou non dans la danse. **Page 9**

Le monde

■ Flambée de violence dans quatre villes de la Pologne. **Page 5**

Victime d'un accident lundi près de la principauté

La princesse Grace succombe à ses blessures

MONACO (d'après AFP-Reuter et AP) — La princesse Grace de Monaco a succombé hier soir au Centre hospitalier de Monaco des suites des blessures occasionnées par l'accident de la route dont elle avait été victime lundi, près de la principauté, en compagnie de sa fille cadette Stéphanie, a annoncé un communiqué officiel de la principauté.

L'accident s'était produit en milieu de matinée. La princesse et sa fille avaient quitté la résidence princière de Roc Agel, près de La Turbie (Côte-d'Azur), pour rejoindre Monaco. Brusquement, dans l'un des lacets de la route qui descend sur Cap-d'Ail, la voiture a quitté la chaussée puis dévalé un ravin d'une quarantaine de mètres avant de s'écraser dans le jardin d'une villa.

Les deux victimes furent aussitôt transportées à l'hôpital de Monaco où les médecins publiaient un premier diagnostic faisant état d'une fracture du fémur droit, une fracture des côtes et de la clavicule et de multiples lésions pour la princesse qui était âgée de 54 ans. Sa fille ne souffrait que de contusions multiples.

Mardi après-midi un nouveau bulletin précisait que l'état de santé de la princesse était «stationnaire»: la princesse est soumise à une surveillance très stricte pour prévenir toute éventuelle complication.

En réalité, l'état de santé de la princesse s'était aggravé dans la nuit de lundi à mardi et dans la

journée de mardi, ainsi que l'a révélé par la suite un communiqué officiel du service de presse de la principauté annonçant la mort de l'épouse du prince Rainier.

Selon ce communiqué, la princesse a succombé d'une hémorragie vasculaire intracérébrale. Aucun des précédents bulletins de santé n'avait fait état de blessures à la tête.

Les circonstances exactes de l'accident n'étaient pas mardi soir établies avec précision. Dès lundi, un communiqué affirmait que la voiture, une «Rover 3,500» de 1972, était pilotée par la princesse Grace elle-même, «qui constata une défaillance du système de freinage». Selon la gendarmerie, il n'y avait pas de trace de coups de freins sur la chaussée.

La princesse Grace allait avoir 54 ans le 12 novembre.

Elle est née en 1929 à Philadelphie. Fille d'un industriel américain, John Brendan Kelly et de Margaret Majer, elle a épousé le 19 mai 1956 le prince Rainier III de Monaco dont elle a eu trois enfants, Caroline, Albert et Stéphanie.

Après des études à l'Académie d'art dramatique de New York, elle avait débuté dans de petits rôles au théâtre avant de connaître la gloire à Hollywood auprès des plus grands metteurs en scène.

Voir page 8: Princess



Les circonstances exactes de l'accident qui a coûté la vie à la princesse Grace de Monaco n'avaient pas été établies avec précision hier. On ignore si elle était au volant de sa voiture au moment de l'accident ou si c'était sa fille cadette, Stéphanie, qui conduisait. (Photolaser AP)

Béchar Gemayel périt dans un attentat à la bombe à Beyrouth

■ Des dizaines de morts et de blessés

■ Consternation en Israël et à Washington

BEYROUTH (AFP) — Neuf jours avant son investiture, le président-élu Béchar Gemayel est mort dans un attentat qui a eu lieu au siège de son parti, les kataeb (phalanges) à Beyrouth-Est.

La Voix du Liban, la radio phalangiste, a annoncé, en milieu d'après-midi, qu'un attentat s'était produit à 16 h 10 dans un immeuble abritant le bureau principal des phalanges d'Achrafieh, au cœur de Beyrouth-Est. Selon la radio, l'explosion a détruit trois étages de l'immeuble. Bien que ne donnant ni le nombre ni l'identité des victimes, La Voix du Liban indique qu'une heure après l'explosion, des ambulances continuaient d'acheminer des blessés vers les hôpitaux, tandis que des équipes de secours s'activaient à déblayer les débris et que le quartier était bouclé par les forces de l'ordre et les forces israéliennes intervenues très rapidement.

Une dizaine de minutes plus tard, La Voix du Liban libre (radio des forces libanaises, milices chrétiennes unifiées) a annoncé que le président-élu se trouvait dans le bâtiment des phalanges mais qu'il était sain et sauf. Aussitôt, la télévision libanaise confirmait l'information. Peu après, La Voix du Liban, qui se trouve proche du lieu de l'attentat, suspendait sans explication ses émissions durant 40 minutes.

Dans le quartier régnait une très grande nervosité. De l'énorme trou provoqué par la déflagration un Bulldozer commençait à enlever les débris alors que des équipes médicales évacuaient les blessés.

Plusieurs témoins affirmaient alors avoir vu sortir de l'immeuble M. Gemayel, à pied, dire même quelques mots, puis monter dans une ambulance qui l'a conduit dans un hôpital de Beyrouth-Est. Dans la rue, en apprenant que le président-élu était sorti indemne de l'attentat, les gens ont commencé à s'embrasser tandis qu'un des responsables des forces libanaises étreignait de joie des journalistes en affirmant que «le Liban venait d'échapper à une catastrophe».

Pendant ce temps, les phalangistes tentaient de faire circuler les badauds qui se rassemblaient devant le siège des phalanges et les ambulances transportaient les blessés à l'Hôtel-Dieu alors que les soldats israéliens bouclaient le quartier.

Deux transports de troupes blindées frappés de l'Étoile de David venaient prendre position à côté du lieu de l'attentat et des soldats israéliens aidaient les phalangistes à évacuer les blessés.

Voir page 8: Gemayel



Les sauveteurs s'acharnent à fouiller les débris du quartier général des phalanges chrétiennes, à Beyrouth-Est, en vue de retrouver des victimes de l'attentat à la bombe. Le corps de Béchar Gemayel a été parmi les derniers à être évacué des débris de l'immeuble de trois étages. (Photolaser AP)

À l'Université Laval de Québec

Des chercheurs découvrent un nouveau traitement contre le cancer de la prostate

par Gilles Provost

QUÉBEC — Des chercheurs de Québec ont annoncé hier avec fierté la découverte d'un nouveau traitement hormonal particulièrement efficace contre le cancer de la prostate, une maladie qui vient au deuxième rang des décès par cancer chez les Canadiens.

Ce nouveau traitement a été expérimenté avec succès au Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) ainsi qu'à l'hôpital de Saint-Jérôme auprès de dix patients dont la situation était désespérée: deux mois plus tard, huit d'entre eux étaient pratiquement «guéris», a déclaré hier le Dr Fernand Labrie, du Laboratoire d'endocrinologie moléculaire de

l'Université Laval, lors du congrès du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

L'amélioration de l'état de santé de ces patients a été spectaculaire, a précisé M. Labrie: en moins d'un mois, la plupart d'entre eux avaient fait tant de progrès qu'ils pouvaient marcher à nouveau sans aide dans l'hôpital.

Malgré son intérêt évident, ce nouveau traitement hormonal ne semble pas transposable à d'autres types de cancers puisque les cellules de la prostate sont régies d'une façon exceptionnelle par les hormones sexuelles.

Par exemple, la castration d'un homme et l'élimination consécutive de la ma-

Voir page 8: Chercheurs

General Motors évite la grève

TORONTO (d'après CP) — Un accord de principe est intervenu hier entre General Motors du Canada et les Travailleurs unis de l'automobile (TUA) moins de 12 heures avant le déclenchement d'une grève.

Les négociateurs patronaux et syndicaux ont annoncé cet heureux dénouement après une très longue séance de négociations, mais ont refusé d'en préciser les détails tant que les syndicats n'en seront pas saisis et ne les auront pas acceptés, ce qui devrait se faire lors d'une série d'assemblées dimanche.

Le comité de négociation des TUA recommande à l'unanimité que les offres patronales soient acceptées. Dans l'histoire des TUA au Canada, jamais en 45 ans les membres n'ont fait fi d'une recommandation de leurs négociateurs.

Les porte-parole syndicaux n'ont pas voulu dire s'ils avaient accordé les con-

cessions que leur réclamait la compagnie, mais tout indique que des compromis sont intervenus de part et d'autre.

«Si vous cédez cinq cents d'un côté pour rattrapper quatre cents ou cinq cents de l'autre, on pourrait ou pas dire qu'il s'agit d'une concession», a déclaré le directeur canadien des TUA, M. Robert White.

General Motors, le plus important fabricant d'automobiles au pays, avait demandé que le syndicat abandonne au moins dix congés personnels payés par année, qu'il accepte un gel des salaires et une réduction des allocations au coût de la vie, et ce jusqu'en 1984. Le salaire moyen d'un préposé à la ligne de montage est actuellement de \$11,83 l'heure.

Les dirigeants syndicaux n'étaient pas sans connaître l'impact qu'une grève chez GM aurait eu sur l'économie canadienne.

Voir page 8: General Motors

Lalonde n'augmentera pas le «déficit déjà élevé»

par Michel Vastel

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, veut «tenir le déficit au niveau malheureusement élevé qu'il est déjà... Il y a une limite à ce qu'un gouvernement peut faire», a-t-il déclaré hier à l'issue de la réunion de deux jours du comité des priorités du cabinet Trudeau au lac Meach.

Après avoir ainsi écarté définitivement toute augmentation du déficit de \$19,8 milliards annoncé en juin dernier, M. Lalonde a ajouté que «si on peut trouver des fonds à l'intérieur de l'enveloppe actuelle, ils seront réaffectés en priorité à la création d'emplois». Mais le ministre a assuré qu'il n'y aura pas de coupures importantes dans les budgets existants: «il faut faire attention que ces coupures ne

provoquent pas encore davantage de chômage».

La baisse des taux d'intérêt libérera aux Finances plusieurs centaines de millions sur le coût de sa propre dette qui représente, cette année, \$17,7 milliards en intérêts. Mais le ministre s'est empressé d'ajouter: «si les frais sur la dette doivent être moins élevés, le déficit est, quant à lui, beaucoup plus élevé que prévu et la marge de manœuvre est extrêmement mince. Nous n'entendons pas ajouter aux dépenses déjà encourues».

M. Marc Lalonde a laissé peu d'espoir d'une baisse rapide du chômage au Canada dans les prochains mois: «il serait irréaliste, a-t-il dit, d'espérer une reprise très rapide, un «boom» qui aurait un impact important sur la

création d'emplois. On est pris avec cela pour un bout de temps et tout dépendra de la volonté du secteur privé et des deux niveaux de gouvernement».

A plusieurs reprises en conférence de presse, le porte-parole du cabinet a insisté sur le rôle du secteur privé pour la création d'emplois. «Il n'existe pas de programme gouvernemental comme tel, a-t-il prévenu, qui soit suffisant pour avoir un impact significatif sur la création d'emplois, à moins que le secteur privé ne joue son rôle».

Justement, le ministre des Finances compte beaucoup sur une baisse du taux d'inflation, et un fléchissement subséquent des taux d'intérêt pour recréer la confiance dans le secteur pri-

Voir page 8: Lalonde

en bref...

■ Guerre au tabac

SEATTLE, Wash. (AFP) — L'Association américaine pour la lutte contre le cancer vient de déclarer la guerre à la puissante industrie du tabac, responsable, selon elle, de la mort de 325.000 Américains par an. À la veille de la clôture du congrès international du cancer qui se tient depuis le 8 septembre à Seattle, M. Allan Jonas, président de la Société américaine du cancer et homme d'affaires californien, a annoncé la mobilisation des 2,5 millions de membres de son organisation. Faisant allusion au puissant groupe de pression que représente à Washington l'industrie du tabac, M. Jonas a notamment déclaré: «trop longtemps, l'industrie du tabac a joué la carte politique. Nous avons jusqu'à présent perdu pratiquement chaque bataille contre elle. Le moment est venu de réagir».

S'étant aperçu qu'il était vain de payer des spécialistes pour tenter de convaincre les membres du Congrès de lutter contre la commercialisation des cigarettes, la Société américaine du cancer compte maintenant sur ses membres pour exercer des pressions sur les hommes politiques à l'échelon local, régional et fédéral.

■ Un camion blindé dévalisé de \$290,000 à Saint-Bruno

SAINT-BRUNO (PC) — Des hommes armés ont réussi à s'emparer d'une somme estimée à \$290.000 hier matin au centre commercial «Les Promenades St-Bruno», en banlieue sud de la métropole. Les individus ont attaqué un camion de la compagnie Wells Fargo, au moment où le véhicule blindé quittait une succursale de la Banque de Montréal. Personne n'a été blessé. Aucun coup de feu n'a été tiré. Selon la police, les auteurs du hold-up étaient armés d'au moins un fusil de calibre 12 et d'un revolver. Les bandits ont surveillé les abords de la banque à partir d'un petit restaurant voisin puis ont bondi lorsque les gardiens du camion blindé sont sortis de la banque pour se diriger vers le camion. Ils ont volé le véhicule d'un client du centre commercial pour prendre la fuite. L'automobile a été retrouvée abandonnée quelques minutes plus tard.

■ Le Canada augmente son aide à l'Inde

NEW DELHI (AFP) — Le ministre canadien des Transports, M. Jean-Luc Pépin, a annoncé hier à New Delhi que le Canada porterait l'an prochain de \$16 à \$60 millions en argent américain l'aide qu'il accorde à l'Inde. M. Pépin, qui dirige une mission en Inde du ministère des Transports, a souligné au cours d'une réunion avec la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie indiennes que les banques canadiennes envisageaient avec enthousiasme de s'associer au développement de l'Inde. M. Pépin a ajouté que le Canada était prêt à mettre à la disposition de l'Inde sa technologie de pointe dans les domaines des études d'aménagement géographique, des communications à grande distance, de l'agro-alimentaire et de la recherche pétrolière, et à vendre à l'Inde des appareils de forage mobiles.

■ Rien ne va plus avec les prêts Candu à la Roumanie

OTTAWA (PC) — Un représentant du gouvernement fédéral a fait savoir hier que le conseil des ministres s'apprête à prendre une décision sur le blocage de prêts de \$1 milliard pour la construction de deux réacteurs Candu en Roumanie. Les ententes pour les prêts ont été signées par la Société pour l'expansion des exportations (SEE), après consultations auprès de banques privées. Par la suite, la Roumanie n'a pas respecté les termes d'un emprunt important auprès d'une banque internationale et a obligé ses créanciers internationaux à échelonner différemment des versements pour des dettes de quelque \$11 milliards, ce qui a conduit la SEE, le printemps dernier, à bloquer les prêts pour la construction des réacteurs. Depuis la décision du Mexique, cependant, de remettre à plus tard la construction d'un Candu, l'industrie nucléaire canadienne fait pression auprès du gouvernement pour obtenir le contrat de la Roumanie. L'Union soviétique vient d'autre part d'offrir à la Roumanie de lui vendre des réacteurs nucléaires.

■ Everest: les Canadiens passeront par le col sud

KATMANDOU (AFP) — L'expédition canadienne, dont un membre (le cameraman George Griffiths) et trois sherpas ont été tués fin août à la «Cascade de glace» lors d'une tentative d'ascension à l'Everest, a reçu du ministère du Tourisme népalais l'autorisation de poursuivre l'escalade par la route normale du col sud, a-t-on appris mardi à Katmandou. L'expédition envisageait d'attendre le «toit du monde» par la voie plus difficile du pilier sud. L'équipe canadienne ne comprend plus que sept grimpeurs, et son chef, M. Bill Marsh, estime cet effectif insuffisant pour l'ascension du pilier sud. Les observateurs estiment que même la route du col sud sera difficile, l'expédition canadienne ayant déjà dépassé de deux semaines la saison normale d'escalade. Par ailleurs, les informations du ministère du Tourisme indiquent que le moral des ascensionnistes est très bas, particulièrement chez les sherpas.

L'exécutif de la Fraternité des chauffeurs scrute l'entente intervenue en négociation

par Alain Duhamel

Les dirigeants de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et employés des services connexes ont entrepris hier l'examen d'un rapport final du comité syndical de négociations.

Les derniers pourparlers, dans la nuit de lundi à mardi, auraient permis de lever les derniers obstacles à la conclusion d'une entente de principe.

Toutefois, au cours de la journée, la Fraternité qui a déjà dans le passé rejeté des ententes de principe conclues à la table des négociations, émettait un communiqué dans lequel elle affirmait n'avoir accepté aucune entente.

La Fraternité a démenti particulièrement tout accord relatif aux offres salariales définitives de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM)

et à la constitution d'un comité d'étude sur l'embauche des surnuméraires. «Aucune entente en ce sens n'est intervenue et le comité des négociations syndical n'a jamais accepté quelque règlement qu'on menaçait de lui imposer de toutes façons: tout au plus a-t-il consenti à négocier le reste pour soumettre le tout globalement à son exécutif syndical».

La semaine dernière, le gouvernement du Québec est intervenu pour proposer aux parties en cause un compromis. La Fraternité acceptait les offres salariales de la CTCUM avec la normalisation, tandis que l'employeur consentait à repousser l'embauche de surnuméraires jusqu'à ce qu'un comité d'étude, ayant les mêmes pouvoirs qu'une commission d'enquête, ait livré ses conclusions, au plus tard trois mois avant l'expiration de la convention collective d'une durée de deux ans.

Ce compromis ne laissait donc à débattre que quelques sujets encore en litige: le régime

d'assurance salaires, les mesures à prendre contre l'absentéisme et la banque des congés de maladie.

Ce compromis, s'il devait être officiellement accepté par les parties en cause, reproduirait un problème que tous ont dénoncé en janvier dernier: l'expiration des conventions collectives des employés du transport en commun au milieu de l'hiver.

Jusqu'en 1979, les conventions collectives des employés de la CTCUM expiraient en juillet. Dans un rapport de médiation, M. Raymond Désilets, du ministère du Travail, proposait un compromis entre une convention de trois ans et une convention de deux ans: une convention de deux ans et demi expirant le 11 janvier 1982.

Lorsque, en janvier dernier, au coeur de l'hiver, l'île de Montréal a été privée de tout son système de transport en commun, tous les

milieux, y compris les députés à l'Assemblée nationale, ont dénoncé ce défaut de clairvoyance. Depuis, les négociations et les interventions du gouvernement québécois n'ont rien changé à cette situation. Rien n'indique que, en janvier 1984, la Loi sur les services essentiels pourra contrer la menace d'une grève générale, illimitée et sans service essentiel dans le transport en commun.

Dans son rapport sur les relations de travail à la CTCUM, le commissaire Germain Jutras avait proposé d'interdire l'exercice du droit de grève et de lock-out entre le mois de novembre et le mois d'avril dans le but de protéger le public.

Par ailleurs, les négociations entre le Syndicat du transport de Montréal (employés d'entretien), affilié à la CSN, et la CTCUM, se poursuivent toujours en présence d'un nouveau conciliateur, M. Raymond Désilets, du ministère du Travail.

Même sans entente sur le salaire des négociateurs syndicaux

La négociation du secteur public commence mardi

par Paule des Rivières

Les centrales syndicales CSN, CEQ et FTQ et le gouvernement ont convenu d'entamer les négociations pour le renouvellement des négociations collectives des employés de secteurs public et parapublic, même s'ils ne sont pas parvenus à une entente sur le salaire des négociateurs syndicaux.

Les représentants syndicaux ont en effet décidé de ne plus exiger la garantie immédiate que le salaire des 236 négociateurs syndicaux serait défrayé à 100% par Québec, comme ce fut le cas pour la précédente ronde de négociation de 1979.

Le gouvernement répète depuis le début des «discussions préliminaires à la négociation» qu'il ne peut payer que 50% du salaire des négociateurs syndicaux ou encore, si les centrales préfèrent, \$3,25 millions.

Ce qui revient à dire que le gouvernement peut assurer le salaire complet de l'équipe de négociation syndicale pour quatre mois. Jusqu'au premier janvier. Mais personne ne peut prévoir l'issue ou la durée de cette négociation, qui touche plus de 300.000 employés, dont 200.000 représentés par l'une ou l'autre des grandes centrales.

En vertu de cette entente

sur l'absence d'entente, les parties ont convenu d'ajouter l'item «libérations syndicales» à la liste, encore imprécise par ailleurs, des sujets qui seront discutés à la table centrale par les parties. C'est à cette instance centralisée que se déroulent les pourparlers sur les salaires.

C'est un porte-parole du président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, qui a annoncé hier que plus rien ne s'opposait au lancement des négociations. Pour des motifs inconnus cependant, les syndicats ont refusé de commenter cette entente hier.

Les négociations doivent en principe débuter mardi pro-

chain, au moment où le porte-parole du gouvernement, M. Lucien Bouchard, présentera les offres patronales aux syndicats.

Les projets du gouvernement seront peut-être connus avant ceux des syndicats qui entourent de mystère les délibérations sur leurs demandes salariales.

Les trois centrales syndicales CSN, CEQ et FTQ tiennent de nombreuses réunions ces jours-ci, dans l'espoir de formuler des revendications communes et de négocier en Front commun avec le gouvernement.

Jusqu'à présent, la CEQ a quelque peu fait bande à part;

son président, M. Yvon Charbonneau a déclaré qu'il ne voulait pas régler rapidement le monde de l'éducation. Le contenu de ce discours livré la semaine dernière en conférence de presse a été envoyé cette semaine aux 85.000 membres de la centrale.

Trois Églises fondent une communauté

WASHINGTON (AFP) — Trois Églises luthériennes américaines ont décidé mercredi de se fonder en une seule communauté religieuse qui regroupera quelque 5,5 millions de fidèles.

Ce sera, par son impor-

tance, la troisième congrégation protestante aux États-Unis, derrière la convention baptiste (13,6 millions de membres) et l'Église méthodiste (9,6 millions). La création de cette nouvelle Église, qui n'a pas encore de nom, a été décidée par un vote quasi unanime au cours de conventions séparées des trois congrégations luthériennes en Californie, dans le Kentucky et l'Ohio.

Il s'agit de l'Église luthérienne américaine (2,4 millions de membres), de l'Église luthérienne d'Amérique (3 millions) et de l'association des Églises luthériennes évangéliques (100.000 membres).

Ces trois Églises ont en commun une volonté de coopération œcuménique et une orientation sociale. Les délégués aux trois conventions séparées ont désigné une commission chargée d'élaborer la doctrine de la nouvelle Église.

La seule importante congrégation luthérienne à rester en dehors de cette union est le Lutheran Church-Missouri Synod qui regroupe 2,6 millions de fidèles et est d'orientation nettement conservatrice.

par Pierre O'Neill

Le député libéral de D'Arcy McGee, M. Herbert Marx, dénonce la «mauvaise gestion» de l'Aide juridique et croit que le premier ministre Lévésque aurait dû nommer un autre ministre de la Justice.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, M.

Marx s'est efforcé de démontrer que le régime d'aide juridique du Québec est le plus coûteux de tout le Canada et, il accuse le gouvernement de vouloir maintenant faire des économies sur le dos des bénéficiaires.

Essentiellement, M. Marx fait valoir que l'instauration d'un ticket modérateur pré-

vue par la loi 71 serait une mesure injuste et discriminatoire qui vise essentiellement à décourager le plus grand nombre de Québécois de recourir au service d'aide juridique.

La loi sur l'aide juridique reconnaît aux personnes économiquement défavorisées le droit de recevoir gratuitement des services juridiques et le

gouvernement a identifié ces bénéficiaires en faisant appel à des critères d'admissibilité financière, considérant notamment la taille de la famille. Selon le député de D'Arcy McGee, c'est précisément ce principe de la gratuité des services que vient nier l'imposition d'un ticket modérateur. Il souhaiterait convaincre le ministre de la Justice que les défavorisés se méfient déjà des tribunaux et des avocats et que lorsqu'ils décident de faire appel à l'aide juridique, «ils ne le font pas pour s'amuser».

Dans un deuxième temps, le critique libéral rappelle que le régime d'aide juridique du Québec est un système mixte en ce sens que les services juridiques sont fournis soit par les avocats salariés des centres communautaires, soit par des avocats de la pratique privée. L'accord conclu avec le fédéral sur le partage des frais de l'aide juridique en matière pénale prévoit par ailleurs que le requérant conserve le droit du libre choix de son avocat. M. Marx soutient que l'attitude du gouvernement, concernant notamment le retard des paiements de rémunérations, tend à décourager les avocats de la pratique privée et apparaît comme une «menace directe» au principe du libre choix.

En somme, affirme le député libéral de D'Arcy McGee, le gouvernement Lévésque était prêt à tout pour gagner la campagne référendaire de mai 1981 et c'est à cette époque précise qu'il a

Bell ne peut faire renverser en cour une sentence arbitrale

par Bernard Morrier

Le juge Jean Marquis, de la Cour supérieure, a refusé de se rendre hier à une requête en évocation de Bell Canada, à l'encontre d'une sentence arbitrale favorisant une téléphoniste de 58 ans.

Le 4 avril 1980, Mme Pearl Johnson, qui comptait 31 ans de service, avait été mise à la retraite, malgré son opposition et malgré le fait que l'âge normal de la retraite obligatoire chez Bell Canada soit établi à 65 ans.

Le 10 avril 1980, Mme Johnson avait formulé un grief. Elle soutenait qu'il s'agissait là d'une application arbitraire et de mauvaise foi des droits de la direction, et d'une violation de la loi, et que, de plus, son renvoi n'avait aucun motif valable.

Dès le départ, l'arbitre avait rejeté une objection préliminaire de Bell Canada, voulant qu'il ne s'agissait pas là d'un grief arbitral. C'est cette décision qui faisait l'objet de la requête en évocation.

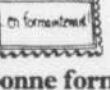
Essentiellement, Bell Canada soutenait que la mise à la retraite est une prérogative de la gérance, non soumise à la convention collective et partant, ne pouvant faire l'objet d'un grief arbitral. L'arbitre aurait donc excédé sa juridiction en ajoutant à un article de la convention collective qui traite de renvoi, ce

qui lui est défendu par un autre article. Sa décision constituerait une erreur manifeste.

En d'autres termes, Bell Canada reproche à l'arbitre d'avoir considéré la mise à la retraite comme un renvoi et de s'être ainsi ingéré dans une décision administrative de son ressort exclusif, sans y être autorisé par quelque disposition que ce soit de la convention collective.

Consultant le Dictionnaire canadien des relations du travail, le juge Marquis note que les mots «congédemment administratif» n'y sont pas définis. En s'inspirant des mots «renvois» et «congédemment», le tribunal opine qu'il s'agit du renvoi d'un salarié par un employeur, pour une raison administrative. «On ne trouve, dit le magistrat, aucune définition de mise à la retraite qui doit s'entendre comme la retraite obligatoire, suite à une décision unilatérale de l'employeur. Un des éléments essentiels de la retraite volontaire ou obligatoire est la cessation du contrat de travail entre le salarié et l'employeur.» Ainsi, en mettant Mme Johnson prématurément à la retraite, Bell Canada lui aurait «retiré son emploi».

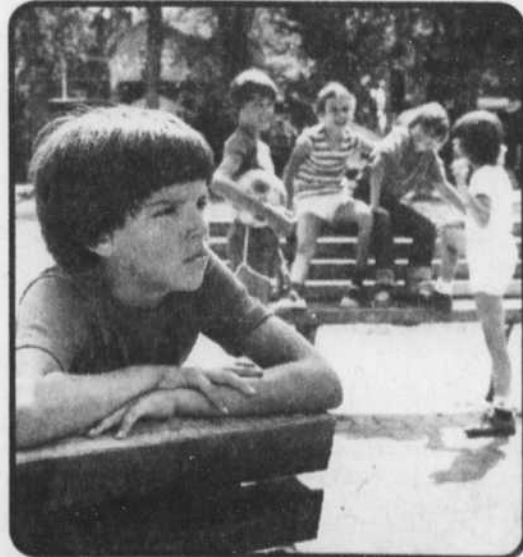
Selon le juge Marquis, la notion de renvoi inclut celle de mise à la retraite. «L'employeur, dit-il, a ici cessé de requérir les services de Mme Johnson et mis fin à son contrat de travail.» Et c'est l'interprétation que l'arbitre a donné à la clause portant sur le renvoi.



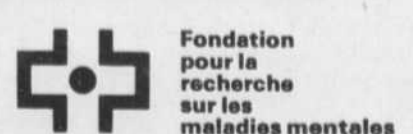
La bonne forme, c'est au moins à tous les deux jours.



Au cours de sa vie 1 personne sur 5 souffrira d'une maladie mentale



Appuyez généreusement notre campagne de souscription; faites parvenir votre don à



Fondation pour la recherche sur les maladies mentales
7401 Hochelaga
Montréal, Québec
H1N 3M5
Tél. (514) 253-8200

guérin
l'éditeur
qui
édite

Économie et finances publiques
Collection Dossiers universitaires
Rodrigue Tremblay
21,5 x 28 cm
381 pages 14,95\$

En vente dans toutes les librairies

Un ouvrage de finances publiques qui fait le pont entre l'analyse microéconomique néo-classique et la théorie des choix publics.

- Comment fonctionnent les processus de décision qui gouvernent la production et l'allocation des biens et services publics?
- Pourquoi les budgets publics ont-ils tendance à croître plus vite que l'économie?
- Comment trouver un équilibre entre les objectifs de l'efficacité économique et de la justice sociale?
- Quelle est la tarification optimale des services publics?

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241
--	--	---	--

Assemblée nationale du Québec

AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES

Commission élue permanente de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation

La Commission parlementaire de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation siégera les 19, 20 et 21 octobre 1982 au Salon Rouge de l'Assemblée nationale, à compter de 10 heures, afin d'entendre les personnes ou organismes sur la question des terres expropriées en trop de Mirabel.

Les personnes ou organismes intéressés qui désirent faire des représentations sont invités à s'inscrire au plus tôt au Secrétariat des commissions parlementaires. Les mémoires, si possible en cent (100) exemplaires de format 8½ pouces par 11 pouces (21,5 cm par 28 cm), devront être soumis au plus tard le vendredi 8 octobre 1982, à 17 heures.

Pour le dépôt de mémoires ou pour obtenir plus de renseignements sur les commissions parlementaires, communiquer avec:

Monsieur Gerard Laliberté
Greffier
Secrétariat des commissions parlementaires
Bureau 6
Hôtel du Parlement
QUÉBEC (Québec)
G1A 1A4
Tél.: (418) 643-2722

Le Secrétaire des commissions parlementaires,
VALMOND BOULANE

guérin éditeur libriste

4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Un ouvrage de finances publiques qui fait le pont entre l'analyse microéconomique néo-classique et la théorie des choix publics.

- Comment fonctionnent les partis politiques et les bureaucraties?
- Qui paie finalement pour les déficits publics et l'endettement public?

Le pilote du DC-10: «J'ai eu l'impression d'avoir sauvé plusieurs vies, mais je ne sais plus si j'ai bien agi»

Au moins 26 citoyens canadiens avaient pris place à bord du DC-10 de Spantax Airways qui s'est écrasé au décollage de Malaga, sur la côte méditerranéenne de l'Espagne lundi tant au moins 50 personnes.

Au dernier bilan dix-sept passagers canadiens étaient sains et saufs, sept étaient hospitalisés à Malaga et deux manquaient à l'appel.

Ces 26 Canadiens avaient acheté leur forfait de vacances de Carusel Tours de Toronto, dont le vice-président, M. Vic Palermo, a fourni hier des détails sur le sort de ses clients: une quinzaine d'entre eux étaient revenus à Toronto, hier, via New York par le Boeing 747 nolisé à la compagnie Iberia par Spantax pour rapatrier 214 ressortissants américains survivants de la catastrophe.

Le ministère des Affaires extérieures du Canada a fait savoir cependant qu'il pourrait y avoir d'autres Canadiens, voyageant individuellement, au nombre des victimes ou des survivants.

Quant aux personnes disparues, dont le nombre s'établissait à une trentaine après l'accident, la plupart ont donné signe de vie au cours de la journée. Certains, encore sous le choc, s'étaient enfuis près d'une plage voisine d'autres erraient sur les routes et étaient accueillis par des résidents de Malaga. Un jeune homme a été retrouvé à Corboda à quelque 100 kilomètres de l'aéroport de Malaga.

On comptait 49 blessés hospitalisés dans deux cliniques de Malaga. L'avion avait à son bord 380 passagers et 13 membres d'équipage et le nombre des survivants serait donc d'environ 344 s'il est avéré que les quelques disparus sont vivants et n'ont simplement pas encore donné de leurs nouvelles.

Au nombre des survivants, le commandant Juan Perez, un vétéran de la compagnie espagnole de charters Spantax, pilote

de DC-10 depuis 1978. L'avion était lourd au décollage, avec une charge de 250 tonnes incluant 40.000 litres de carburant. Il semble cependant que la défaillance d'un des trois réacteurs General Electric au moment où l'appareil se soulevait sur la piste de 3.100 mètres soit à l'origine de l'accident. Le commandant Perez a déclaré qu'il avait choisi d'annuler le décollage même après avoir franchi la vitesse de non retour.

J'ai opté entre la vie et la mort, a-t-il dit à la télévision espagnole. Nous avons senti des vibrations excessives dans la cabine de pilotage et une perte de puissance au moment le plus critique. J'aurais pu tenter de décoller mais je risquais alors toutes nos vies. En inversant les réacteurs et en freinant au maximum j'avais la chance d'épargner des vies, sinon toutes. Sur le moment, j'ai eu l'impression d'avoir sauvé beaucoup de vies; aujourd'hui, je ne sais plus si j'ai pris la bonne décision.

A ce sujet le directeur de la mission technique chargée de faire enquête, a déclaré à Malaga que le pilote avait agi au mieux. La compagnie McDonnell-Douglas, qui fabrique le DC-10, et la compagnie General Electric, qui produit les moteurs, ont envoyé des ingénieurs sur place.

Les survivants ont raconté qu'au décollage, il devenait évident que l'appareil n'arriverait pas à se soulever. Ils ont dit ensuite que le pilote freinait désespérément l'avion qui a fauché des voitures avant de percuter un mur bordant l'autoroute. C'est à ce moment que des flammes auraient pris naissance à l'arrière de l'appareil ou, pour des raisons non encore élucidées, les portes de secours ne se seraient pas ouvertes.

«L'avion était en parfait état de fonctionnement», a déclaré le commandant Perez qui a crié à la tour de contrôle, juste avant l'impact: «Je perds de la puissance, nous nous écrasons.»



Des scènes inhabituelles de retrouvailles se sont produites hier à New York et à Toronto où les premiers survivants de l'accident aérien survenu à Malaga en Espagne sont arrivés attendus par des parents et amis qui les avaient d'abord cru morts.



Un jeune patient enterré vivant

Un jeune patient psychiatrique, mort le 5 septembre à l'hôpital de Rivière-des-Prairies, dans le nord de la métropole, a été enterré vivant dans du sable par un compagnon de jeu, a révélé hier un porte-parole du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Le 53e meurtre survenu sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année n'a été constaté que ces jours-ci en raison du délai entre le moment de la découverte du corps sur un terrain avoisinant l'institution et celui de l'autopsie, a expliqué l'agent Mario D'Arcy.

C'est la présence de sable dans la bouche et les poumons de l'enfant qui a alerté les pathologistes.

Agé de 13 ans et souffrant lui aussi d'un handicap mental, le compagnon de la petite victime a été placé sous surveillance renforcée dans l'institution, a précisé le porte-parole.

Vers 14 heures hier, une femme âgée de 36 ans devenant la victime du 54e meurtre de l'année, après avoir été poignardée à mort par une compagne, à l'issue d'une querelle domestique.

L'identité de la victime n'a pas été immédiatement révélée par le SPCUM.

La valeur du rôle d'évaluation de Montréal croît moins vite qu'en 1982

par Alain Duhamel

La valeur du rôle d'évaluation foncière de la ville de Montréal s'est accrue de 9,9% selon les premières données rendues publiques hier en prévision de la prochaine année fiscale.

Le rôle d'évaluation foncière, préparé par le Service d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal, déposé hier dans toutes les vil-

les de l'île de Montréal, constitue l'inventaire de la richesse foncière d'une ville sur la base de laquelle l'administration municipale impose ses citoyens.

Le rôle d'évaluation de Montréal aura en 1983 une valeur de \$22,1 milliards dont \$15,8 milliards sont imposables. Ces données comprennent l'addition de l'ancienne ville de Pointe-aux-Trembles

et de 1.181 nouvelles unités inscrites.

La croissance du rôle de Montréal demeure légèrement supérieure à la croissance des rôles pour l'ensemble de la CUM, établie à 8,8%. Pour 1982, le rôle de Montréal s'était accru d'environ 15% à cause, entre autres choses, d'une flambée des prix de vente des bâtiments résidentiels.

Le rôle de 1983, par catégorie d'immeubles, indique une croissance de 10,9% dans les maisons unifamiliales, de 9,1% dans les duplex, de 8,4% dans les triplex, de 5,5% dans les multiplex, de 18,8% dans les condominiums, de 8,3% dans les conciergeries, 11,1% dans le commerce, 10,2% dans l'industrie et de 14,8% pour les terrains incultes.

Ces pourcentages indiquent la moyenne de croissance dans la catégorie d'immeubles. Ils ne signifient pas que tous les immeubles dans une catégorie augmentent tous d'une valeur correspondante. Une catégorie d'immeubles peut très bien croître en valeur par l'addition d'un nombre important de nouvelles unités, i.e. de nouveaux bâtiments.

Les données sur la croissance des valeurs imposables par quartier n'étaient pas encore disponibles hier.

En principe, le rôle d'évaluation foncière reflète le comportement du marché immobilier dans la ville. Or, depuis le début de l'année, le marché immobilier montréalais a été plus modéré que l'année précédente.

Le Commissaire à l'évaluation de la CUM a fixé la proportion médiane à 88%, en diminution de 2% sur l'an dernier.

La proportion médiane indique à quel niveau toutes les unités évaluées se trouvent par rapport à leur valeur marchande réelle. La Loi sur la fiscalité municipale oblige le Commissaire à l'évaluation à inscrire toutes les unités d'évaluation dans la même proportion de leur valeur marchande réelle. La valeur imposable des immeubles à Montréal se trouve donc à 12% de leur valeur marchande réelle alors que, dans le rôle préce-

dent, la valeur imposable se trouvait à 10%.

L'évaluation foncière constitue l'un des éléments du compte des taxes municipales. Les administrations municipales doivent maintenant, compte tenu de leurs besoins financiers pour 1983 et du rendement des autres sources de revenus, établir le taux d'imposition. Les électeurs de Montréal et d'une douzaine d'autres villes de la CUM ne connaîtront vraiment l'évolution de leur fardeau fiscal qu'en décembre, au moment du dépôt des budgets municipaux, après les élections de cet automne.

Dès aujourd'hui, les citoyens peuvent consulter leur rôle d'évaluation à l'hôtel de ville et déposer une plainte au Bureau de révision de l'évaluation foncière s'ils ont raison de croire que l'évaluateur a erré dans son évaluation.

Satellite chinois bien récupéré

PEKIN (AFP) — Le satellite expérimental chinois lancé dans l'espace la semaine dernière a regagné la Terre hier «conformément au plan», a annoncé l'agence Chine Nouvelle.

L'agence a précisé que le satellite avait atterri «avec pré-

cision à l'endroit prévu pour sa récupération». Elle n'a pas fourni d'autres indications sur l'expérience, qui avait débuté jeudi dernier.

Depuis 1970, la Chine a envoyé 12 satellites expérimentaux dans l'espace, dont quatre ont été récupérés.

Donnelly s'en tire sans emprisonnement

par Bernard Morrier

Ronald Donnelly, l'ex-garde du corps et chauffeur du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, s'en est tiré hier avec une sentence suspendue, devant le juge François Beaudoin, de la Cour des sessions de la paix.

En juin dernier, à l'issue d'un procès de quelques jours, Donnelly, qui est âgé de 43 ans, avait été reconnu coupable de tentative d'extorsion de faveurs sexuelles à l'endroit de Kimberley Covey, habitante du carrefour Saint-Laurent-Sainte-Catherine.

La preuve avait révélé que, le 21 février dernier, Donnelly avait invité la jeune femme à monter dans son véhicule, après l'avoir rencontrée dans le centre-ville, et que tous deux avaient convenu de se rendre dans une maison de chambre pour y avoir des relations sexuelles, moyennant une somme de \$100 à être versée par celui-ci. Une fois sur place, toutefois, Donnelly aurait brandi son revolver en exigeant que «l'entente» se concrétise sans qu'il ait à payer. Kimberley Covey avait alors réussi à lui échapper et avait porté plainte à la police.

En déclinant sa sentence hier, le juge Beaudoin a expliqué qu'il ne croyait pas opportun d'emprisonner l'accusé, vu les souffrances morales endurées à cause de la publicité démesurée dont cette affaire a fait l'objet. Le magistrat a ajouté que non seulement Donnelly avait subi un dur coup dans cette aventure mais que sa famille souffrait également d'un grave préjudice.

Soulignant enfin que l'avenir de Donnelly était lourdement hypothéqué, le juge lui interdit de porter une arme pour les cinq prochaines années. Ce qui veut dire que l'accusé ne pourra, durant cette période, remplir sa fonction de garde du corps.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Certificat en droit
Hiver 1983

La Faculté de l'éducation permanente a conçu, avec le concours de la Faculté de droit, un Certificat général en droit spécifiquement pour les adultes et offert le soir, à temps partiel.

Ce certificat s'adresse aux personnes pour qui une formation complémentaire en droit présente un intérêt particulier soit pour mieux comprendre le fonctionnement de la société, soit pour rendre un service de meilleure qualité dans l'exercice de leurs fonctions.

Conditions d'admission:

- avoir atteint l'âge de 23 ans et posséder des connaissances appropriées au programme ou
- avoir atteint l'âge de 21 ans et remplir les deux autres conditions suivantes:
 - a) détenir le DEC.
 - b) être sur le marché du travail depuis au moins trois ans.

Dans l'un et l'autre cas, le candidat devra se soumettre à un test d'admission qui aura lieu le 8 novembre à 19:00, au Pavillon 3200, rue Jean-Brillant, salle A-2285.

Date limite d'admission:
8 octobre

Renseignements:
Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
Rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

RETOUR À L'ÉCOLE

VENTE

PIANOS

10-30%

de réduction

LE MAGASIN DE MUSIQUE
LE PLUS COMPLET
AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 rue Ste-Catherine est
849-6201

Baldwin.

Le brocoli, légume supervitaminé

On peut dire que les légumes «verts» n'ont en commun que la couleur puisque la saveur, la texture et le contenu nutritif varient sensiblement de l'un à l'autre. Le brocoli, membre de la famille des choux, et déjà très prisé du temps des Romains, se situe parmi les légumes les plus vitaminés. Il a, en outre, le mérite de contenir peu de calories.

Cultivé en Amérique depuis près de 200 ans, le brocoli qui a fait une entrée timide dans nos habitudes alimentaires vers les années 1920, connaît depuis la dernière décennie une nette progression et une popularité qui gagne constamment du terrain. Peu à peu, on a appris à l'apprivoiser et à l'inclure dans nos menus. Ce qui est d'ailleurs tout à notre avantage.

À portion équivalente, le brocoli contient beaucoup plus de vitamine C que la plupart des légumes, soit 10 fois plus que le céleri, six fois plus que les haricots verts, trois fois plus que les pois verts. Il renferme également beaucoup plus de vitamine A que chacun

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

DOSSIER NUTRITION

de ces légumes. Quant aux fibres alimentaires, le brocoli en renferme deux fois plus que le chou fleur, le concombre ou la laitue et plus que la majorité des légumes. En fait, une portion de brocoli fournit près de deux fois la quantité de vitamine C recommandée quotidiennement aux Canadiens et près du tiers de la ration de vitamine A recommandée pour une journée.

Cette garantie de valeur nutritive dépend toutefois en grande partie de la qualité du produit acheté et des soins apportés à la conservation et à la cuisson du brocoli. Il faut rechercher un légume dont les

tiges sont fermes et pleines, les bourgeons compacts et très verts ou pourpres (à cette époque-ci de l'année, on voit dans les marchés publics, du brocoli pourpre, mais c'est plutôt inhabituel). Évitez le brocoli jauni ou les tiges fendues et décolorées.

Plus périssable que les autres membres de la famille des choux, le brocoli déperit et jaunit rapidement. Il se conserve, bien emballé, au réfrigérateur deux à trois jours seulement. Plus longtemps, il peut être encore mangeable, mais perd ses qualités nutritives.

Cela s'applique également à la cuisson qu'il ne faut surtout pas prolonger. On recommande de cuire le brocoli à la vapeur, dans une marguerite, ou dans une très petite quantité d'eau, juste le temps de l'attendrir. Le brocoli doit conserver sa belle couleur verte. Comme les tiges sont plus dures que les bourgeons, elles requièrent donc un temps de cuisson plus long. On commence par les faire cuire, puis on ajoute les têtes.

Le brocoli se sert au naturel, en potage, en salade, cuit à la chinoise. Si vous avez un reste de brocoli, servez-le avec des tomates fraîches coupées en morceaux, des oignons verts hachés finement, le tout arrosé d'un peu de vinaigrette. Cela accompagne bien des tranches de poulet froid, par exemple.

Les valeurs nutritives, les menus et la recette ont été élaborés par Louise Lambert Lagacé, diététiste conseil.

Menus

Menu I

- carottes râpées en salade
- filets de morue poché au vin blanc
- brocoli à la chinoise
- pommes de terre persillées
- pêches et poires à l'eau de fleur d'orange

Menu II

- tomates en vinaigrette
- quiche au tofu et aux épinards
- brocoli à la chinoise
- petit pain de blé entier
- compote de pommes rose

Brocoli à la chinoise

Les ingrédients: 1 brocoli moyen — 10 à 15 mL (2 à 3 c. à café) d'huile de maïs — 1 gousse d'ail émincée — 5 à 10 mL (1 à 2 c. à café) de gingembre frais, pelé et râpé — 15 mL (1 c. à soupe) d'eau; 2 mL (½ c. à café) de sel.

Le mode de préparation: défaire le brocoli en «fleurs» et tailler la partie tendre des tiges en petits bâtonnets; cuire d'abord le brocoli à la vapeur, dans une marguerite, environ trois à quatre minutes; retirer du feu et refroidir rapidement à l'eau froide; égoutter et conserver jusqu'à la dernière minute dans un bol bien couvert; quelques minutes avant de servir, chauffer un poêlon ou un «wok», ajouter l'huile, l'ail et le gingembre et cuire 30 secondes; ajouter le brocoli, l'eau et le sel; mélanger délicatement et chauffer le tout deux à trois minutes; servir immédiatement. Donne six portions. Une portion contient 43 calories; 2,6 grammes de protéines et trois grammes de gras.

Une première boutique-bistro Van Houtte

La formule du café-bistro tente de plus en plus de s'implanter à Montréal et voilà qu'à son tour la maison A.L. Van Houtte, dont la réputation du café n'est plus à faire, se lance elle aussi dans cette aventure.

La première boutique-bistro de cette institution qui fait pour ainsi dire partie du lot culturel de Montréal aura pignon rue Peel, au nord de la rue Sainte-Catherine. Cet établissement sur la rue réunit le concept du bistro-café européen et celui de la restauration rapide où toute une gamme de croissants et de sandwiches sont préparés devant les clients.

La croissance rapide que connaissent les boutiques A.L. Van Houtte dans des édifices à

bureaux a poussé l'entreprise à convoiter des marchés plus larges en devenant plus facilement accessible à tous, précise le président du c.a., M. Pierre Van Houtte. Ce qui est intéressant, c'est que la boutique-bistro sera ouverte sept jours par semaine, des 7h et jusqu'à minuit.

On y trouvera un bar où les cafés Van Houtte, l'Espresso et le Cappuccino seront servis; un menu pour le petit déjeuner comprenant croissants, pains, ententes, et muffins chauds; un menu pour le lunch et la soirée; des idées gourmandises du type pâtisseries, chocolats, yogourts et jus de fruits; et, cela va de soi, le traditionnel café en grains, naturel, frais torréfié.

R.R.

LES BONS ACHATS

La récolte des tomates du Québec bat son plein et c'est bien sûr le temps de la mise en conserve. Pour réussir en ce domaine, certaines précautions doivent être prises. La tomate, comme chacun le sait, est un fruit plutôt acide. Cependant, lorsque le taux d'acidité s'avère moins élevé, la mise en conserve en bain d'eau bouillante peut amener certains risques de botulisme. On suggère donc d'ajouter, lorsque l'on utilise cette méthode de conservation, de l'acide citrique ou du jus de citron embouteillé, reconstitué. Le jus de citron naturel ne suffit pas.

Les tomates peuvent aussi se conserver au congélateur. Il s'agit tout simplement de choisir des fruits mûrs, sans meurtrissures, de bien les laver et les assécher, et de les mettre dans des sacs de polythène hermétiquement fermés. Lorsque l'on doit s'en servir, on ébouillante les fruits quelques secondes et la pelure et le cœur s'en détachent sans la moindre difficulté. Elles entreront ainsi dans la confection de sauces, de soupes, de pots-au-feu, etc.

La récolte québécoise de cette année semble plutôt intéressante quoique les fruits tardent à mûrir. Voilà pourquoi la plupart des chaînes ne mentionnent pas les tomates parmi leurs spéciaux et que lorsqu'elles le font, ce sont les fruits de Californie qu'elles mentionnent. La publicité et les circulaires s'accommodent mal de la pluie et du beau temps! On retrouvera cependant la production du Québec dans la plupart des étalages.

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: rôti de porc frais, bout des côtes ou du filet, \$3,95/kg (\$1,79/lb); boeuf haché maigre, \$4,61/kg (\$2,09/lb); rôti de boeuf déossé (palette, épaule ou bout des côtes), \$4,39/kg (\$1,99/lb); rôti de palette, coupe régulière, \$3,06/kg (\$1,39/lb). Poisson: filets de sole surgelés, \$5,49/kg (\$2,49/lb). Fruits et légumes: mandarines du Brésil, \$1,30/kg (\$0,59/lb); raisins verts sans pépin ou rouges Tokay, \$2,18/kg (\$0,99/lb); prunes bleues Friar, Cal. \$3,06/kg (\$1,39/lb); poires Bartlett, \$1,52/kg (\$0,69/lb); pommes de terre nouvelles du Québec, \$1,39/10 lb; laitue Romaine, 2 pour \$0,89; poivrons verts Qué., \$1,30/kg (\$0,59/lb); oignons jaunes Qué., \$0,49/2 lbs.

Cooprix CCM: poules à bouillir, U. 2 à 3 kg ou 5 à 7 lbs, \$1,52/kg (\$0,69/lb); avant de veau de grain, déossé, lardé, frais, \$6,37/kg (\$2,89/lb); veau à ragout déossé, \$6,37/kg (\$2,89/lb); veau haché frais, \$4,17/kg (\$1,89/lb); boeuf haché mi-maigre, \$3,46/kg (\$1,57/lb); porc à ragout déossé, \$4,34/kg (\$1,97/lb); lapin surgelé, coupé, sans tête, environ 1 kg, \$5,27/kg (\$2,39/lb). Fromages: Tom des Laurentides, Crémier Saint-Gerard, \$8,13/kg (\$3,69/lb); Calumet de Chèvre, Oka, \$10,98/kg (\$4,98/lb); Fondant régulier, aux fines herbes ou au poivre, Oka, \$6,59/kg (\$2,99/lb). Poisson: éperlans de lac frais, \$1,96/kg (\$0,89/lb); crevettes cuites, surgelées, \$5,85/454 g. Fruits et légumes: pommes de terre Qué., \$2,98/50 lb; carottes Qué., \$2,88/25 lb; oignons jaunes, \$3,88/25 lb; betteraves, \$3,88/25 lb.

IGA/Bonprix: bifteck de ronde déossée, tranche complète ou rôti d'extérieur de croupe, \$4,14/kg (\$1,88/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$5,91/kg

(\$2,68/lb); bifteck de surlonge, \$6,13/kg (\$2,78/lb); boeuf à ragout, \$5,03/kg (\$2,28/lb); boeuf haché mi-maigre, \$4,14/kg (\$1,88/lb); noix de ronde fumée, \$8,77/kg (\$3,98/lb). Fruits et légumes: raisins rouges Tokay, \$1,74/kg (\$0,79/lb); cantaloups Cal., (15), \$0,79 ch; oranges Outspan Afr. du Sud, (12), \$2,29/douz; melons de miel (8), \$1,59 ch; champignons blancs Terra, \$1,18/cho; pommes de terre Qué., \$1,49/10 lbs; brocoli, (14), \$0,69 ch; avocats, Flo., (32), \$0,59 ch.

Métro: poulet à frire U., moins de 4 lbs, (1,81 kg), \$1,94/kg (\$0,88/lb); épaule d'agneau surgelée, Nouvelle-Zélande, tranches ou rôti, \$3,48/kg (\$1,58/lb); gigot d'agneau surgelé, Nouvelle-Zélande, complet ou demies, \$5,25/kg (\$2,38/lb). Fromage: Canadien Cheddar doux blanc ou jaune, \$5,25/kg (\$2,38/lb). Poisson: petits saumons du Pacifique surgelés (10 à 14 on), \$4,14/kg (\$1,88/lb). Fruits et légumes: prunes Président, E.U., \$1,52/kg (\$0,69/lb); poires Bartlett, Ont., \$2,89/4 pintes; oranges Outspan Valence (12), Afr. du Sud, \$1,99/douz; céleri Pascal (24), \$0,35 ch; champignons blancs \$1,18/chop; pommes de terre, \$0,99/10 lb; carottes, Qué., \$0,58/5 lb.

Provigo: bifteck de ronde, \$4,37/kg (\$1,98/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$5,47/kg (\$2,48/lb); rôti de croupe, coupe extérieure, \$4,37/kg (\$1,98/lb); boeuf haché maigre, \$5,25/kg (\$2,31/lb); foie de porc frais ou décongelé, \$1,06/kg (\$0,48/lb). Fruits et légumes: poires Bartlett, E.U., \$1,08/kg (\$0,49/lb); raisins rouges Tokay, \$1,74/kg (\$0,79/lb); céleri Pascal (24), \$0,39 ch; mais en épi, \$0,99/douz.; pommes de terre, \$1,19/10 lbs.

Provigo: rôti de palette, \$2,60/kg (\$1,18/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$5,47/kg (\$2,48/lb); rôti de croupe, coupe extérieure, \$4,37/kg (\$1,98/lb); boeuf haché maigre, \$5,25/kg (\$2,31/lb); foie de porc frais ou décongelé, \$1,06/kg (\$0,48/lb). Fruits et légumes: poires Bartlett, E.U., \$1,08/kg (\$0,49/lb); raisins rouges Tokay, \$1,74/kg (\$0,79/lb); oranges Outspan Afr. du Sud, (12), \$2,29/douz; carottes, Qué., \$0,49/5 lb; pommes de terre, \$2,29/20 lb; oignons jaunes, \$0,89/5 lbs; choux verts (16), \$0,39 ch.

Richelieu: rôti de palette, coupe ordinaire, \$2,82/kg (\$1,28/lb); bifteck de côtes, \$6,35/kg (\$2,88/lb); rôti de côtes croisées, \$3,92/kg (\$1,78/lb); boeuf à ragout, \$5,03/kg (\$2,28/lb); boeuf haché mi-maigre, \$4,59/kg (\$2,08/lb); épaule de porc fumé, déossé, prêt-à-servir, genre picnic, \$5,03/kg (\$2,28/lb). Poisson: filets de sole surgelés, \$3,88/600 g. Fruits et légumes: cantaloups, Cal., (18), \$0,79 ch; raisins rouges Queen, E.U., \$1,70/kg (\$0,77/lb); oignons jaunes, \$0,89/5 lb; radis, \$0,38 le cello de 454 g; oignons verts, 3 pqt./0,59.

Steinberg: boeuf haché ordinaire (parties fraîches et surgelées), \$2,88/kg (\$1,28/lb); foie de boeuf en tranche, produit décongelé, \$1,08/kg (\$0,49/lb); avant de veau, déossé, roulé, surgelé, \$4,08/kg (\$1,85/lb); poulets surgelés, A. Flamingo, 2 à 3 lbs, \$1,94/kg (\$0,88/lb); soc de porc fumé, roulé, Steinberg, \$5,49/kg (\$2,49/lb). Fruits et légumes: raisins verts sans pépin ou rouges Tokay, \$1,94/kg (\$0,88/lb); pruneau Italien, \$2,49 le panier de 4 pintes; melon de miel, Cal (5), \$1,88 ch; champignons, \$1,18/chop.; poireaux, 2/0,58.

Suzanne MARCHAND



FRÈRE JOSEPH DUGUAY

De la communauté des Frères des Écoles Chrétiennes de Montréal, le frère Joseph Duguay est décédé le 13 septembre 1982 à l'hôpital du Sacre-Coeur de Montréal à l'âge de 85 ans. Il laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, son frère Emile, de Drummondville, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au 300, rang Du Bord-de-l'Eau à Ville de Laval où les funérailles auront lieu vendredi le 17 septembre à 10 heures.

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

DANCOSE, Raymond. — À Montréal subitement, le 13 septembre 1982 à l'âge de 82 ans, est décédé Raymond Dancose, employé à sa retraite de Frank W. Horner, ancien combattant de l'Escadillon 425 Alouette et époux de Pat Moran. Exposé à la Résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 7388 Viau, St-Leonard. Les funérailles auront lieu le jeudi 16 septembre, en l'église St-Brasens, 3542 boul. Rosemont. Et de la au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. S.V.P. pas de fleurs, des dons à un organisme charitable de votre choix seraient appréciés. Heures des visites 14 h à 17 h et 19 h à 21 h.

MARTIN, l'abbé Georges. — À St-Jérôme, le 13 septembre 1982 à l'âge de 81 ans, est décédé l'abbé Georges Martin, prêtre retraité, fils de feu Napoléon-Pierre Martin et de feu Antoinette St-Denis, autrfois de Lachine. Ne le 28 mars 1901, à Lachine, il fit ses études

théologiques à Gravelbourg, Saskatchewan et au Grand Séminaire de Toronto. Ordonné prêtre le 1er mai 1935, il fut durant quelques années missionnaire et curé au Vicariat Apostolique de Grouard, et fut curé dans le diocèse d'Amos. Revenu dans l'est, il exerça le ministère paroissial dans le diocèse de St-Jean, puis ensuite, depuis 1951, dans le diocèse de St-Jérôme. Il fut vicaire dans les paroisses de Lachute (1951), St-Benoît (1952) et de St-Janvier (1953). En 1955 il devenait aumônier de l'Orphelinat d'Huberdeau et curé de Weir, de 1958 à 1964, il fut curé de St-Joseph-du-Lac. À sa retraite depuis 18 ans, il a passé la dernière partie de sa vie à l'Évêché de St-Jérôme. M. Martin laisse dans le deuil ses 2 sœurs, Mme veuve Charlotte Martin Quesnel, Mme veuve Madeleine Martin Plamondon; son frère M. Hector Martin et sa belle-sœur Mme Joséphine Desmarie Martin ainsi que plusieurs neveux et nièces et ses confrères dans le sacerdoce. La dépouille mortelle est exposée à la chapelle de l'Évêché à St-Jérôme (entrée rue Parent). Les funérailles auront lieu jeudi le 16 septembre à la Cathédrale de St-Jérôme ou le service aura lieu à 10h et l'inhumation au cimetière de St-Jérôme. Heures des visites: 2h à 5h et de 7h à 10h. Direction Maison funéraire Trudel, St-Jérôme.

Annonces classées 286-1200

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Tout erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières
Chaque parution coûte \$5,30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0,20 chacun. Minimum: deux parutions

Encadrées
\$0,65 la ligne agate
Minimum \$10,40

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit. Nous acceptons par téléphone

VISA **MasterCard**

286-1200
(annonces classées seulement)
Pour tout autre service
844-3361

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vente choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'usines. 207 est Beaudoin. Tél.: 276-9007 ou 3811 ouest. Méro-Denis 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2941. J.N.O.

AMEUBLEMENTS DE CHAMBRE, provenant riche club privé, lits simples, commodes, tables de nuit, étable massif pin blond, comme neufs. 388-7387 17-9-82

Antiquités

À VENDRE commode en chêne, hauteur 48", largeur 51", 7 tiroirs, «chiffonier en pin avec miroir, 3 tiroirs. Tél.: 274-8092 17-9-82

ACHETONS antiquités, objets de fantaisie, lampes, gravures par Louis Icart, etc. Appelez Claude Morier 384-4814 16-9-82

COLLECTIONNEUR vend mobilier de salon et vitraux Art Déco, plusieurs affiches dont une en toile, coffre québécois, torches et diverses autres pièces. Soir: 525-8731 16-9-82

À partager

CHERCHE PERSONNE aimant la vie tranquille et un chat pour partager un 7½ tout rénové et meublé dans Outremont. \$300 tout compris. Après 17h, André au: 271-5709 16-9-82

Appartements/logements

LACOMBE, grand 6½, 3 c.c., cuisinière incluse, 1½ s.b., libre immédiatement \$800/chauff. 738-4826, 731-2014, 336-9549 17-9-82

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 3½, 4½, Concierge, 935-5321 16-9-82

N.D.O., superbe duplex Orford près Monkland, foyer, boiseries en chêne, vitrage plombé, cuisine équipée, garage, bas 8½, haut 7½, \$850 chq/m, non chauffé. 467-6856, 285-8717 16-9-82

Appartements/logements

OUTREMONT, Willowdale, près université, superbe 3½, équipé, chauffé, \$444/mois, 1er oct., 270-1349 738-8780 20-9-82

DROLET près Duluth, cottage rénové, boiseries d'origine, occupation 1er octobre, \$600 par mois non-chauffé \$24-6411 après 18 heures, 18-9-82

PARC ANGRIGNON, métro, appartements neufs et modernes, climatisation, appareils ménagers (S), 3 c.c. \$600/mois, 2 c.c., \$500/mois 733-7540, 343-6086 3-10-82

OUTREMONT, cottage 4 c.c., tapis mur à mur, cuisine équipée, \$800, libre immédiatement, 273-3279 16-9-82

GRAND 5½, rénové, ensoleillé, non-chauffé, \$220/mois, près métro Beaudoin, Yvan Lafrenière, 389-5921 (poste 231) 17-9-82

OUTREMONT, 7½, 3e étage, angle Davaar/Van Horne, Tél.: 274-1850 16-9-82

PARC LAPONTAINE très beau 3½, moderne, \$345 tout compris, cuisinière et réfrigérateur fournis, sous-location octobre, \$22-9819 16-9-82

GRAND 5½, rénové, ensoleillé, non-chauffé, \$220/mois, près métro Beaudoin, Yvan Lafrenière, 270-7882 soir 17-9-82

ADAM 3972, 4½, \$300, 8½ \$500, finition en bois naturel, style suisse, planchers, portes, armoires vernis. Bon pour docteur, dentiste, tout neuf, tout électrique 688-1848 16-9-82

OUTREMONT, 4½ et 6½, chauffés, modernes, en béton, bien situés, cuisine, réfrigérateur, ascenseur, intercom, toutes commodités 272-0351, 761-6439 16-9-82

MAISON ANCIENNE restaurée, 1 grande chambre — étage Village Laprairie \$485/mois, offre d'achat acceptable, 523-2689, 659-3298 20-9-82

COTTAGE en ville, 9 pièces, près UQAM, Cégep Vieux-Montréal, \$700, 842-7405 16-9-82

OUTREMONT, 6½, spacieux, éclairé, quartier paisible, près Université, Jour: 870-5394, soir: 739-6697 20-9-82

ADJACENT OUTREMONT spacieux bas duplex, rue tranquille, 7½, garage, \$750, Téléphonez à 733-2543 après 18h 16-9-82

Autos/Motos

AUDI 5000S, 81, achat ou continuation de location, 744-1475 23-9-82

COIN SHERBROOKE, St-Hubert, tout rénové, de 500 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, \$10, le pied, stationnement 667-4336 1-10-82

Bureaux à louer

STE-ADELE, bord du lac Millette, 45 minutes, près de ski, 5 c.c., foyer, lave-vaisselle, laveuse sècheuse, saison octobre à avril \$4000 + électricité 255-4742 16-9-82

MAGN., très grand chalet, vue magnifique, 10 min. ski alpin, 5 min. ski fond, 4 c.c., 2 immenses salons, 2 s.b. complètes, foyer, tapis, tout confort, Mme Teyssière, 761-7741 - 873-7201 16-9-82

Chalets à vendre

STE-AGATHE, chalet suisse, tout équipé, chauffé 3 c.c., foyer, 15 octobre au 15 avril, mais à partager avec 2 semaines avec le propriétaire. \$2000. Après 18h: 670-2849 17-9-82

MAGNIFIQUE DOMAINE Orford sur le lac, Maison Viceroy, chauffée, poêle, foyer, 4 c.c., terrain semi-boisé, 3,5 acres, vue sur la montagne, saison \$3000 277-6014 16-9-82

CONDOMINIUM à vendre, 5½, toutes commodités, autobus et train à 3 minutes de marche, promenade pour jogging, sauna, bain tourbillon, tennis, piscine 744-6901, 1-10-82

VILLE, ST-LAURENT, résidentiel, 5½, toutes commodités, autobus et train à 3 minutes de marche, promenade pour jogging, sauna, bain tourbillon, tennis, piscine 744-6901, 1-10-82

PROJET intéressant de copropriétés non rénovées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi: 6 x 6½ pièces avec garages, 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35 000\$ à 42 000\$, 342-1830, 274-1766 20-9-82

CONDOMINIUM à l'île Paton "Chambord" de luxe 2 chambres à coucher, 2 salles de bain, la vue sur la rivière. Privée. 681-1136 20-9-82

Cours

COURS DE FLÛTE TRAVERSÈRE, méthode Suzuki, débutants 8 ans et plus, adultes, 935-7384 16-9-82

COURS de flûte à bec. Formation petits ensembles. Enseignement musical complet. Professeur avec expérience auprès des enfants. Inscription pour octobre. Renseignements: 484-3335 16-9-82

COURS DE PIANO

Pour enfants de 4-6 ans en demi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tous diplômes. Professeur expérimenté. 387-4490, 16-9-82

ANTI-GYMNASTIQUE

MÉTHODE THÈRESE BERTHERAT; AUSSI REFLEXOLOGIE, INDIVIDUELLE OU EN GROUPE.

935-9365 16-9-82

Demandes d'emploi

TRADUCTRICE diplômée disponible pour travail à la page, de l'anglais vers le français. Téléphonez à 273-3029 20/9-82

Déménagements

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729 (Miami Edouard): 1-305-759-0055 J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements en tout genre, estimation gratuite, 937-8491, J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374, J.N.O.

Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité: cuisinières, réfrigérateurs. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage, et assurance complète. Permis M304695 253-3275, J.N.O.

Divers

A BAS PRIX ENTREPOSÉS: autos, bicyclettes, camions, motos, roulettes, 937-9491, J.N.O.

RECHERCHE personnes intéressées à éprouver (le sérieux des) relations existant entre physiologie et personnalité. Écrire au Centre de la Psychométrie, C.P. 572, Sherbrooke J1H 5K2 16-9-82

le monde

■ Embuscade fatale

RENTERIA, Pays Basque espagnol (AFP) — Quatre policiers ont été tués et un cinquième très grièvement blessé dans une embuscade qui s'est produite, hier, non loin de la ville de Renteria, près de Saint-Sébastien, a-t-on appris de source policière. Sur les lieux de l'attentat, le plus sanglant — par le nombre des victimes — perpétré en Espagne depuis le début de l'année, les enquêteurs ont trouvé des douilles de 9 mm Parabellum, l'arme de prédilection des indépendantistes basques de l'ETA-militaire (ETA-M), d'ores et déjà considérés par les enquêteurs comme les auteurs probables de l'embuscade. Selon les premiers éléments de l'enquête, les deux voitures dans lesquelles circulaient les cinq policiers — trois en uniforme dans une voiture «pie» de la police nationale, suivis de deux autres policiers en civil dans un véhicule banalisé — ont été pris sous un feu croisé et nourri par plusieurs individus qui s'étaient postés dans un virage, des deux côtés de la chaussée. Les trois occupants de la voiture «pie», qui roulait en tête, n'ont pu esquiver le moindre geste et ont été criblés de balles, selon ces sources.

■ Un attentat soviétique?

NEW YORK (Reuter) — Jean-Paul II a écrit au président Leonide Brejnev en août 1980 pour lui faire savoir qu'en cas d'invasion soviétique en Pologne, il renoncerait au trône pontifical et regagnerait son pays natal, si l'on en croit une enquête menée par la chaîne de télévision américaine NBC. Citant des sources vaticanes, NBC précise dans un reportage qui doit être diffusé mardi prochain que le pape a fait cette déclaration dans une lettre manuscrite adressée à M. Brejnev. NBC se demande si cette lettre n'a pas empêché une invasion soviétique et si, d'autre part, elle n'est pas à l'origine de la tentative d'assassinat dont le souverain pontife a été victime en mai 1981. Le mois dernier, Mme Claire Sterling, spécialiste des affaires de terrorisme, avait dit avoir la preuve de ce que Mehmet Ali Agca, l'agresseur du pape, avait bénéficié de l'aide de malfaiteurs turcs infiltrés par les services secrets bulgares, eux-mêmes à la dévotion de Moscou. Selon NBC l'homme qui a remis à Agca l'arme dont il s'est servi sur la place Saint-Pierre se cachait en URSS. La chaîne de télévision ajoute que, selon des experts des services secrets occidentaux, tout complot du KGB dirigé contre le pape devait avoir reçu le feu vert au plus haut niveau.

■ Mme Thatcher en E.-O.

LONDRES (AFP) — L'avenir de Hong Kong et les éventuels investissements japonais en Grande-Bretagne constituent les problèmes essentiels de la visite effectuée à partir de demain par Mme Margaret Thatcher au Japon, en Chine et à Hong Kong. En ce qui concerne le futur statut de Hong Kong, dont le bail emphytéotique, accordé à la Grande-Bretagne en 1898, vient à expiration dans quinze ans, c'est à Londres, dans les milieux autorisés, la «conspiration du silence». Il est hors de question d'obtenir une indication sur la manière dont le premier ministre — dont la légendaire fermeté n'est plus à rappeler — envisage ce problème. Mme Thatcher, qui la semaine dernière avait reçu à déjeuner des représentants de Hong Kong ainsi que sir Edward Youde, son gouverneur dans ces territoires, qui l'accompagnera pendant son voyage en Chine, du 22 au 26, avait assuré qu'elle représenterait à Pékin les «intérêts et le point de vue de la population de Hong Kong». Mais aucune explication n'a été donnée sur la signification de ces propos. De toute évidence, à Londres, comme d'ailleurs à Pékin, on évite de lancer publiquement des idées, qui, comme on l'a vu récemment, ont des effets défavorables immédiats sur une des places fortes du capitalisme mondial, d'où la Chine communiste tire elle-même 40% de ses devises. Il s'agit d'un côté comme de l'autre de «rassurer» les financiers, les commerçants qui ont fait la richesse de ce minuscule territoire de 5,2 millions d'habitants qui s'entassent sur 650 km².

■ Le déploiement du MX

WASHINGTON (AFP) — L'armée de l'air américaine a fait connaître hier au secrétaire à la Défense Caspar Weinberger son choix sur le mode de déploiement du futur missile intercontinental MX, a-t-on appris au Pentagone. Bien que cette recommandation orale soit tenue secrète, on indiquait de très bonne source que l'armée de l'air avait retenu un mode de déploiement baptisé Dense Pack (Groupeement serré) qui consiste à regrouper une centaine de MX sur un terrain militaire où ils ne seraient espacés les uns des autres que de 550 à 600 mètres. Leur extrême rapprochement les empêcherait d'être anéantis par une attaque massive. L'explosion de la première ogive soviétique risquant de détruire les autres missiles soviétiques peu avant leur impact. «Nous croyons disposer maintenant d'un mode de déploiement réalisable et efficace contre les menaces actuelles et futures que représente l'arsenal nucléaire soviétique», a déclaré hier le général Charles Gabriel, nouveau chef d'état-major de l'armée de l'air.

Flambée de violence dans quatre villes de Pologne

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — De graves incidents se sont produits lundi à Wrocław et Nowa-Huta où, selon les autorités polonaises, des manifestants se sont attaqués à des colonnes de véhicules de police.

Celle-ci est intervenue à coup de grenades lacrymogènes et de canons à eau.

Quatre policiers ont été blessés et des dizaines de personnes ont été interpellées.

Il s'agit des plus graves incidents de rues signalés en Pologne depuis les émeutes généralisées du 31 août.

D'après l'agence PAP, des groupes de «houligans» (voyous) ont tenté de provoquer des incidents de rue dans les quartiers de l'ancien Wrocław, troisième ville du pays, après une messe à la cathédrale. La police est intervenue, opérant 59 interpellations.

Plus tard dans la soirée, des groupes se sont mis à attaquer une colonne de véhicules ramenant les policiers en ville. Un pavé a fait voler en éclats le pare-brise d'un fourgon de police dont le chauffeur, qui a perdu le contrôle du véhicule, a été blessé, indique PAP.

Les policiers, ajoute l'agence, ont reçu une pluie de pierres et de divers objets lourds envoyés par les fenêtres des maisons environnantes. Au total, quatre policiers ont été blessés et 15 personnes arrêtées.

À Nowa-Huta, a déclaré le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, au

cours d'une conférence de presse pour les correspondants de la presse étrangère, deux manifestations ont été dispersées, l'une en début d'après-midi, l'autre dans la soirée.

À l'heure du déjeuner, de 200 à 300 personnes ont défilé de l'aciérie Lénine au centre-ville. La manifestation a grossi au fur et à mesure du parcours, a dit M. Urban.

Dans la soirée, des groupes de jeunes gens se sont heurtés à des policiers dans plusieurs quartiers de la ville. Ces incidents se sont traduits par des dizaines d'arrestations mais ils n'ont pas fait de blessé.

D'après M. Urban, ce ne sont que des incidents mineurs qui ont éclaté à Wrocław, Szczecin et Lodz où des jeunes gens ont tenté de manifester dans les églises.

La télévision polonaise a également annoncé qu'il y avait eu «des incidents mineurs» entre des jeunes gens et des policiers dans la ville de Cracovie, dans le sud du pays, mais n'a pas donné d'autres détails.

L'agence PAP, dans une nouvelle dépêche, annonce de son côté que les autorités ont démantelé 12 «groupes de jeunes anti-État» à Szczecin et a découvert dans cette ville 21 groupes imprimant et distribuant des tracts clandestinement.

Par ailleurs, un changement de ton est perceptible dans les relations entre l'Eglise et l'État en Pologne, estiment les observateurs occidentaux à Varsovie,

alors que les évêques polonais doivent tenir aujourd'hui et demain une conférence qui a été précédée hier par une session du conseil général de l'épiscopat.

Le premier signe de ce changement de ton est apparu la semaine dernière, avec la publication dans le quotidien *Rzeczpospolita*, organe du gouvernement, d'un sévère réquisitoire contre l'évêque de Przemyśl (sud-est de la Pologne) Mgr Ignacy Tokarczuk, accusé d'avoir tenu, dans une récente homélie, des propos de nature à «fomentier la discorde et l'intolérance».

Lundi, le journal a récidivé, en soulignant qu'il ne s'agissait pas d'une «déclaration de guerre à l'Eglise», mais qu'il appartenait à l'État et à ses organes de presse de «s'opposer» à «certaines tendances à la fanatisation des foules» qui existeraient au sein de l'Eglise, et dont l'homélie de Mgr Tokarczuk était une manifestation.

Le ministre des Cultes, M. Adam Lopatka, a confirmé hier au cours d'une conférence de presse à Varsovie que la propagande officielle aurait désormais la bride sur le cou pour répondre à toute déclaration des milieux ecclésiastiques n'allant pas dans le sens des intérêts de la Pologne populaire.

«Jusqu'à maintenant, a-t-il dit, l'État freinait toute activité littéraire ou journalistique» ayant un caractère critique à l'égard de l'Eglise. «Aujourd'hui, a-t-il ajouté, cette attitude n'a plus de sens».

Le pape recevra Arafat en tant qu'observateur de l'OIM

ROME (Reuter) — C'est en tant qu'observateur à la conférence de l'Union interparlementaire mondiale, qui s'est ouverte hier à Rome, que le président de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, sera reçu aujourd'hui en audience privée par le pape Jean-Paul II.

Au cours de sa visite de quarante-huit heures dans la capitale italienne — en prévision de laquelle les autorités prennent des mesures de sécurité exceptionnelles, — le chef de l'O.L.P. doit également rencontrer, toujours à titre privé, le président italien Sandro Pertini, ainsi que les présidents des deux Chambres du Parlement, des principaux partis et syndicats.

Bien que l'accent soit mis sur le caractère privé de ces diverses rencontres, le fait que M. Arafat puisse être pré-

sent à une audience accordée par Jean-Paul II a soulevé une vague d'indignation parmi les communautés juives en Italie et à l'étranger.

Le gouvernement israélien lui-même, qui avait vivement réagi dimanche en dénonçant l'attitude «choquante» du pape, alors que «le Vatican était resté impassible devant l'holocauste» de la Deuxième Guerre mondiale, s'est étonné hier que le Saint-Siège ait réagi en qualifiant de tels propos d'«outrage à la vérité».

Un responsable gouvernemental israélien a fait part du profond malaise éprouvé par son pays au sujet de la rencontre entre Jean-Paul II et M. Arafat, ajoutant que Jérusalem n'avait pas protesté officiellement, mais exprimé son opposition par des voies diplomatiques.

Gelli extradé?

ROME (Reuter) — La justice italienne va demander aux autorités suisses l'extradition de Licio Gelli, ancien grand maître de la loge maçonnique P-2, dont la découverte l'année dernière avait causé un énorme scandale, a indiqué hier le ministère de la Justice à Rome.

Gelli, objet d'un mandat d'arrêt international, a été arrêté lundi dans une banque suisse alors qu'il s'apprêtait à retirer des fonds sous une fausse identité.

Le ministère devait envoyer

dés hier une première requête auprès des autorités suisses demandant une prolongation de la détention de Gelli grâce à un mandat d'arrêt provisoire, ce pendant le déroulement des procédures d'extradition.

Gelli est recherché pour trois affaires différentes: le parquet de Rome veut l'interroger sur le scandale pétrolier de 1980. Il aurait reçu d'un responsable des services de renseignements très confidentiels.

Le même responsable a déclaré que cette rencontre était d'autant plus douloureuse-ment ressentie que «le pape est une autorité morale» et qu'il est aussi «l'ami d'Israël».

«Nos relations avec le Vatican ont été bonnes ces dernières années, et il n'y a pas de problèmes entre nous», a-t-il souligné.

L'État juif s'inquiète que la

rencontre entre le pape et

Yasser Arafat ne fasse pen-

cher les catholiques en faveur

des Palestiniens et qu'elle ne

renforce la légitimité de

l'O.L.P.

Le gouvernement italien a

pris grand soin, quant à lui,

d'éviter toute rencontre du

chef de l'O.L.P. avec le président

du conseil, M. Giovanni Spadolini,

ou le ministre des Affaires

étrangères, M. Emilio Colombo,

afin de ne pas laisser croire à une reconnaissance

implicite de l'O.L.P. par l'Italie,

déclare-t-on de sources

gouvernementales.

Mais aussi bien les diri-

geants de la communauté juive que le bureau de l'O.L.P. à Rome voient dans les contacts privés que M. Arafat aura à Rome une étape vers la reconnaissance.

«Il n'est pas possible de parler de rencontres avec des chefs d'État qui soient privées», a déclaré un porte-parole de l'O.L.P. au correspondant de Reuter.

La visite de M. Arafat risque, par ailleurs, de diviser la coalition gouvernementale que M. Spadolini a reformée au début de septembre. Les socialistes italiens sont favorables à l'octroi d'un statut politique à l'O.L.P., alors que les libéraux, les sociaux-démocrates et le Parti républicain s'opposent à toute mesure qui pourrait contourner les conditions que le Parlement a posées en août à une reconnaissance de l'O.L.P., à savoir que celle-ci et Israël se reconnaissent «réciproquement, sans réserves et simultanément».

Mobilisation en Afghanistan

ISLAMABAD (AFP) — Le gouvernement de Kaboul s'apprête à mobiliser au sein d'une nouvelle organisation de défense civile tous les hommes d'âge adulte afin de permettre à l'Armée afghane de se consacrer uniquement aux combats contre la résistance islamique, a-t-on appris hier à Islamabad de sources diplomatiques occidentales.

Selon ces sources, qui précisent tenir cette information d'un document officiel afghan circulant sous le manteau à Kaboul, cette organisation, sous l'autorité du ministère de la Défense, devrait être mise en place dès la fin du mois de septembre à Kaboul et à Hérat et d'ici le mois de mars dans l'ensemble du pays.

Tous les hommes de 16 à 55 ans devront en faire partie tandis que les garçons de 10 à 15 ans recevront à l'école un entraînement militaire. Le but de l'opération, précise-t-on, est de dégager des missions de patrouille et de garder les troupes régulières, saignées par les combats et les désertions. Ainsi, ajoute-t-on, les fonctionnaires des villes se verront distribuer uniformes et armements pour monter des patrouilles nocturnes une fois leur journée de travail achevée.

Cette mobilisation civile, estiment les observateurs, pourrait signifier que les efforts de recrutement militaire accrus depuis le mois de juillet dans le pays, n'ont pas eu les résultats escomptés. De source occidentale, on évalue à moins de 30.000 l'effectif de l'armée afghane et à quelque 100.000 celui du corps expéditionnaire soviétique.

Sur le terrain, l'offensive soviétique pour prendre le contrôle de la vallée stratégique du Panshir, au nord de Kaboul, a pris depuis une semaine la forme de bombardements aériens massifs. Les sources diplomatiques occidentales indiquent que l'aviation soviétique a opéré en moyenne 150 sorties par jour, larguant des bombes puissantes et des mines anti-personnel. Les Mig survolent la vallée à haute altitude. Selon les communiqués diffusés par la résistance, plusieurs appareils ont été abattus au cours des récents raids.

Les bombardements soviétiques feraient peu de victimes, soit parce que les habitants de la vallée sont partis, soit parce que la régularité des attaques — elles ont lieu régulièrement entre 8 heures du matin et 2 heures de l'après-midi — les rend très prévisibles.

L'offensive terrestre dans la vallée, la sixième depuis l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan voici bientôt trois ans, serait moins soutenue que celle du printemps dernier: les forces soviétiques contrôlent globalement le débouché sud de la vallée jusqu'à la ville de Rokha, dont les résistants islamiques tiennent les hauteurs avoisinantes.

1.500 soldats soviétiques supplémentaires ont été acheminés au sud de la vallée cette semaine, tandis que la résistance dispose «de nombreuses armes et munitions», indique-t-on encore.

À Kaboul, «les nuits sont plus bruyantes et les journées plus tendues» qu'au cours des deux précédentes semaines.



BUFFET BÉNÉFICE 1977 - 1982

Organisme de charité à but non lucratif, la Maison Marguerite est un centre de dépannage pour femmes itinérantes.

À l'occasion de ce buffet, Mme Louise Nadeau, responsable du certificat en Toxicomanies, de l'Université de Montréal donnera une conférence sur «La toxicomanie chez la femme».

Buffet le 16 octobre 1982 de 16.00 à 21.00.
Coût du billet: 25.00\$
Pour réservation:

Sœur J. Forest
937-9501, poste 35
du 15 au 25 septembre
de 9.00 à 17.00

Renault 5 1982



Prix à partir de 5595\$
livraison rapide

Lareau Automobiles Inc.

1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal, tél.: 937-9551

Après Maria Chapdelaine voici la réédition de Le Grand Silence Blanc illustré par Clarence Gagnon

canadien, est considérée par les bibliophiles comme l'une des plus belles réalisations artistiques du monde littéraire.

Aujourd'hui, cette réédition de grande classe réalisée avec un soin méticuleux vous est offerte, en souscription, au prix de \$70.00.

En voici quelques détails techniques:

Un volume relié de 248 pages, imprimé sur papier Japon Carlyle et présenté dans un coffret recouvert de papier marbré. 39 illustrations en couleurs, imprimées en offset et collées à la main; culs-de-lampe, lettrines et ornements imprimés en une couleur. Couverture en couleurs imprimée à la main sur Arches pur chiffon. (Illustration, en sérigraphie; titres en typographie.)



Louis-Frédéric Rouquette, un roman d'aventures, dont l'action se déroule dans le Grand Nord

Format: 10 po x 8 po (25 x 20 cm). Tirage limité à 1 360 exemplaires, plus 90 exemplaires hors commerce, tous numérotés à la main.

Prix de souscription (valable jusqu'au 27 septembre 1982): \$70.00

Prix à la parution: \$90.00 (minimum).

Coédition
ART GLOBAL/LIBRE EXPRESSION
272-6111 849-5259

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
Valable jusqu'au 27 septembre 1982.
À retourner aux Éditions Art Global
1009 ouest, rue Laurier, Outremont, Qué. H2V 2L1
Je désire réserver exemplaire(s)
de LE GRAND SILENCE BLANC.

NOM _____
ADRESSE COMPLÈTE _____

TÉL.: _____
Ci-joint un chèque de: \$
L'éditeur assumera les frais d'expédition.

**LESAGE
LAMOTHE
COSSETTE**

OPTICIENS D'ORDONNANCES

AVIS:

Heures de bureau
à compter du 7 sept. 1982:

du lundi au mercredi de 9h à 18h,
jeudi et vendredi de 9h à 21h.

PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU
RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX
ARTIFICIELS

MONTRÉAL

- 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
- 5000, boul. Saint-Laurent
(boul. Saint-Joseph)

CARTIERVILLE

- POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

ST-JÉRÔME

- MICHEL LAURENDEAU
221 rue St-Georges
(514) 436-2893

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE **845-4221**

Arafat au Vatican

Le Vatican a notamment choisi, pour exercer sa mission de paix dans le monde, le moyen de la diplomatie internationale. Comme le disait Paul VI en juin 1973, l'année même où il a reçu officiellement Mme Golda Meir, le premier ministre d'Israël, le Saint-Siège utilise ce moyen en raison de la «conscience d'un devoir» qui lui revient «à cause de sa vocation spirituelle et religieuse».

La voie diplomatique est cependant parfois semée d'embûches, comme le montre l'accrochage très vif et inusité qui vient de se produire entre le Vatican et Israël. Compte tenu du prestige de la papauté, on peut être spontanément choqué par la réaction cavalière et même injuste du gouvernement Begin à l'annonce que le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, serait reçu aujourd'hui par Jean-Paul II. Toutefois la diplomatie vaticane qui s'exerce selon un style bien particulier et généralement de façon désintéressée, ne peut espérer se soustraire aux escarmouches qui marquent si souvent la scène diplomatique. Le Saint-Siège doit assumer les risques que comporte le choix de ce moyen d'action.

Cela dit, les propos en provenance d'Israël n'en sont pas moins injustes. On a accusé «l'Eglise de n'avoir jamais dit un mot sur le massacre des Juifs pendant six ans en Europe». La réalité est beaucoup plus complexe. Il est vrai que l'on ne connaît pas de déclaration solennelle de Pie XII durant la guerre mondiale pour dénoncer les camps de concentration. Mais ce silence ne signifie pas que le Saint-Siège ait été inactif.

En 1974, par exemple, les Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde guerre mondiale, révélaient que Pie XII avait donné des instructions à ses nonces pour qu'ils protestent violemment contre la législation raciale nazie, puis contre les déportations des Juifs. En Allemagne, le nonce avait signalé au Vatican que des recommandations en faveur des Juifs ne faisaient que les signaler à l'attention des nazis et redoubler ainsi le péril.

On sait surtout que Pie XII a posé des gestes concrets pour aider les Juifs. Il a en particulier ordonné aux maisons religieuses d'Italie d'accueillir ceux qui s'y réfugiaient. Un grand nombre de personnes ont effectivement profité de ces refuges. Du reste, à la fin de la guerre, plusieurs organisations juives ont exprimé publiquement leur gratitude au pape.

Il n'en demeure pas moins que la réaction israélienne peut se comprendre. L'holocauste est vu par la communauté juive comme le résultat d'un antisémitisme qui plonge lui-même ses racines dans l'histoire du christianisme. Il existe entre le christianisme et le judaïsme un contentieux extrêmement profond. Jean-Paul II, dans le sillage des gestes de réconciliations posés au concile Vatican II, a continué à tendre la main. Dans un geste significatif, il s'est rendu à Auschwitz en juin 1979 pour rendre hommage aux quatre millions de martyrs qui y ont perdu la vie. En mars dernier à Rome, à l'issue d'un sommet sur le dialogue avec les Juifs, Jean-Paul II rappelait que «les chrétiens sont sur le bon chemin, celui de la justice et de la fraternité, en essayant, avec respect et persévérance, de se retrouver avec leurs frères sémites autour de l'héritage commun».

Si la réaction en provenance d'Israël n'étonne guère on ne peut en dire autant cependant de celle du Congrès juif canadien, qui écrivait lundi au nonce à Ottawa: «Nous avons des souvenirs tragiques de l'Holocauste alors que l'Eglise catholique demeura silencieuse face à la destruction du peuple juif dans une Europe chrétienne. Ces souvenirs douloureux seront intensifiés si le pape s'approprie à recevoir un terroriste dont l'objectif est de détruire le peuple juif et l'Etat d'Israël».

L'Holocauste doit demeurer présent dans la mémoire collective de l'humanité. On ne saurait accepter cependant que ce grand malheur serve indéfiniment au chantage affectif auquel se livre le Congrès juif.

La terre a continué de tourner depuis 1945. L'un des problèmes lancinants qui a surgi depuis lors c'est, en même temps que la création d'Israël, le sort du peuple palestinien.

La diplomatie vaticane a estimé que le temps était venu de poser un premier geste qui pourrait mener à la reconnaissance de l'OLP en recevant son président, M. Yasser Arafat. Dans le langage particulier de la diplomatie, il s'agit d'un premier contact tout au plus. Arafat sera reçu quinze ou vingt minutes au cours d'un déplacement du pape entre Castel Gandolfo et la grande salle d'audience du Vatican.

Evidemment, l'OLP verra dans ce geste l'affirmation de sa légitimité au plan international. Israël, et le Congrès juif canadien avec lui, s'insurgent contre le fait que le pape couvre de sa légitimité, un «assassin», un «symbole du mal», un «boucher notoire».

Et si d'aventure, M. Arafat n'était pas le personnage que la propagande de M. Begin nous présente inlassablement. A cet égard, la crédibilité de son gouvernement est de moins en moins forte. Un journaliste israélien, M. Danny Rubinstein, écrivait hier dans *The New York Times*: «Paradoxalement, il semble qu'Israël soit entré en guerre précisément parce que l'OLP avait diminué substantiellement ses activités terroristes. La menace perçue par le gouvernement Begin, ce n'était pas le terrorisme de l'OLP mais, au contraire, l'absence de terrorisme. Au fur et à mesure, que l'OLP devenait progressivement un mouvement politique discipliné, M. Begin a commencé à craindre que le monde civilisé accepte l'OLP et exige sa participation à des négociations sur l'avenir de la région».

Or M. Begin ne veut négocier ni avec l'OLP ni avec les Palestiniens. Il est en effet résolu à annexer à tout jamais la Cisjordanie comme le provient, une fois de plus, les nouvelles implantations de colonies annoncées après le départ des Palestiniens du Liban.

En recevant Arafat, Jean-Paul II n'a rien dit de ce qu'il pense de son visiteur et de l'OLP. Mais il n'est sûrement pas obligé d'avoir la même opinion que M. Begin. Il peut par exemple partager celle du chancelier de l'Autriche ou du premier ministre de la Grèce et de la plupart des chefs de partis italiens qui vont recevoir Arafat. A vrai dire, il ne serait pas étonnant que le pape ait, lui aussi, constaté une évolution au sein de l'OLP et que, misant sur cette évolution, il en soit venu à la conclusion que la cause de la paix serait mieux servie en recevant son président. Le pape peut se tromper. Mais on est porté à lui faire confiance.

Jean-Pierre PROULX

Éviter les collisions

Mieux vaut tard que jamais, et la création d'un ministère québécois du Commerce extérieur, une promesse datant de trop longtemps, a été l'une des bonnes nouvelles du timide remaniement de portefeuilles effectué par M. Lévesque la semaine dernière. Dès le départ, toutefois, l'ajout au cabinet semble créer quelque confusion dans les activités du gouvernement à l'étranger et au Canada anglais. Créé par décret, le nouveau ministère devrait bientôt être mieux défini par sa propre loi; l'occasion sera bonne de revoir, pour la resserrer, la répartition des responsabilités.

La possibilité de collision menacée en effet. Chez M. Landry, titulaire du dernier né des ministères, on hérite l'ambition de coordonner l'ensemble des opérations économiques du gouvernement à l'extérieur du Québec, commerce et investissements compris. Des rumeurs persistantes veulent qu'à plus long terme il obtienne la haute main sur l'ensemble des délégations extérieures du Québec puisqu'on a tant parlé, récemment, de leur vocation économique. M. Jacques-Yvan Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, et responsable de ces délégations, se serait joué un bien mauvais tour en mettant lui-même l'accent sur les piastres et les sous.

La meilleure solution, pour éviter ce genre de bataille, eût été de faire de M. Landry un ministre délégué au Commerce extérieur, rattaché aux Affaires intergouvernementales. Les principaux acteurs, notamment Hydro-Québec et les promoteurs du gaz naturel.

Depuis quelques mois, on cherche préneurs pour des milliards de kilowatts-heures et des millions de mètres cubes de pétrole et de gaz. La demande étant stationnaire ou même en baisse, les producteurs cherchent à contrôler l'offre. L'économie nous enseigne que la limitation des quantités disponibles devient alors le seul moyen de faire avaler des hausses de prix aux consommateurs. Voilà pourquoi, par exemple, la société BP fermera sa raffinerie montréalaise privant les automobilistes des avantages d'une guerre des prix pour écoulés les inventaires.

De son côté, Hydro-Québec veut mettre la main, selon une hypothèse à l'étude, sur les distributeurs gaziers du Québec ainsi que le révélait, hier, notre confrère Alain Dubuc, de *La Presse*. Cependant, un tel contrôle du marché de l'énergie ne serait pas du tout dans l'intérêt des Québécois.

L'énergie n'est plus la terre promise au milieu de la dernière décennie. La récession et la réaction des consommateurs ont ramené à de plus justes proportions l'importance de ce secteur. Les ingénieurs de l'Hydro ne s'amuseront plus avec les mécanos sur l'eau.

Le budget d'investissements décennal a été réduit de plus de 50% à \$35 mil-

liards, auquel on demandait de se départir du prestigieux ministère d'Etat au Développement économique, n'aurait rien voulu entendre.

La doivent s'arrêter les concessions du premier ministre. Les délégations du Québec à l'extérieur de ses frontières, qui ont longtemps servi de reposoirs pour fonctionnaires ou de terrain d'exercice pour diplomates en herbe, n'y gagneraient pas à redevenir de simples missions commerciales. Il serait pour le moins curieux et paradoxal qu'un gouvernement du Parti québécois coupe de leur fonction de représentation politique plus générale, d'une «personnalité internationale» conquise de haute lutte au cours des années soixante, un réseau de délégations qui commencent enfin à mûrir. En rééquilibrer la composition, certes, les rendre moins mondaines et plus pragmatiques, certes encore, mais de là à mettre en danger l'acquis, il y a une marge.

Il faudra donc trouver les moyens de baliser mieux les attributions des deux ministères, et d'établir plus clairement la ligne hiérarchique, avant que les choses ne tournent au vinaigre. L'Office québécois du commerce extérieur (OQCE), qui appartenait au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et qui vient de passer chez M. Landry, nommait déjà les envoyés commerciaux du Québec à l'extérieur et continue de croire que le ministère des Affaires intergouvernementales ne détiendrait qu'une responsabilité administra-

ti-

ti- liards. Et certains voulaient ajouter en plus la filière nucléaire! Dans sa politique énergétique de 1978, le gouvernement québécois prévoyait un recul du pétrole (sous la forme de mazout) au profit de l'électricité et du gaz naturel. Même si elle provient de l'extérieur du Québec, cette dernière source d'énergie offre des avantages comparatifs très importants aux utilisateurs industriels et résidentiels. La pénétration du gaz est d'autant plus souhaitable que, dans le cadre de son grand projet d'unité nationale par l'énergie, Ottawa est prêt à en assumer les coûts. Il est bien entendu que le gouvernement fédéral paiera la note jusqu'aux bretelles régionales du réseau, en dépit de certaines hésitations que le nouveau ministre devra dissiper.

L'acquisition, par l'Hydro, de Gaz Métropolitain et de Gaz Inter-Cité, serait une erreur stratégique. La «carte» gazière doit être jouée dans les meilleures conditions dans la nouvelle donne énergétique au Québec. Les firmes ont besoin d'une marge importante d'autonomie pour permettre une véritable concurrence avec l'hydro-électricité. Il suffit de vouloir convertir sa fourniture pour réaliser toute l'importance de ne jamais accorder de monopole à la société d'Etat du boulevard Dorchester. Celle-ci renvoie cavalièrement le bétail en quête d'une nouvelle forme d'énergie «à votre plombier ou électricien». Une véritable concurrence pourrait inciter, un jour, Hydro-Québec à se doter d'un service de commercialisation. Au lieu de chanter le refrain des Hydro-Québécois, on commencera à parler prix et service.

La séparation des filières électriques et gazières ne règlera cependant pas le problème des surplus d'énergie au Québec à compter de 1984. Il n'est pas ques-

tion à l'égard de ce personnel. Ce n'est pas tout à fait l'idée qu'on s'en fait chez M. Jacques-Yvan Morin. La bonne entente à peu près régnait partout dans le passé, même si la schizophrénie menaçait certaines délégations. La nouvelle structure, taillée pour plaire surtout aux personnes, pourrait accentuer ces divisions. Il faudra suivre de près, à cet égard, l'expérience d'Ottawa qui a rattaché le ministre du Commerce extérieur au Secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures.

Le nouveau ministère donne enfin de la visibilité au commerce extérieur québécois, et les milieux intéressés, malgré quelques inquiétudes de territoire, s'en réjouissent unanimement. Après tout, voilà la source de 45% de notre Produit national brut; les exportations québécoises atteignent près de trente milliards. Quitte à prendre ailleurs, il faudra donner au ministre les moyens de sa fonction, notamment de l'exploration de nouveaux marchés hors l'Amérique et l'Europe. L'OQCE ne dispose encore que d'un budget plutôt mince de \$9 millions, essentiellement pour la promotion. Il faudrait peut-être songer à lui rattacher la SDI-Exportation, qui aide directement les entreprises, et même le Tourisme. Le dernier né des ministères prendrait ainsi de l'ampleur et du poids, les voix du Québec à l'extérieur seraient moins cacophoniques, et les tentations d'annexion du champ du voisin s'affaibliraient.

Lise BISSONNETTE

Hydro et le gaz

Un nouvel épisode de la «crise» de l'énergie est actuellement en préparation au Québec. Il y a quelques années, les compagnies pétrolières présenteraient à la population, avec succès, un film d'horreur sur la «pénurie appréhendée» de pétrole. On connaît la suite... Bientôt les Québécois auront droit au spectacle des «surplus imprévus». Ce revirement plutôt comique prendra cependant l'allure d'une tragédie pour les principaux acteurs, notamment Hydro-Québec et les promoteurs du gaz naturel.

Depuis quelques mois, on cherche préneurs pour des milliards de kilowatts-heures et des millions de mètres cubes de pétrole et de gaz. La demande étant stationnaire ou même en baisse, les producteurs cherchent à contrôler l'offre. L'économie nous enseigne que la limitation des quantités disponibles devient alors le seul moyen de faire avaler des hausses de prix aux consommateurs. Voilà pourquoi, par exemple, la société BP fermera sa raffinerie montréalaise privant les automobilistes des avantages d'une guerre des prix pour écoulés les inventaires.

De son côté, Hydro-Québec veut mettre la main, selon une hypothèse à l'étude, sur les distributeurs gaziers du Québec ainsi que le révélait, hier, notre confrère Alain Dubuc, de *La Presse*. Cependant, un tel contrôle du marché de l'énergie ne serait pas du tout dans l'intérêt des Québécois.

L'énergie n'est plus la terre promise au milieu de la dernière décennie. La récession et la réaction des consommateurs ont ramené à de plus justes proportions l'importance de ce secteur. Les ingénieurs de l'Hydro ne s'amuseront plus avec les mécanos sur l'eau.

Le budget d'investissements décennal a été réduit de plus de 50% à \$35 mil-

liards. Et certains voulaient ajouter en plus la filière nucléaire! Dans sa politique énergétique de 1978, le gouvernement québécois prévoyait un recul du pétrole (sous la forme de mazout) au profit de l'électricité et du gaz naturel. Même si elle provient de l'extérieur du Québec, cette dernière source d'énergie offre des avantages comparatifs très importants aux utilisateurs industriels et résidentiels. La pénétration du gaz est d'autant plus souhaitable que, dans le cadre de son grand projet d'unité nationale par l'énergie, Ottawa est prêt à en assumer les coûts. Il est bien entendu que le gouvernement fédéral paiera la note jusqu'aux bretelles régionales du réseau, en dépit de certaines hésitations que le nouveau ministre devra dissiper.

L'acquisition, par l'Hydro, de Gaz Métropolitain et de Gaz Inter-Cité, serait une erreur stratégique. La «carte» gazière doit être jouée dans les meilleures conditions dans la nouvelle donne énergétique au Québec. Les firmes ont besoin d'une marge importante d'autonomie pour permettre une véritable concurrence avec l'hydro-électricité. Il suffit de vouloir convertir sa fourniture pour réaliser toute l'importance de ne jamais accorder de monopole à la société d'Etat du boulevard Dorchester. Celle-ci renvoie cavalièrement le bétail en quête d'une nouvelle forme d'énergie «à votre plombier ou électricien». Une véritable concurrence pourrait inciter, un jour, Hydro-Québec à se doter d'un service de commercialisation. Au lieu de chanter le refrain des Hydro-Québécois, on commencera à parler prix et service.

La séparation des filières électriques et gazières ne règlera cependant pas le problème des surplus d'énergie au Québec à compter de 1984. Il n'est pas ques-

tion de démonter les barrages de la baie James ou de fermer le robinet du gazoduc. Les producteurs devront se livrer une bataille féroce pour écoulés les stocks disponibles. Les consommateurs y gagneront à la condition que se fasse une certaine harmonisation dans l'intérêt, non pas d'une compagnie ou d'une société d'Etat, mais de la collectivité québécoise. Actuellement le plus grand risque que courent les Québécois est que toute cette question demeure une chicane de fonctionnaires qui, en coulisses, protègent les intérêts d'Hydro-Québec, de SOQUIP, de la SGF, de Novélux, de Gaz Métro, de Gaz Inter-Cité etc... Il faudra aussi penser aux actionnaires minoritaires de ces deux dernières entreprises dont les actions demeurent cotées en bourse.

C'est au ministère de l'Energie du Québec de coordonner cet exercice: d'ajustement de l'offre énergétique du Québec. Si l'Hydro veut faire main basse sur tout le secteur, c'est qu'il constate la faiblesse politique de Québec en ce sens. Voilà pourquoi son président s'est adressé directement au premier ministre!

M. Yves Duhaime doit reprendre l'affaire en mains. Il faudra d'abord analyser publiquement le rapport d'un premier comité d'harmonisation électricité-gaz. Ensuite, les consommateurs devront être associés aux discussions d'une table ronde qui déterminera les paramètres de la concurrence nécessaire qui doit demeurer entre les deux formes d'énergie. En maintenant le spectre de surplus énergétiques, les Québécois auront l'assurance d'un prix plus équitable et d'un hiver plus chaud.

Michel NADEAU



LA RÉCESSION JUSQUE-LÀ

par Albert Brie

«On n'a plus les étés qu'on avait.» Cette opinion, à force de me l'entendre répéter, je vais finir par l'attraper, le jour où elle s'appuiera sur des preuves statistiques.

«Les étés qu'on avait», ce sont ceux qu'auraient connus les quarante ans et plus. Et ils se réfèrent aux étés de leur enfance, aux environs de l'immédiat après-guerre et avant.

J'étais là. En remuant mes souvenirs, ceux qui me reviennent sont chargés de soleil, de canicules, ponctués d'orages foudroyants. A l'école, quand arrivait juin, le ciel, il me semble, se faisait plus clair et l'air plus grésillant. Au seuil des grandes vacances, on aurait dit que la nature s'appliquait à nous faire disparaître.

Souvenirs imaginaires? J'incline à le croire. Mais la plupart de mes contemporains soutiennent qu'ils sont réels. Ils peuvent les authentifier. Ils ne veulent pas admettre que nous voyons exagérément tout en bleu, qu'enfants, nos sens se troublaient, s'enfieraient d'un rien.

On retourne plus loin en arrière. «A Paques, m'affirme une amie, nous allions à la messe en vêtements clairs, sans manteau, sans couvre-

chaussures.» Je lui fais remarquer que c'est peut-être arrivé une ou deux fois. Elle nie, soutient que c'était presque toujours le cas.

J'ai encore frais à la mémoire la dernière journée des vacances, le jour de la Fête du travail. Avec mes frères et amis, je la passais sur les terrains de l'Exposition provinciale de Québec. Plus d'une fois, c'est vrai, il faisait une chaleur crevante. Ma femme en ajoute: «Pour la rentrée à l'école, on



devait enfiler la robe de couvent et les bas, tout de noir. On étouffait là-dessous.»

Les attestations concordent: les étés 35, 40 ou 45 étaient des étés tout pleins. La saison tenait toute sa place trois mois durant. Les quatre saisons, si je m'en remets au témoignage oral, ne faisaient pas qu'en porter les noms, elles en avaient les particularités, la spécificité, et c'était exceptionnellement scandalisant de voir pleuvoir en janvier ou neiger en mai.

Le temps de ce temps-là serait ré-

volu. L'été n'est plus que son ombre. Le printemps, une saison folle. L'automne, lui, anticipe, ronge le mois d'août, talonné par un hiver brutal, hypocrite, fantasque, excessif en longueur.

Tout compte fait, le ciel serait comme les gens, les matériaux, les aliments, les experts: on ne peut plus s'y fier. Les météorologistes avec tous leurs instruments de précision sont à peine plus crédibles que des politiciens en temps d'élections: les aiguilles de leurs cadrans ont perdu le nord. C'est le chaos.

L'été, si on le veut comme il était, il faut aller le chercher par morceaux, là où il se montre: en Méditerranée, dans les Antilles, à Tahiti, au diable vauvert. Au Québec, c'est fini, paraît-il, il est en récession, en faillite, il ne sera jamais plus comme avant. Nous glissons vers le Nord, la tige.

«Mon pays, c'est l'hiver», chante le dépressif Vigneault. Le sombre et pénétrant Pierre Baillargeon avait poussé plus loin: «Aucun de mes compatriotes n'a su gré à Voltaire de n'avoir pas parlé de nos millions d'arpents de neige.»

Je veux croire que si nous voyons l'été moche, c'est que dans la tête nous sommes amochés.

Normand ROBERGE

Sainte-Foy, 10 septembre

■ Je me souviens

La Société St-Jean-Baptiste de Montréal a eu parfaitement raison de rappeler la prise de position de feu Mgr Félix-Antoine Savard telle qu'exprimée dans son Testament politique, et le professeur Guy Bouthillier, parlant au nom de la Société, l'a fait avec une grande modération et sans aucune mesquinerie, n'en déplaise à monsieur J.F. M. Bouthillier a simplement rappelé une page tristement célèbre dans l'oeuvre patriotique de l'auteur de *Ménard*. Cette page ne doit jamais être oubliée.

Quant à «faire voter les morts», monsieur J.F. devrait savoir que c'est là plutôt une habitude des «vieux» partis politiques.

Sans doute, pour tous ceux qui ont voté «non» le 20 mai 1980, il serait bien rassurant que leur «erreux» soit oubliée, maintenant que le coup est fait et que la trahison a été consommée avec le résultat que l'on sait.

Germaine DUFRESNE

Montréal, 30 août

aux décisions qui orientent la vie scolaire de leurs enfants.

La seule façon donc pour les enseignants de «désamorcer» un conflit possible, c'est de faire enfin leur bout de chemin et de démontrer de façon tangible qu'ils ont compris et qu'ils acceptent, eux aussi, le cheminement et les droits légitimes des parents et qu'ils sont prêts à travailler avec eux. Ici et là quelques-uns ont commencé à le faire. Bravo! Mais les enseignants, dans l'ensemble, n'ont pas encore bougé.

Qu'ils acceptent de s'asseoir avec les parents, non pas pour définir les droits des parents (ces droits ne sont pas négociables, pas plus que la compétence des enseignants), mais pour préciser avec eux, et avec les autres partenaires, la nature et la portée du projet éducatif que l'école devrait offrir aux enfants et au milieu.

La concertation, les parents y croient: ils la recherchent depuis des années. Quant aux directeurs d'école, ils y croient eux aussi, ils reconnaissent la légitimité d'une présence majoritaire des parents au sein d'un éventuel conseil d'administration, et réclament pour l'école une autonomie suffisante pour lui permettre d'être responsable de son projet éducatif.

Qu'attendent donc les enseignants pour «s'engager», s'il est vrai, comme l'affirme Jean-Pascal Souque, qu'un «enseignant heureux, cela passe par la concertation enseignants-parents?»

Monique MUS-PLOURDE

Le 4 septembre 1982

■ Et l'indépendance, M. Lévesque

Pour sûr M. Lévesque s'en va vers l'indépendance! Il commence par se débarrasser d'un indépendantiste convaincu et de la première heure, Marcel Léger, qui a fait du bon travail à l'Environnement et qui a eu le courage de tenir tête au très subtil ministre Garon, grand partisan de la pollution par le purin de cochon. Il le remplace par un illustre inconnu au palmarès de l'indépendance, M. Ouellet, issu du royaume des éleveurs de porcs... Les écologistes devront redoubler de vigilance!

Puis, le premier ministre enlève la loi 101 au ministre Laurin qui avait par excellence la fermeté requise à son application, pour la donner au ministre Godin dont on doute qu'il puisse maîtriser son irrésistible envie de faire plaisir aux anglophones. Qui aime bien, châtie bien: il fallait punir le ministre de l'Éducation de son profond attachement à l'idée d'un Québec indépendant. Ainsi, le père de la politique scientifique voit-il confiée «la science et la technologie» à un «cool man», M. Paquette, qui a marché à fond dans les «morineries» de Claude, l'empereur déchu.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0856. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le suicide, témoin d'une société éclatée?

par
Jacques Roy

L'auteur est en charge de la coordination des programmes au Centre local des services communautaires Des Chénoux.

À Québec, le suicide constitue un phénomène majeur dont l'importance s'est accrue de façon constante depuis trente ans. Il frappe en particulier les jeunes de 15-29 ans et il enregistre autant de décès annuellement auprès de la population en général que le diabète sucré, les tumeurs malignes du sein, l'artériosclérose ou la cirrhose du foie.

Sensible à l'importance que revêt le suicide comme phénomène de plus en plus répandu au Québec, le Comité de la santé mentale du Québec, organisme gouvernemental relevant du ministère des Affaires sociales, a publié en mars dernier une étude sur le sujet. Cette recherche visait à mieux connaître les dimensions réelles de ce phénomène au Québec et à détermi-

ner les éléments d'une éventuelle politique de prévention du suicide au Québec.

À chaque année, on dénombre au Québec entre 900 et 1.000 suicides réussis et environ 4.000 tentatives de suicide. Ces chiffres sont conservateurs selon l'étude du CSMQ, puisque le suicide est généralement sous-estimé.

Depuis trente ans, le taux de suicide a presque quadruplé: il est passé de 4 par 100.000 de population en 1955 à 15 par 100.000 en 1979. L'augmentation est sans cesse constante d'année en année. À compter de 1977 en particulier, le taux de suicide a enregistré une hausse significative, notamment au niveau des 20-29 ans et des 30-44 ans.

Il représente la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de 15-30 ans après les accidents de véhicules-moteur et il se classe au huitième rang des treize principales causes de décès pour l'ensemble de la population du Québec.

Le phénomène du suicide affecte autant les femmes que les hommes mais de façon bien différente. Ainsi, on compte trois fois plus de suicides réussis chez les hommes que chez les femmes; par ailleurs, ces dernières ef-

fectuent une fois et demi à deux fois plus de tentatives de suicide que les hommes. L'explication tiendrait vraisemblablement au fait qu'ils utilisent des moyens différents: alors que les femmes vont majoritairement choisir l'empoisonnement par médicaments, les hommes recourent davantage à l'arme à feu ou à la pendaison.

L'étude observe une relation très étroite entre l'état matrimonial et le suicide. Le groupe des personnes séparées et divorcées se démarque nettement des célibataires, des personnes mariées et des veufs(ves). De fait, le taux de suicide chez les personnes divorcées et séparées est quatre fois plus élevé que dans la population en général (environ 60 contre 15 par 100.000 de population).

Contrairement à une opinion assez répandue, le phénomène du suicide ne varie pas selon les saisons, selon les mois. De plus, aucune différence notable a été observée selon le milieu urbain ou rural; le taux de suicide est sensiblement identique dans ces deux milieux sauf en ce qui a trait aux femmes où le taux est légèrement plus faible en milieu rural.

Par ailleurs, des différences marquées distinguent les régions entre elles. C'est ainsi que la région du Nord-

Ouest (Abitibi) se situe au premier rang avec une bonne longueur d'avance (un taux de 24.411.000 personnes) sur celle de Montréal métropolitain et de la région de l'Outaouais qui affichent des taux de suicide nettement supérieurs à la moyenne provinciale. Selon l'étude, le suicide frappe singulièrement les hommes du Nord-Ouest (particulièrement les 20-29 ans où le taux grimpe à 63,8/100.000 personnes) et les femmes de Montréal-métropolitain.

La comparaison avec les États-Unis et un certain nombre de pays européens fait ressortir un trait marquant chez nous: le taux de suicide exceptionnellement élevé chez les jeunes adultes. D'une façon générale, en Occident, le suicide est plus élevé auprès des personnes âgées alors qu'au Québec, le taux maximum est atteint chez les 20-24 ans (pour un taux de 23/100.000 personnes), ce qui est très particulier au Québec. Soulignons que le taux de mortalité par suicide chez les hommes de 20-24 ans est l'un des plus élevés au monde.

Pour bien saisir l'ampleur du suicide chez les jeunes adultes au Québec, mentionnons que chez les 20-29 ans, un décès sur cinq est attribuable au suicide (1 sur 3 chez les hommes).

Les tentatives de suicide sont également plus nombreuses que pour n'importe quel autre groupe d'âge; pour un suicide réussi, on dénombre de 6 à 7 tentatives de suicide.

La recherche des causes profondes du suicide dans une société s'avère une opération complexe et délicate. L'étude du CSMQ suggère certaines avenues d'exploration, notamment celle offerte par le lien étroit entre l'état matrimonial et le suicide par exemple. Mais là encore, s'agit-il d'avantage d'une cause que d'un symptôme témoin d'une société qui a connu des changements brusques, en particulier pour les 15-34 ans?

Le phénomène d'anomie sociale pourrait se révéler une des voies d'explication du suicide au Québec. Elle consiste en un certain dérèglement de la vie sociale, une sorte de désintégration des ensembles sociaux, des liens, des valeurs que partagent un ensemble d'individus dans une communauté. Cette anomie, par l'examen de certains phénomènes particuliers, pourrait contribuer à expliquer la progression constante du suicide au Québec ainsi que le taux anormal de suicide chez les jeunes par exemple. Retenons quelques phénomènes pour les mettre en perspective.

Le chômage chez les jeunes. Il présente une des sources majeures d'incertitudes et de désespoir auprès des 15-29 ans. Il nous apparaît regrettable que l'étude du CSMQ n'ait pas exploré ce champ pourtant bien connu et spécifique aux jeunes adultes; quant à nous, il nous apparaît qu'il s'agit d'une voie privilégiée à déchiffrer.

L'absence de consensus social au niveau des valeurs et l'évolution rapide de ces dernières depuis 1960 ont pu contribuer également à exercer des pressions additionnelles influant sur le taux de suicide.

Enfin, l'isolement progressif de certains groupes sociaux telles les familles monoparentales, la taille et le caractère anonyme des polyvalentes (ces manufactures de *drop-outs*) la perte du sens de l'écoute, sont autant de manifestations d'une anomie sociale qui retranche les individus dans l'isolement et provoque une rupture d'avec leurs milieux de vie immédiats.

L'étude du CSMQ a eu le mérite de souligner l'importance du phénomène du suicide au Québec et la nécessité de l'adoption d'une véritable politique de prévention en la matière. Il reste à élucider les causes profondes afin d'intervenir dans l'ancrage d'une perspective globale et efficace.

La Suisse serait-elle moins démocratique?

Réflexions sur le jugement Deschênes

par
José Woehrling

Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal.

Il y aurait beaucoup à dire du jugement rendu, le 9 septembre dernier, par le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'hon. Jules Deschênes. Cependant, notre propos se limitera à attirer l'attention sur certaines parties de cette décision, dans lesquelles le tribunal traite de la «raisonnabilité» de la Charte de la langue française (ou loi 101) et, plus particulièrement, de la fameuse «clause Québec» contenue à l'article 73 (a) de celle-ci. Nous pensons en effet que c'est l'aspect du litige qui intéresse et touche le plus tous ceux qui ne sont pas juristes de formation ou de profession. Tout citoyen du Québec est sûrement fort préoccupé de savoir si les lois qui réglementent sa conduite dans un domaine aussi important que l'éducation de ses enfants, sont «raisonnables» ou non!

Peut-être convient-il de souligner, pour commencer, que cette part du jugement que la Cour supérieure consacre à la «raisonnabilité» de la loi 101 est, d'un point de vue strictement juridique, tout à fait inutile. Le juge Deschênes est d'ailleurs le premier à l'admettre (1). En effet, le motif déterminant sur lequel il se fonde pour déclarer la «clause Québec» inconstitutionnelle est que celle-ci constitue une *négligence* et non pas une *restriction* des droits garantis par la Charte constitutionnelle aux citoyens anglo-

phones qui viennent s'établir au Québec en provenance d'une autre province. Or, si l'article 1er de la Charte fédérale permet que les droits et libertés que celle-ci énonce puissent être *restreints* «dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique», il n'autorise par contre nullement leur abolition ou *suppression* pure et simple.

Notre intention n'étant pas de discuter cet aspect du jugement, nous prendrons donc la conclusion du tribunal sur ce point pour ce qu'elle vaut. Cependant, une chose est claire: si la loi 101 nie les droits constitutionnels plutôt qu'elle les restreint, l'article premier de la Charte fédérale ne s'applique pas et il n'est nul besoin, par conséquent, de chercher à savoir si la loi québécoise est ou non «raisonnable». Dans tous les cas, elle est inconstitutionnelle et, partant, nulle et non avenue. Le juge Deschênes aurait pu arrêter là son jugement. Faut-il ajouter: «aurait dû»? Il existe, en effet, un principe souvent répété par les plus hauts tribunaux du pays, la Cour suprême du Canada en particulier, selon lequel les juges doivent éviter de discuter gratuitement, ou plus qu'il n'est strictement nécessaire, de la constitutionnalité des lois. S'ils outrepassent cette limite, les magistrats s'immiscent dans le domaine politique. Ils se permettent de juger, sans nécessité véritable, la sagesse des décisions prises par le parlement. Attitude difficilement tolérable, on en conviendra, de la part d'un organe qui n'a aucune légitimité démocratique et qui ne rend aucun compte aux citoyens!

Le juge Deschênes a cependant choisi d'aller au-delà de ce qui était nécessaire pour trancher le litige dont il était saisi et d'examiner la «raisonnabilité» de la loi

101 du Québec. À cet effet, les parties lui avaient soumis un certain nombre de précédents tirés du droit comparé et destinés à faciliter l'interprétation du concept de «limites (...) raisonnables». En effet, pour cerner un critère aussi délicat que celui des limites à certains droits qui sont considérés comme raisonnables dans une «société libre et démocratique», il est légitime que le tribunal ait recouru à la comparaison avec d'autres pays, à condition qu'ils soient comparables au Québec par le niveau de culture, de civilisation et de développement. La Suisse répond sans doute à ces exigences; du moins, la considère-t-on très généralement comme un modèle de démocratie, de libéralisme et de tolérance. En outre, la Suisse a toujours constitué l'un des modèles les plus étudiés en matière de législation linguistique. On considère que ses habitants ont réussi, de façon exemplaire, à organiser la cohabitation de plusieurs groupes linguistiques à l'intérieur des mêmes frontières politiques. Or, il se trouve que les solutions adoptées par le droit linguistique suisse offrent, à certains points de vue, une similarité troublante avec celles qui ont cours au Québec.

Conformément à l'article 116 de la Constitution fédérale suisse, l'allemand, le français, l'italien et le rhéto-roman sont les langues «nationales» de la Confédération. En outre, les trois premières de ces langues sont déclarées langues «officielles». À ces dispositions expresses, la jurisprudence ajoute un principe constitutionnel non écrit, auquel elle confère la même valeur prépondérante qu'aux règles écrites de la constitution, celui de la liberté de la langue. La liberté de la langue signifie «le droit de l'individu au libre usage de sa langue maternelle» et constitue une barrière contre toute intervention de l'État qui aurait pour effet d'empê-

cher le libre développement linguistique des personnes (2).

C'est dans ce contexte que le «Conseil d'État du canton de Zurich (c'est-à-dire le gouvernement provincial) a adopté en 1964 une décision obligeant tous les citoyens suisses qui ont pour langue maternelle une langue autre que l'allemand et qui s'établissent de façon permanente à Zurich, en provenance d'une autre région du pays, à envoyer leurs enfants à l'école allemande *publique ou privée*, au bout d'un délai de deux ans après leur installation (3). Il s'agit donc d'une politique qui se compare presque exactement à celle qui figure dans la «clause Québec» de la loi 101. La seule différence, c'est que la loi 101 ne vise aucunement l'école privée non subventionnée. À condition d'en avoir les moyens, tout résident du Québec peut envoyer ses enfants à l'école privée de son choix. Ce n'est pas le cas à Zurich, où l'obligation de recevoir l'éducation en allemand est absolue et s'applique autant aux écoles privées que publiques.

En outre, alors que les francophones sont minoritaires au Canada et ne constituent une majorité que dans une province canadienne sur dix, les germanophones sont fortement majoritaires en Suisse, ainsi que dans seize cantons sur vingt-deux (dont celui de Zurich, évidemment). Depuis une trentaine d'années, leur majorité augmente d'ailleurs continuellement au détriment des autres groupes linguistiques.

Saisie d'un recours lui demandant de déclarer l'inconstitutionnalité de la décision du Conseil d'État de Zurich, la Cour constitutionnelle fédérale («Tribunal fédéral») a, au contraire, affirmé que celle-ci constitue une *limitation raisonnable* de la liberté de la langue (4). En effet, la Cour a reconnu que «l'exten-

sion et l'intégrité d'une région linguistique peuvent être mises en danger par l'immigration de personnes d'expression étrangère» et que ce danger ne peut être endigué «que si les immigrants s'assimilent linguistiquement». En outre, «c'est là que l'école joue un rôle important: il lui incombe de communiquer aux enfants de la langue de leur nouveau domicile». Par conséquent, les autorités cantonales ont le pouvoir, tant à l'égard de l'école publique que des écoles privées, de fixer la langue de l'enseignement s'il s'agit de protéger ou de promouvoir la «spécificité linguistique» du canton.

Les requérants avaient également souligné que le nombre des enfants francophones résidant dans le canton de Zurich est extrêmement réduit et que, par conséquent, le péril que leur présence faisait courir à la spécificité linguistique du canton était tout aussi mince. Le Tribunal fédéral leur répond en soulignant que le canton de Zurich accueille de nombreux immigrants qui, s'ils ne viennent pas tous de la région de langue française, sont cependant originaires d'autres parties non germanophones de la Suisse. S'ils pouvaient tous envoyer leurs enfants dans une école autre qu'allemande, il se formerait sur le territoire du canton de forts contingents d'habitants, qui tout en ayant été élevés là, ne possèderaient la langue nationale que de façon très imparfaite et finiraient donc par constituer un corps étranger à l'intérieur de la population.

Enfin, le Tribunal fédéral a vérifié le rapport de proportionnalité qui existe entre le but — légitime — poursuivi par la politique scolaire cantonale et les moyens utilisés. Il estime que la décision du «Conseil d'État» respecte, dans toute la mesure compatible avec l'efficacité nécessaire, la liberté individuelle. Sans doute impose-t-elle des exigences sévères à l'égard des intéressés: les élèves, les familles et l'école elle-même. Cependant, la cour conclut que, face à un conflit entre l'intérêt individuel de ces derniers d'une part, l'intérêt de la collectivité à la conservation de l'homogénéité linguistique d'autre part, les autorités cantonales ont, avec raison, fait primer celui-ci sur celui-là (5).

Étant donné la très grande ressemblance entre le précédent suisse et la situation au Québec avec la loi 101, on aurait pu s'attendre à voir la Cour supérieure accorder à la décision du Tribunal fédéral une certaine attention. Il n'en est rien! Elle n'est même pas mentionnée. Est-ce à dire que le juge Deschênes ignore son existence? Il ne semble pas, puisqu'il y fait allusion indirectement. En effet, plutôt que d'examiner le jugement du Tribunal fédéral de 1965, le juge en chef de la Cour supérieure préfère citer un bref extrait d'une autre décision prise par le «Conseil d'État» (le gouvernement) de Zurich en 1975 (6). Les parents francophones étaient en effet revenus à la charge à cette époque en prétendant que la ratifi-

cation par la Suisse, en 1974, de la Convention européenne des droits de l'homme créait une situation juridique nouvelle. Le gouvernement a cependant refusé de modifier sa politique scolaire et il ne semble pas que les parents aient porté cette deuxième décision devant les tribunaux ou que ceux-ci aient accepté de les entendre.

Cette façon d'aborder le précédent suisse ne lui rend évidemment pas justice. En outre, il est quelque peu étonnant de voir la Cour supérieure ignorer une décision de la Cour institutionnelle fédérale et accorder plutôt son attention à l'opinion d'un gouvernement cantonal qui était, en l'espèce, à la fois juge et partie.

Comme on le sait, dans la deuxième partie de son argumentation, le Juge Deschênes a fini par conclure que la «clause Québec» ne constitue pas une «limite raisonnable» au sens de l'article 1 de la Charte constitutionnelle. Par conséquent, même si on arrivait à la conclusion que cette disposition de la loi 101 est une simple restriction, et non une négation des droits linguistiques, celle-ci serait encore inconstitutionnelle.

Le but de cet article n'est pas de prouver que la «clause Québec» de la loi 101 est moralement ou socialement préférable à la «clause Canada». Personnellement, nous inclinons même à penser le contraire. Notre objectif était de montrer la *relativité* du jugement qu'a posé le Juge en chef Deschênes sur la «raisonnabilité» de la loi 101. En effet, l'exemple suisse démontre que dans un pays considéré unanimement et traditionnellement comme un exemple de démocratie et un bastion des libertés, les tribunaux considèrent qu'une politique linguistique et scolaire semblable à celle pratiquée actuellement au Québec est compatible avec les valeurs d'une société libre et démocratique et qu'elle constitue une limite raisonnable au principe de la liberté de la langue. Dès lors, ne pourrait-on dire, en paraphrasant Pascal: «Vérité au-delà de l'Atlantique, erreur en-deçà...»?

Notes:

- (1) Page 67 du jugement de la Cour supérieure.
- (2) J.F. Aubert *Traité de droit constitutionnel suisse*, Paris, Dalloz, 1967, tome II, pages 631 et 711.
- (3) Trois ans dans le cas des enfants ayant des difficultés sérieuses d'apprentissage.
- (4) Décision du Tribunal fédéral du 31 mars 1965 (*Association de l'École française C. Conseil d'État du canton de Zurich*). Arrêts du Tribunal fédéral suisse, 1965, volume 91, 1ère partie, pages 480 et suivantes.
- (5) Les mêmes principes ont été expressément réaffirmés, neuf ans plus tard, par le Tribunal fédéral dans une décision du 30 octobre 1974. Voir, Derungs C. *Commune de Saint-Martin et gouvernement du canton des Grisons*; Arrêts du Tribunal fédéral suisse, 1974, volume 100, 1ère partie, pages 462 et suivantes.
- (6) Page 91 du jugement de la Cour supérieure.

À Oka, la montée du calvaire

par
Gilles Boileau

Professeur de géographie à l'Université de Montréal.

À moins d'une cinquantaine de kilomètres de Montréal s'élève sur les flancs de la colline d'Oka, dominant fièrement le lac des Deux-Montagnes, l'un des plus anciens et des plus authentiques lieux de pèlerinage en terre d'Amérique.

Déjà, *La Minerve* du 12 septembre 1873, annonçait en ces termes un «Grand Pèlerinage au Calvaire»... «C'est lundi prochain, 15 septembre, que le Pèlerinage annuel aura lieu, au Lac des deux Montagnes. Le départ de 7 hrs. a.m. pour Lachine, à la gare St-Bonaventure, conduira les pèlerins au lac vers 10 hrs, où après avoir assisté à la sainte messe, on partira pour le Calvaire, où le sermon sera prêché par le Rév. M. Martineau; on sera revenu à temps pour prendre le bateau de Montréal vers 3 hrs. p.m.»

Jadis partie intégrante de la Seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, le Calvaire d'Oka est aujourd'hui inclus dans les limites du parc Paul-Sauvé et la responsabilité de conserver en bon état ce précieux ensemble incombe de ce fait au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Officiellement, on ne peut encore parler d'un «monument historique» mais ce n'est qu'une question de temps, si on ajoute foi aux intentions du ministère des Affaires culturelles.

Dans un article consacré à l'histoire et aux vicissitudes d'une mission sauvage (Oka), Mgr Olivier Maurault nous apprenait, en 1930, que «pour aviver la dévotion des Indiens à la Passion de Notre-Seigneur, du temps de M. Hamon (Le) Guen, supérieur de la Mission, entre 1739 et 1749, M. François Picquet fit construire les sept édifices en pierre de la Montagne. Chacun de ces édifices renfermait un beau tableau venu de France».

C'est en 1696 que les ecclésiastiques du Séminaire avaient transporté leur mission de la montagne sur les bords



Une des sept chapelles (bâtie en 1740).

de la rivière des Prairies, près du Sault-au-Récollet. Cette mission de la Nouvelle-Lorette ne dura qu'un peu plus de vingt ans. Dès 1716, on entreprit des pourparlers pour se déplacer sur les rives du lac des Deux-Montagnes. C'est en février 1721 que les Messieurs de Saint-Sulpice s'installèrent définitivement, avec quelques familles indiennes, dans la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes que leur avait concédée Philippe de Rigaud, le 17 octobre 1717. En retour de cette concession, les seigneurs s'engageaient, entre autres, à «faire Batir aussi à leurs dépens une Eglise et un fort de pierre pour la Sureté des Sauvages».

De toutes les réalisations matérielles dues aux Sulpiciens, sur le territoire de la seigneurie, le Calvaire demeure la plus visible et la plus prestigieuse. C'est une vingtaine d'années après leur arrivée sur les bords du lac qu'ils entreprirent la construction de ce pèlerinage, au sommet de la colline la plus rapprochée de la mission, dans un cadre naturel susceptible de provoquer chez les Indiens un profond sentiment d'émerveillement et de soumission à l'endroit du Créateur.

Tournées vers le sud-ouest et visibles de très loin, même de la route

transcanadienne au sud du lac des Deux-Montagnes, les trois vastes chapelles du sommet forment l'élément essentiel de ce Calvaire. Les quatre autres, en forme de trapèze, s'échelonnent le long de la montée. Faites de maçonnerie blanchie à la chaux, avec toits en bardeaux de cèdre et fermées de contrevents de bois peints rouge foncé, elles sont surmontées d'une simple croix en bois.

Maintenant vides, elles abritèrent d'abord chacune un grand tableau représentant quelques-unes des plus impressionnantes stations du chemin de la Croix. Copies d'oeuvres de grands maîtres européens, ces tableaux furent descendus de la montagne à l'égale vers 1776, ne pouvant supporter plus longtemps les mauvais effets de notre climat. Ils furent remplacés dans les différentes chapelles par des bas-reliefs sculptés par François Guérin dit Belleville, habitant du village du lac avec sa famille vers 1775, et qui avait pris comme modèle précis les tableaux que l'on venait de transporter à l'église. Ce n'est que vers 1970 que l'on dut retirer à leur tour ces bas-reliefs des chapelles avant que les vandales ne les aient tous défigurés irrémédiablement. Maintenant restaurés, on peut les admirer dans la petite cha-

pelle attenante à l'église paroissiale d'Oka.

Sans tableaux ni bas-reliefs, les sept chapelles, restaurées elles aussi, sont toujours là, le long du sentier où touristes et randonneurs ont maintenant remplacé les pèlerins de jadis. Mais la Fête du Calvaire, elle, existe toujours. Cette grande fête du Calvaire fut fixée des débuts du pèlerinage au 14 septembre en l'honneur de l'Exaltation de la sainte Croix. Dans les années qui suivirent son édification, les Indiens montaient sans doute plus d'une fois par an au Calvaire. On y venait aussi de Saint-Régis et de Caughnawaga. Vers 1850, les fidèles des paroisses voisines, de Saint-André-d'Argenteuil à Saint-Eustache, se joignaient aux Indiens.

Après la construction d'un quai à Oka, en 1867, les pèlerins «étrangers», se firent de plus en plus nombreux, si bien que dans les années qui suivirent les Indiens perdirent leur pèlerinage, d'autant plus que leurs relations avec les Sulpiciens, les gardiens du Calvaire, s'étaient considérablement dégradées.

Le 16 septembre 1889, *La Presse* évaluait «à trente mille le nombre des pèlerins qui sont allés samedi au Calvaire d'Oka au lac des Deux-Montagnes». La popularité du pèlerinage était devenue telle que Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, mena, en 1899, de supprimer la fête du Calvaire, à moins que les hôteliers locaux entendent raison...

Depuis le début du siècle, la Fête du Calvaire s'est maintenue mais les foules n'ont jamais plus été ce qu'elles furent jadis. Tout a beaucoup changé sauf la nature qui incite à la réflexion. Les quelques centaines de pèlerins qui en ces dernières années ont gravi les pentes du Calvaire ont redonné la vie aux sept chapelles de 1740, témoins silencieux et fidèles de l'évolution mouvementée d'une grande seigneurie dont le territoire se partage encore entre l'histoire et la nature.

Encore une fois, cette année, le dimanche 19 septembre prochain, on fera revivre cette tradition de la montée au Calvaire. On tentera de le faire un peu à la façon d'antan. Notre foi peut-elle encore supporter quarante-cinq minutes de marche dans un des plus beaux décors de la région de Montréal?

LETTRES AU DEVOIR

■ Parents reconnaissants

(Lettre adressée à M. Camille Laurin ministre de l'Éducation).

Depuis deux ans, des parents d'Anjou viennent réclamer votre aide pour régler le conflit qui oppose la Commission scolaire Le Royer aux parents de l'école Wilfrid-Pelletier. Vous avez consenti à servir de médiateur dans cette affaire litigieuse. Nous vous en sommes reconnaissants. Une grande partie du problème est réglée en faveur des parents puisque les commissaires ont décidé de «surseoir» à leur décision de janvier dernier. Cependant une épée de Damoclès demeure suspendue au-dessus de nos têtes puis-

que cette résolution est conditionnelle.

Nos trois cent soixante (360) enfants pourront réintégrer leur école le 7 septembre prochain. Nous vous remercions de tout cœur pour ce premier geste et espérons que vous continuerez de veiller à ce que pleine justice soit faite.

Votre projet de moratoire de cinq ans sur les fermetures d'école adopté dans les plus brefs délais servirait sûrement notre cause.

Agathe QUINTAL

Anjou, 26 août

COURS DE LECTURE RAPIDE

Automne — 8 semaines — choix
1 soir/sem. Près des universités
PRIX ÉTUDIANTS
Garantie — Certificat
Efficacité

Centre de lecture rapide

Permis cult. pers. MEQ 389 525

Montréal: (514) 681-4545
Québec: (418) 872-8427

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lalonde

vé: «On atteindra bientôt le niveau (des taux d'intérêts) qui provoquera un changement d'attitude des milieux d'affaires», a-t-il promis.

Mais là encore, le responsable de l'économie canadienne ajoute qu'avec une production industrielle aux deux tiers de sa capacité seulement, la reprise sera lente. «Cela va prendre un bout de temps avant que les entreprises ne recommencent à investir». Tout ce que promet donc M. Lalonde pour les prochains mois n'est donc qu'une lente reprise de la production et un rappel des centaines de milliers de personnes mises à pied. Mais, pas de création d'emplois nouveaux dans l'immédiat.

Coïncé par une marge de manoeuvre trop réduite, le ministre des Finances ne prévoit pas de budget cet automne et ne voit aucune nouvelle mesure d'incitation à annoncer. Dans le domaine du logement, par exemple, M. Lalonde se dit satisfait du programme de subvention de \$3.000 aux nouveaux propriétaires et il est heureux de voir que les provinces — qui ont souvent une plus grande marge de manoeuvre — se mettent, elles aussi, à subventionner la construction de logements. Dans le domaine de l'investissement et de son impact sur l'impôt direct, M. Lalonde s'en remet aux conclusions du groupe de M. Pierre Lortie, dont il attend le rapport vers la fin du mois.

M. Marc Lalonde a précisé que les conclusions du comité des priorités, hier soir, seront soumises à l'ensemble du cabinet demain matin. Tout indique que le débat est loin d'être fini.

En effet, la ligne prônée par M. Trudeau et ses principaux ministres — accentuation de la lutte contre l'inflation en espérant que cela aura des répercussions sur le comportement du secteur privé — a été réaffirmée hier. Mais au même moment, d'autres ministres comme M. Herb Gray, associé à l'aile progressiste du cabinet, déclaraient que «la création d'emplois sera confirmée comme une priorité majeure du gouvernement».

De plus, l'aile gauche du cabinet fédéral a déjà obtenu une première concession des ministres seniors du cabinet: on ne parle plus de réduction du déficit comme cela restait, il y a trois mois encore, l'objectif avoué du gouvernement. En février 1980, pendant la campagne électorale, le premier ministre promettait une réduction progressive du déficit, toute économie éventuellement réalisée devant probablement être réaffectée à la création d'emplois.

Sans doute pour donner une impression de continuité, M. Lalonde a pris soin de démentir les rumeurs courant à Ottawa selon lesquelles le sous-ministre des Finances, M. Ian Stewart, serait remplacé cet automne. «C'est un vieil ami, avec qui je m'entends très bien», a répété M. Marc Lalonde.

Quant aux consultations avec les ministres provinciaux, le nouveau ministre des Finances a précisé qu'elles auront lieu «très bientôt mais sur une base bilatérale — «Je n'annonce pas de conférence fédérale-provinciale», a-t-il précisé, ajoutant que des rencontres bilatérales pourraient être plus rapides et plus efficaces.

◆ General Motors

Un porte-parole d'une maison de courtoise de Toronto a expliqué qu'un tel arrêt de travail aurait eu de graves répercussions sur l'industrie et l'économie.

«Advenant que les chefs syndicaux n'aient pas accepté de collaborer, la viabilité de l'industrie de l'automobile même aurait été mise en péril, de même que le pacte de l'automobile».

Avec des ventes à la baisse et une production ralentie, la compagnie était en excellente position de négociation. Le président de la compagnie, M. Donald Hackworth, avait même menacé de fermer ses usines au Canada si le syndicat n'acceptait pas un règlement comparable à celui intervenu entre la compagnie et ses employés américains.

Dès l'ouverture des négociations, en juillet, les TUA avaient affirmé qu'ils ne feraient aucune concession à la compagnie et réclamaient en outre une hausse salariale de trois pour cent de même qu'une indexation plus importante.

Selon la partie syndicale, la compagnie pouvait céder à ses demandes, puisque les ouvriers canadiens de l'automobile touchaient en moyenne \$5 de moins l'heure que leurs camarades des États-Unis.

«J'estime que l'entente intervenue aujourd'hui est juste et profitable à nos employés, à nos clients et à l'économie canadienne en général», a déclaré le principal négociateur de la compagnie, M. Rodney Andrew.

Les TUA avaient choisi cette année General Motors comme cible de leurs négociations avec les grands de l'automobile.

◆ Princesse

Elle avait notamment été l'héroïne du *Train sifflera trois fois*, de *Le crime était presque parfait* (Hitchcock), de *La main au collet* (Hitchcock).

Remarquée par Henry Hathaway, celui-ci la fait venir à Hollywood en 1950 et elle joue dans son film *Quatorze heures*.

Elle a ensuite joué dans les films suivants: ■ *Le train sifflera trois fois* (1952) de Fred Zinneman

■ *Mogambo* (1953) de John Ford

■ *Le crime était presque parfait* (1954) d'Alfred Hitchcock

■ *Fenêtre sur cour* (1954) d'Alfred Hitchcock

■ *Le pont de Toko-Ri* (1954) de Mark Robson

■ *Une fille de la province* (1954) de George Seaton

■ *L'éméraude tragique* (1954) d'Andrew Marton

■ *La main au collet* (1955) d'Alfred Hitchcock

Depuis 1970, la compagnie avait été épargnée par les arrêts de travail des TUA. Le contrat de travail venait à expiration hier.

L'entente intervenue à la dernière minute est survenue au moment où la compagnie présentait à Toronto ses modèles pour 1983, dont 13 voitures compactes qui devraient réussir sur le marché américain et sur lesquels GM fonde beaucoup d'espoirs.

La compagnie a précisé que les voitures compactes représentaient les deux-tiers du marché canadien. Les modèles dévoilés hier par GM atteindront les montres des concessionnaires d'ici la fin du mois.

Dans le Michigan, les négociateurs de Chrysler et des TUA n'étaient pas encore parvenus hier à une entente, et les 43.000 employés de la compagnie s'apprétaient à déclencher la grève à minuit.

Deux points encore étaient en litige: les salaires et les soins médicaux. Lundi, la partie syndicale avait écarté une dernière offre de Chrysler, qui portait uniquement sur l'indexation au coût de la vie et ne comprenait pas de hausse salariale.

Les TUA réclamaient pour leur part un contrat d'un an leur accordant une amélioration de leur régime de retraite, une plus grande indexation, une hausse de salaire. Pour les clauses non-matérielles, le syndicat ne s'objectait pas à une entente de deux ou trois ans.

Chrysler, de 1979 à 1981, a enregistré un déficit de \$3.27 milliards.

◆ Chercheurs

jeure partie de ses hormones mâles entraînent naturellement une dégénérescence de la prostate. Or, il semble que ces cellules, même devenues cancéreuses, conservent cette dépendance hormonale. C'est d'ailleurs pourquoi la castration est une des techniques de traitement courantes du cancer de la prostate.

Pour ces raisons qu'on devine, ce «traitement» se heurte à quelques réticences auprès des patients, d'autant plus que l'efficacité n'est pas absolue: après une rémission originale, le cancer réapparaît généralement au bout de quelque temps.

Selon le Dr Labrie, ce retour en force de la maladie semble tenir à deux causes: d'une part, même la castration ne supprime pas toutes les hormones mâles puisque les glandes surrénales en produisent aussi. (Incidentement, il a été démontré que l'ablation des surrénales, après la castration, amène aussi une amélioration.) D'autre part, les cellules cancéreuses semblent perdre peu à peu leur dépendance à l'égard des hormones sexuelles, si bien que l'ablation des glandes n'aurait plus le même effet.

La technique de traitement mise au point à Québec par l'équipe du Dr Labrie s'inscrit dans cette philosophie générale mais l'ablation chirurgicale des glandes y est remplacée par l'administration simultanée d'hormones qui bloquent à la fois l'action des surrénales et des testicules. Il en résulte une atrophie de la prostate, des testicules et la disparition des cellules cancéreuses.

L'équipe scientifique de Québec avait déjà démontré en 1977 qu'il est possible de réaliser l'équivalent d'une castration chez le rat en lui administrant l'hormone LHRH. Cette dernière agit sur l'hypophyse en stimulant la production de l'hormone lutéique qui provoque une atrophie du testicule et de la prostate.

En 1980, l'équipe du Dr Labrie avait aussi démontré que cette hormone est encore plus efficace chez l'homme que chez le rat. On obtenait ainsi un effet similaire à l'injection d'hormones féminines mais les effets secondaires étaient moins aigus.

Le nouveau traitement consiste à administrer à la fois l'hormone LHRH ainsi qu'une hormone antiandrogène qui bloque en outre l'effet des surrénales. De la sorte, les deux traitements multiplient leur effet respectif, si bien que des doses très faibles suffisent pour obtenir des effets très importants.

Ce genre de traitement suscite moins d'opposition de la part des malades et peut être entrepris plus tôt, a souligné le Dr Labrie. De la sorte, il est possible de bloquer la multiplication des cellules cancéreuses avant que ces dernières ne se soient affranchies de leur sujétion hormonale.

Cette forme d'hormonothérapie entraîne évidemment une disparition de la libido, chez les patients qui en avaient encore, de même que la dégénérescence des organes sexuels secondaires (testicules, prostate, etc.) jusqu'à leur disparition presque totale. Au moins en théorie, cette dégénérescence demeure toutefois réversible même si cela entraînerait probablement le retour en force du cancer.

Les victimes de cancer de la prostate, âgées généralement de 60 à 75 ans, semblent toutefois disposées à faire un tel sacrifice pour échapper à la mort, a dit M. Labrie.

Les résultats dont il a fait état hier indiquent aussi que même les lésions des os consécutives au cancer de la prostate guérissent rapidement grâce à ce traitement hormonal.

Les participants au 51e congrès annuel du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada se pencheront aussi sur d'autres formes de cancer au cours de cette semaine. Demain, par exemple, un symposium sera consacré au cancer de l'estomac, une forme de maladie dont le traitement n'a connu aucune amélioration depuis 1940, comme l'a expliqué le Dr Marcel Rhéault de l'Université de Montréal.

Les statistiques compilées à l'Hôtel-Dieu de Montréal sur ce type de cancer révèlent que seulement 12% des 1.295 cas rencontrés depuis 1948 ont survécu plus de cinq ans, a-t-il dit, et les autres centres médicaux ont des résultats aussi désoleants.

Si le nombre des décès par cancer de l'estomac a diminué récemment, ce n'est pas parce que les traitements sont meilleurs, selon lui, mais simplement parce que la maladie est plus rare, pour des raisons qu'on ignore.

Le seul espoir d'améliorer ces résultats catastrophiques tient aux nouvelles techniques de dépistage précoce, a-t-il dit: on peut en ce moment sauver 90% des patients dont le cancer n'affecte encore que la muqueuse de l'estomac, lors de sa découverte. Malheureusement, seulement un cas sur vingt est découvert aussi précocement.

◆ **Gemayel**

À 19 h 30, la radio libanaise officielle, annonçait que l'attentat avait fait 8 morts et 40 blessés mais que M. Gemayel était indemne.

Quatre heures après l'explosion, on apprenait que trois dirigeants des kataeb (phalanges), dont le responsable d'Achrafieh, se trouvaient parmi les victimes.

Il paraissait également que la charge, estimée à 200 kilos, avait été placée dans une cage d'escalier et que la déflagration s'était produite au moment où Béchir Gemayel tenait une réunion d'adieu avec ses camarades de parti avant son investiture à la présidence de la république.

Tandis que la nuit tombait sur Beyrouth, les corps n'avaient pas été tous dégagés et les sauveteurs continuaient à sortir des victimes des décombres sous la lumière de puissants projecteurs.

On apprenait de bonne source que le président-élu aurait été blessé à une jambe et qu'après avoir été rapidement transporté à l'hôpital, il serait parti vers une destination inconnue. Selon des témoins, son père et sa femme se seraient présentés à l'hôpital, mais ne l'auraient pas trouvé.

Dans les rues de Beyrouth-Est quelques heures après l'attentat, une très grande nervosité régnait. Les rues étaient désertes alors que les milices quadrillaient le quartier.

Des voitures portant d'immenses portraits de Béchir Gemayel sillonnaient les rues de Beyrouth-Est en faisant fonctionner leur avertisseur tandis que l'on entendait par intermittence des tirs d'armes automatiques. Au quartier général des forces libanaises (milices chrétiennes unifiées) on se refusait à tout commentaire.

Sur la ligne de démarcation, les voies de passage entre les deux parties de Beyrouth étaient ouvertes mais les plangistes exerçaient un contrôle extrêmement pointilleux des voitures quittant Beyrouth-Est.

À partir de 23 heures, la radio libanaise officielle ainsi que la radio phalangiste *La Voix du Liban* ont diffusé de la musique classique alors que les premières rumeurs de la mort de M. Gemayel commençaient à circuler. Si la radio officielle ne donnait pas de bulletin d'information, *La Voix du Liban Libre* diffusait à intervalles réguliers un communiqué interdisant aux miliciens des «forces libanaises» de circuler avec leurs armes ou en vêtements militaires «sans ordre de mission».

À minuit, M. Chafic Hazzan, premier ministre libanais, annonçait la mort du président-élu dans une déclaration faite à son domicile: «J'ai accueilli avec une profonde douleur cette nouvelle tragique», a-t-il dit. Avant de dénoncer «cet acte criminel qui est un maillon du complot continu contre le Liban».

Une nouvelle version de sa mort commençait alors à circuler à Beyrouth. Selon certaines sources, son corps aurait été déposé vers 23 h 00 des décombres, et il n'aurait pu être identifié que grâce à sa bague, tant il aurait été mutilé par l'explosion.

Aussitôt après avoir appris la mort de M. Gemayel, le président Sarkis allait présenter ses condoléances à la famille dans le village de Bekfaya, dans la montagne. C'est dans ce village qu'aurait lieu aujourd'hui à 16 h les obsèques.

Le dernier bilan des victimes de l'attentat s'élevait dans la nuit à 20 morts et 60 blessés.

En Israël, le premier ministre, M. Menahem Begin avait été tenu informé heure par heure des suites de l'attentat contre le bureau des phalanges à Beyrouth-Est, avait indiqué la radio israélienne.

Le premier ministre israélien avait été l'un des premiers chefs de gouvernement à adresser le 23 août un message de félicitations au président. Dans ce message écrit en termes particulièrement chaleureux, M. Menahem Begin signait «Votre ami, Menahem Begin», après avoir écrit que les Israéliens «se réjouissent de plus profond de leur cœur» de cette élection.

Les officiels israéliens, qui avaient eu dans le passé de nombreuses rencontres avec Béchir Gemayel, considéré par eux comme le candidat le plus à même d'obtenir le retrait des forces palestiniennes et syriennes du Liban, estimaient avoir obtenu un succès majeur.

◆ *Le cygne* (1956) de Charles Vidor

◆ *Haute-société* (1956) de Charles Walters.

C'est au cours du tournage de *La main au collet* qu'il se déroule dans la principauté de Monaco qu'elle avait fait la connaissance du prince Rainier qu'elle épouse le 18 avril 1956.

Agée de 26 ans, elle avait renoncé sans regret aux turbulences de la vie d'actrice pour se consacrer aux devoirs d'une mère de famille princière.

Ce nouveau rôle lui va comme un gant: Grace Kelly est habituée dès son plus jeune âge aux mondanités. Son éducation dans un couvent de Pennsylvanie lui apporte un sens de la retenue indispensable à qui veut devenir membre d'une dynastie régnante. Son élégance et sa grande beauté en feront l'une des princesses les plus en vue des cours européennes.

Tout au long de sa carrière cinématographique débutée en 1950, elle ne se départira jamais de cet air de jeune fille sage, que ce soit pour incarner l'épouse d'un shérif traqué par des tueurs ou celle d'un assassin sans scrupules qui cherche à se débarrasser d'elle.

Un an après avoir interprété dans un nouveau film d'Hitchcock (*La Main au collet*) le rôle d'une jeune fille de famille riche qui s'abandonne aux charmes de la vie de Palace sur la Riviera, Grace Kelly décide de passer de la fiction à la réalité en épousant l'héritier de la maison Grimaldi. Trois enfants naissent de cette union: Caroline (1957), Albert (1958) et Stéphanie (1965).

De l'aveu même de la princesse Grace, le rôle de mère de famille est celui qui lui tient le plus à cœur. Elle va même jusqu'à devenir membre d'une association internationale prônant les bienfaits de l'allaitement maternel et apporte un grand soin à l'éducation de ses enfants.

Elle avait obtenu un Oscar d'interprétation en 1954 pour *Une Fille de la province*.

D'autre part, deux ingénieurs de British Leyland sont arrivés d'Angleterre afin d'examiner la Rover 3500.

Un porte-parole de British Leyland a estimé mardi matin que le diagnostic d'une défaillance des freins était «prématuré».

Le véhicule accidenté, a souligné le porte-parole, était un modèle ancien datant de 10 ans.

À Washington, Mme Nancy Reagan, épouse du président des États-Unis, a été bouleversée par la mort de la princesse Grace de Monaco, a déclaré son attachée de presse Sheila Tate.

Mme Reagan était une amie de la princesse. Dès qu'elle a appris l'accident, Mme Reagan a tenté de joindre la princesse à l'hôpital par téléphone. Mais elle a été informée qu'étant donné son état, la princesse ne pouvait répondre au téléphone et Mme Reagan a alors envoyé un télégramme.

«Je ne peux pas le croire, je ne peux pas le croire», répétait Mme Reagan lorsqu'elle a appris la nouvelle du décès de la princesse, a rapporté Sheila Tate.

De son côté, le porte-parole de la reine Elizabeth II a déclaré aux premières heures de la journée de mercredi: «Je suis sûr que la reine et les autres membres de la famille royale seront bouleversés et attristés par la nouvelle» de la mort de la princesse Grace de Monaco.

Le traitement des produits organiques

Québec lance des appels d'offres

par
Louis-Gilles Francoeur

Le ministère de l'Environnement du Québec recherche une entreprise qui accepterait de mettre sur pied une usine capable d'éliminer ou de recycler les quelque 20 millions de gallons de produits organiques dangereux que produit chaque année l'industrie.

Une seule compagnie occupe présentement ce marché. Il s'agit de la Tricil, située à ville Mercier, qui traite chaque année environ sept millions de gallons de produits organiques. On range dans cette catégorie de produits les solvants industriels, les huiles et leurs dérivés.

La décision du ministère de l'Environnement de lancer un appel d'offres pourrait avoir des effets importants pour la compagnie Tricil. En effet, le gouvernement du Québec se dit intéressé à dénicher un partenaire qui veut traiter ce type de déchets «pour l'ensemble de la province de Québec». Cela pourrait porter un dur coup à la Tricil, si un concurrent l'emportait, car, de l'avis du président de cette compagnie, M. René Desmarais, «Il n'y a pas de place au Québec pour deux ou trois entreprises de ce genre qui voudraient demeurer rentables».

M. Desmarais affirme toutefois que sa compagnie entend présenter une soumission au ministère avant le 1er octobre.

La Tricil a songé au cours des derniers mois à modifier en profondeur son procédé de combustion des déchets à la demande du ministère qui privilégie la technologie des fours rotatifs, dont l'efficacité est plus grande. Il lui aurait fallu investir plus de \$20 millions, ce que les actionnaires, les compagnies CIL et Trimack, ne semblent pas intéressés à déboursier pour l'instant.

Le gouvernement a renoncé pendant près d'un an à forcer la Tricil à s'équiper de dispositifs anti-pollution efficaces de façon à respecter ses normes d'émissions pour de tels produits. Si la compagnie avait l'intention de construire une nouvelle usine ou de moderniser de fond en comble ses installations de Mercier, il valait mieux attendre, se disait-on, qu'elle fasse patienter les résidents du secteur qui se plaignent des suies et des odeurs.

Devant le refus de Tricil d'adopter une nouvelle technique de combustion, le gouvernement a décidé d'imposer en juillet un «avis» d'ordonnance en vue de forcer cette entreprise à rencontrer les normes anti-

pollution. Cette ordonnance serait sur le point d'être émise.

Devant l'intention du gouvernement d'aller vers d'autres partenaires, Tricil pourrait modifier ses plans. «On regarde du côté d'une usine qui pourrait satisfaire à la demande pour une période de cinq ans, au lieu de 10 ou 15 ans, ce qui coûterait moins cher. Par la suite, on verrait», explique M. Desmarais.

L'appel d'offres pourrait aussi intéresser Gaz Métropolitain, qui possède le combustible utilisé pour l'élimination des déchets organiques. Son vice-président au Développement, M. Joseph Baladi, a expliqué hier au DEVOIR «qu'on venait tout juste de prendre connaissance de l'appel d'offres du ministère et qu'un premier contact avait été fait hier».

Mais, a ajouté M. Baladi, «les trois semaines qu'offre l'Environnement pour préparer un tel projet ne suffisent pas à analyser la rentabilité d'un tel investissement, voire de déterminer de quel côté on pourrait trouver des partenaires munis d'une solide technologie. C'est trop court même si on est en principe fort intéressé. A moins, évidemment, que le ministère n'allonge les délais.»

ému par l'annonce de la mort de M. Gemayel et était tenu constamment au courant de l'évolution de la situation à Beyrouth.

M. Béchir Gemayel avait été élu à 34 ans le 23 août dernier, 13e président de la République libanaise.

Il avait fallu huit années de tempête pour que Béchir Gemayel s'affirmât de gré, et souvent de force, comme la personnalité la plus forte de la communauté chrétienne maronite.

En se présentant au poste de président de la République il avait voulu rompre avec la tradition politique du Liban qui est de porter à la magistrature suprême une personnalité qui a une longue expérience de la vie politique.

Béchir Gemayel avait promis qu'il saurait être l'homme du renouveau et du retour à l'identité nationale. Parmi les grandes lignes de ses orientations politiques, exposées au moment de se porter candidat, il y avait d'abord l'unité et l'intégrité territoriales.

Béchir Gemayel voulait au Liban «un État fort et capable». Il avait proposé un programme «muscle» exigeant qu'il n'y ait plus «une seule force armée étrangère, ou libanaise illégale, sur le sol du Liban». Réclamant «le Liban pour les Libanais» il rejetait toute idée de partage du pays.

Béchir Gemayel était le plus jeune fils de Pierre Gemayel, fondateur et chef du «Parti des Kataeb» (phalanges). Il avait abandonné progressivement ses activités d'avocat, au cours des années 70, pour se consacrer exclusivement aux affaires politiques et, aux affaires militaires, lors de la guerre de 1975.

Adversaire de toujours de la présence palestinienne armée au Liban, il a participé personnellement à plusieurs combats. Quand le chef de la milice kataeb, William Haoui, est tué pendant le long siège du camp palestinien de Tell Al Zatar, en juillet 1976, il lui succède.

Son ascendant sur les jeunes chrétiens s'est affirmé définitivement à partir de cette date. Il a étendu son emprise personnelle en devenant, en août 1976, le commandant de toutes les «forces libanaises» regroupant les phalanges, le Parti national libéral (PNL) du président Camille Chamoun, les Marada du président Soleiman Frangie et le groupe des gardiens du cèdre.

La catastrophe militaire qui menace les forces chrétiennes et le «réduit» chrétien en 1976, convainc définitivement Béchir Gemayel qu'il doit disposer de grands moyens.

15 septembre

par la PC et l'AP

1981: faisant allusion à la situation dans son pays natal, Jean-Paul II déclare dans une encyclique que les syndicats sont un élément «indispensable» de la société moderne.

1974: 71 personnes sont tuées dans un avion de ligne vietnamien que fait sauter un pirate de l'air qui exigeait d'aller à Hanoï.

1969: le secrétaire général des Nations Unies, U. Thant, lance un appel en faveur du rétablissement de «relations normales» entre Moscou et Pékin et entre Washington et Pékin.

1967: le commandant des forces égyptiennes pendant la guerre des six-jours, le maréchal Abdel Hakim Amer, se suicide.

1942: l'armée allemande attaque Stalingrad.

1938: Hitler fait savoir à ses visiteurs à Berchtesgaden qu'il a l'intention d'annexer le pays des Sudètes.

1917: proclamation de la République russe d'Alexandre Kerenski.

1821: le Guatemala accède à l'indépendance.

1778: les Britanniques occupent New York.

1643: la «première cessation» met un terme à la rébellion irlandaise.

1590: Giovanni Battista, fils de l'électeur du Palatinat, signe un traité avec les huguenots pour faire entrer une armée de 156.000 mercenaires allemands et suisses en France.

Il son sont près 15 septembre: Pierre Simon Fournier, imprimeur et graveur français (1712-1788); Fenimore Cooper, écrivain américain (1789-1851).

AUJOURD'HUI

Le docteur Serge Mongeau, médecin, écrivain et conférencier, sera l'animateur de la Pause du mercredi à 9 h 15 à la Bibliothèque municipale de Beaconsfield, 303, boul. Beaconsfield. 697-9040.

La Bibliothèque municipale de Brossard vous convie à une soirée d'information sur les bulbes à floraison printanière, à 20 h, au 3200, boul. Lapinière (centre commercial Place-Brossard). L'invité sera M. Guy Hains, agronome et spécialiste en horticulture ornementale. 656-5960.

Le Centre de santé globale présente une mini-conférence en français sur la méthode appelée «Option process», suivie de la projection en vidéo, du film *Son rise*

dans sa version anglaise originale. Cette présentation aura lieu au 7229 rue Saint-Denis, à 19 h 30. Entrée: \$5. 270-4321.

Un programme hebdomadaire de danse et de musique africaine pour les enfants est offert au Centre interculturel Monchanin, 4917, rue Saint-Urbain, angle du boul. Saint-Joseph. Pour inf.: Yaya, le matin, du lundi au vendredi à 288-7229.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Brossard, à la caserne des pompiers, rue Hôtel-de-Ville, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30; à Montréal, à la cafétéria de la faculté des Arts et Sciences, 3200, rue Jean-Brillant, de 10 h à 16 h.

Esso et Steinberg s'associent dans une campagne de marketing

par
Marie-Agnès Thellier

Poursuivant l'expérience récemment lancée en Ontario, Steinberg offre à ses clients du Québec à compter d'aujourd'hui un bon d'achat de \$1, à valoir dans les stations-service Esso, en payant un cent sur toute commande de \$25 et plus.

Le bon de \$1 est utilisable dans toutes les stations Esso participantes, à raison d'un bon par plein d'essence. On ne connaît pas encore la durée de cette offre mais, d'ores et déjà, Esso s'est engagé à honorer ces bons au moins dans les quatre semaines suivant la fin du programme. Les bons distribués à partir d'aujourd'hui sont valides jusqu'au 31 janvier 83.

Par ailleurs, le porte-parole de Steinberg a précisé au DEVOIR hier que pour des commandes de \$50, \$75 ou \$100, les consommateurs seraient en droit de réclamer deux, trois ou quatre coupons contre paiement de 2, 3 ou 4 cents. «Normalement, c'est un coupon pour un achat de \$25 et plus. Mais comme on veut éviter le fractionnement des commandes et l'embouteillage des paniers, les caissières n'argumen-

teront pas pour le nombre de bons», a-t-il déclaré lors d'une entrevue téléphonique. Jusqu'ici, les concurrents québécois de Steinberg n'ont pas réagi. La compagnie Provigo n'a pu être interrogée hier tandis que, chez Métro-Richelieu, le vice-président au marketing, M. Robert Cloutier, signale qu'il va suivre les réactions des consommateurs à cette campagne puis qu'en période de récession, chacun cherche à maximiser l'usage de chaque dollar. «Mais nous avons nos propres objectifs de marketing. Notre clientèle-cible, c'est la jeune famille et nous venons de lancer le quatrième disque «Passe-Partout», en vente au prix réduit de \$5,98 pour \$5 d'achat seulement», explique-t-il.

En Ontario, depuis deux semaines, les concurrents de Steinberg, Loblaw's et Dominion, se sont associés le premier à Esso et le second à Shell pour lancer des «bons d'essence» obtenus lors d'achats dans ces magasins. Gulf et Texaco ont ensuite renchéri dans ce qui pourrait amener une nouvelle guerre des prix de l'essence.

Ni Steinberg ni Esso n'ont révélé les conditions financières de cet échange de bons procédés entre leurs services de marketing.

Vers l'adoption d'une politique de commerce international Les ministres provinciaux du Commerce condamnent aussi FIRA

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Les ministres du Commerce extérieur des provinces ont exprimé leurs points de vue sur une éventuelle politique canadienne du commerce international, hier, mais non sans avoir fait part de leurs doléances contre l'Agence d'examen de l'investissement étranger (FIRA) à leur homologue fédéral, M. Ed Lumley.

Cette conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce avait été convoquée par M. Lumley pour soumettre aux provinces un projet de politique canadienne de commerce international, qui pourrait guider la délégation canadienne lors de la réunion ministérielle du GATT, à Genève, en novembre.

Le ministre fédéral a souligné qu'on avait pu dégager un certain consensus entre les provinces sur certaines gran-

des lignes d'une politique de commerce international comme l'importance de la compétitivité de l'industrie canadienne au niveau des coûts de production, l'importance du commerce avec les États-Unis et les conséquences de politiques internes sur le commerce international.

M. Lumley affirme qu'il est possible que son énoncé de politique soit prêt pour la réunion du GATT en novembre, mais que si tel n'est pas le cas, le gouvernement fédéral aura pu, au moins, rencontrer les principaux intéressés pour connaître leur point de vue. «J'aimerais bien avoir un énoncé de politique commerciale dans ma poche quand je partirai pour Genève, mais ce n'est pas essentiel», a déclaré M. Lumley.

Le GATT est l'organisme qui régit les relations commerciales entre les États et a comme objectif la libéralisation du commerce international.

La rencontre de Genève sera la première au niveau ministériel depuis 1973 et le Canada présidera les travaux.

Cette conférence ne sera toutefois pas l'occasion d'une renégociation des présents accords du GATT sur les tarifs et le commerce.

Pour le nouveau ministre québécois du Commerce extérieur, M. Bernard Landry, le document soumis par le gouvernement fédéral est «très préliminaire et soulève plus de questions que de réponses».

M. Landry a souligné que tous les gouvernements sont d'accord pour insister sur l'importance des exportations, en particulier vers les États-Unis, bien qu'il ne soit pas clair que toutes les provinces veulent libéraliser le commerce avec nos voisins du sud dans la même mesure que le voudrait le Québec.

Par ailleurs, M. Lumley n'a pas voulu répondre à une de-

mande de certaines provinces, dont le Québec, l'Alberta et Terre-Neuve, d'avoir des observateurs dans la délégation canadienne à la conférence de Genève.

M. Landry affirme avoir l'impression que le gouvernement fédéral avait déjà refusé cette demande mais que M. Lumley a accepté de la soumettre de nouveau au cabinet avant de donner une réponse finale.

Quant au ministre fédéral, il a indiqué que les rencontres du GATT sont les négociations les plus complexes auxquelles un gouvernement doit participer et qu'il serait difficile de négocier avec un ministre provincial derrière soi.

Comme les représentants du secteur privé, la veille, les ministres provinciaux ont profité de leur rencontre avec M. Lumley pour se plaindre de l'image peu attrayante du Canada que projette l'Agence d'examen de l'investissement étranger et la Politique nationale de l'énergie.

La délégation ontarienne a fait remarquer que les investisseurs devaient parfois attendre jusqu'à neuf mois pour recevoir une réponse de l'Agence. Bien plus, selon le sous-ministre ontarien du Commerce, M. Bernard Ostry, plus de 10% des compagnies qui font une demande auprès de l'Agence renoncent à effectuer leur investissement avant même de recevoir une réponse.

Cette vision est partagée par M. Landry qui soutient qu'il est bien difficile de faire croire à une petite ou moyenne entreprise de Strasbourg ou de Bonn que nous sommes ouverts aux investissements étrangers quand la toute première démarche

qu'elle doit faire est de demander à ses conseillers juridiques d'entrer en contact avec l'Agence pour recevoir la permission d'investir.

M. Lumley a promis, comme il l'avait fait en juin dernier, de transmettre les doléances des provinces au cabinet, tout en soulignant que certaines améliorations venaient d'être apportées au traitement des demandes par l'Agence.

Ouverture du congrès de l'Institut canadien des mines à Sept-Îles

L'industrie minière demande un répit aux gouvernements

par André Lamoureux

collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Aux prises avec une des pires crises de son histoire, l'industrie minière canadienne souhaite que les trois piliers de gouvernement cessent de l'étrangler «avec des législations sociales dont elles ont à payer les coûts».

Participant au congrès de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, qui s'est ouvert hier à Sept-Îles sous le thème *Le défi des années 80 pour l'industrie minière sur la Côte-Nord*, M. Richard Geren, vice-président exécutif de la Compagnie Iron Ore, s'est notamment fait le porte-parole de l'industrie en y allant d'un long réquisitoire particulièrement adressé au gouvernement fédéral, qu'il tient responsable de la détérioration de la situation économique actuelle.

Chaleureusement applaudi par les congressistes à plusieurs reprises, celui qui est

considéré comme étant le bras droit de M. Brian Mulroney, président de l'Iron Ore, a mis en garde les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux contre «cette tendance vers le socialisme qui pourrait bien faire disparaître des entreprises jadis rentables».

Même son de cloche du côté du vice-président de la compagnie minière Québec-Cartier, M. Réjean Gagnon, qui a cité en exemple le poids de la francisation des opérations, qui représente pour sa seule entreprise, une facture de \$6 millions.

Dans de telles conditions, les délégués se sont demandés comment concurrencer un pays producteur de minerai de fer comme le Brésil, qui compte sur des gisements à haute teneur, une productivité sans pareille au monde et sur un régime politique à la fois stable et favorable aux multinationales.

La question ne se pose pas uniquement pour l'industrie

du fer, aux prises avec des problèmes de mises à pied et une baisse alarmante de 40% de la production, mais pour l'ensemble des métaux extraits et transformés au Canada. Une problématique suffisamment importante pour déplacer sur la Côte-Nord durant trois jours plus de 400 délégués canadiens et américains, qui voient dans le développement de la technologie une solution à leurs problèmes.

Invitée à titre de paneliste à la séance d'ouverture d'hier matin, la ministre d'État aux Mines du Canada, Mme Judy Erola, a justement relié la question de la survie de l'industrie minière au développement technologique qui peut redonner aux entreprises canadiennes leur caractère concurrentiel des années passées: «Nos efforts de recherche devront être destinés à nous doter d'une technologie encore plus d'avant-garde pour résoudre nos problèmes particuliers de climat et d'éloignement de

nos exploitations en tenant compte aussi de la distance de nos marchés d'exportation», a dit Mme Erola. Se montrant impressionnée par les infrastructures industrielles de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, Mme Erola a indiqué que la perspective de développement de l'industrie minière doit être envisagée à long terme et qu'à cet égard la découverte de nouveaux gisements constitue au moins un point encourageant. Mme Erola a par ailleurs indiqué que le gouvernement fédéral maintenait le moratoire concernant les allocations attribuées aux travailleurs nordiques que le dernier budget fédéral envisageait de taxer lourdement.

Pour sa part, le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, M. Yves Duhaime, s'est dit convaincu de la nécessité de diversifier l'industrie mono-minérale reliée à l'exploitation de la fosse du Labrador en favorisant une diversification des activités mi-

nières. «On peut considérer que \$20 millions consacrés cette année dans l'exploration minière du Nouveau-Québec, c'est peu de chose, mais dans le contexte actuel des restrictions budgétaires, c'est beaucoup».

Deux propositions du ministre québécois ont particulièrement retenu l'attention: il s'agit, dans un premier temps, de l'établissement d'une tarification plus souple pour les nouveaux développements miniers au niveau du coût de l'électricité et ensuite de la mise en place d'un programme de relance de l'industrie minière pouvant ressembler à l'entente fédérale-provinciale qui a permis l'injection de \$2,5 milliards dans la modernisation des entreprises de pâtes et papier.

S'il n'y a pas de solutions miracles à court terme pour redonner à l'industrie canadienne la vigueur suffisante pour concurrencer des pays tel que le Brésil, le développement technologique de l'industrie minière s'avère être un moyen parmi tant d'autres pour secouer cette léthargie.

C'est ainsi que la réflexion des membres de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie sera alimentée par 77 présentations techniques portant sur la réduction des coûts énergétiques, l'amélioration de la productivité, le développement de nouvelles découvertes géologiques, l'exploitation des mines à ciel ouvert et des mines souterraines, les problèmes de transport de minerai sur de longues distances, l'utilisation de procédés plus efficaces dans la transformation des minerais et, entre autre conférence, l'utilisation

accrue de l'informatique dans la gestion des entreprises minières.

La formation des artisans du développement de l'industrie minière n'est pas pour autant négligée. À preuve, la présence lors du panel d'ouverture, d'un professeur de l'École Polytechnique de Montréal, M. René Dufour, qui a souligné que les relations entre l'industrie et les universités pourraient encore être davantage développées.

Shell ferme sa raffinerie d'Oakville

TORONTO (PC) — Shell Canada a annoncé, hier, la fermeture de sa raffinerie et de son service de distribution d'Oakville, près de Toronto, le printemps prochain. Cette mesure entraînera le licenciement de 217 salariés.

La société pétrolière intégrée, qui relève du consortium européen Royal Dutch-Shell, a déclaré que la situation économique dans les secteurs raffinage et commercialisation n'offrait aucune autre solution.

Le centre de recherches de Shell, situé près de la raffinerie, restera en activité.

Jusqu'à présent cette année, les ventes d'essence au pays ont diminué de 10% envi-

ron. Plusieurs compagnies ne fonctionnent qu'à 60-65% de leur capacité. Le mois dernier, BP Canada a annoncé la fermeture de sa raffinerie de Montréal, ce qui a abouti à la suppression de 220 emplois.

M. Donald Taylor, président de Shell Canada Products Co., filiale à part entière de Shell Canada, a expliqué que la décision avait été prise après une étude approfondie de la tendance de la demande dans l'industrie et des besoins d'approvisionnement futurs en Ontario.

Il a ajouté que Shell tentera de recaser dans la compagnie les employés touchés par la fermeture.

Québec créerait le poste d'inspecteur général des institutions financières

par
Marie-Agnès Thellier

Tandis que le sort encore inconnu réservé à la Direction des coopératives inquiète le milieu de la coopération, Québec se prépare à transformer la majeure partie de l'actuel ministère des Institutions financières en un office autonome, relevant directement du ministre des Finances, a appris LE DEVOIR de source sûre.

Trois divisions dépendront d'un futur inspecteur général des institutions financières: celle des assurances qui relève déjà du Surintendant aux assurances; la direction des institutions de dépôt à charte provinciale (caisses d'épargne et de crédit, sociétés d'entraide économique et fiducies); l'enregistrement des compagnies avec l'actuel Fichier central des entreprises.

Ces trois directions seraient regroupées au sein d'un bu-

reau ou d'un office, provisoirement désigné comme «Bureau de l'inspecteur général des institutions financières». Un projet de loi sera soumis à l'Assemblée nationale avant les Fêtes et la majorité des 500 salariés seront mutés à cet office. Déjà, la Commission des valeurs mobilières est autonome, rattachée directement au ministre depuis quelques mois.

Avec le démembrement du ministère des Institutions financières et coopératives (MIFC), annoncé lors du remaniement ministériel de la semaine dernière, plusieurs «morceaux» seront redistribués à des ministères sectoriels. Le service qui surveille le courtage immobilier dépendra du ministère de l'Habitat, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Office de la protection du consommateur.

Le ministère de l'Agricul-

ture, des Pêcheries et de l'Alimentation aimerait pour sa part mettre la main sur la Société de développement de l'industrie des courses de chevaux du Québec (Sodie) qui dépend actuellement de Loto-Québec.

Quant à la vingtaine de personnes qui appartiennent à la Direction des coopératives, elles ne savent pas encore si elles dépendront d'un ministère à vocation économique ou si elles dépendront d'une structure plus autonome, rattachée par exemple directement au Conseil exécutif.

En effet, selon les informations recueillies par LE DEVOIR, une restructuration majeure de la Direction des coopératives était prévisible depuis plusieurs mois. Avant le remaniement ministériel, on s'attendait à ce que ce service soit rattaché au ministre d'État au développement économique. La suppression des ministères d'État rend diffi-

cile le «positionnement» des coopératives au sein de la fonction publique.

Le rattachement à un ministère sectoriel (Industrie-Commerce ou Agriculture par exemple) ne permet pas de couvrir l'ensemble de l'activité économique coopérative. Et la création d'une structure autonome demanderait un renforcement et une réorientation de l'action jusqu'ici dévolue à cette direction.

Le milieu coopératif a accueilli avec mauvaise humeur la suppression du ministère des Coopératives, créé en 1968. Dans un communiqué, émis hier, le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) blâme la façon dont la décision a été prise, sans consultation du mouvement coopératif.

«Au Sommet sur la coopération en 1980, Québec avait promis des structures d'accueil pour les coopératives dans chaque ministère impliqué. Or ces structures n'ont jamais été mises en place et on abolit maintenant le ministère», a déclaré le directeur général du CCQ, M. Louis-Georges Gervais, interrogé par LE DEVOIR.

Dans son communiqué, le CCQ parle d'«attitude méprisante» du gouvernement québécois à l'égard des coopérateurs et de «deux ans sans ministre», pour désigner les deux ans de règne de M. Jacques Parizeau sur le MIFC.

Quant au Mouvement Desjardins, le porte-parole de M. Raymond Blais a rappelé au DEVOIR que Desjardins trouvait pratique le chapeau unique «Institutions financières-coopératives» et qu'il craint la dispersion.

La Fondation Québécoise du Cancer



Monsieur
Reginald K. Groome

La Fondation Québécoise du Cancer annonce son deuxième déjeuner avec le milieu des affaires, sous la présidence d'honneur de M. Reginald K. Groome, O.C., président-directeur général de Hilton Canada Inc., le 22 septembre 1982 à l'hôtel Reine Elizabeth.

\$FINANCES?

Industriel & Commercial

Vous avez de la difficulté à vous trouver un financement ou refinancement?

Consultez-nous...

Nous desservons toute la province.
\$25.000.00 à \$1 million et plus.

Tél.: 1-(418) 849-7134

Ouvert le soir jusqu'à 21 heures

UNE CONFÉRENCE RÉUSSIE, SANS Y METTRE LE PRIX!



Cet automne, économisez jusqu'à 35% au centre de conférences le plus moderne au Canada, grâce à nos tarifs spéciaux.

Le centre de conférences Cantrakon offre un environnement favorable aux séances de travail. Toutes nos facilités concourent au succès de vos réunions: techniques de communication des plus récentes, excellente cuisine, hébergement de première classe et services professionnels de planification, d'exécution et de soutien. Ajoutez à ceci l'ambiance automnale unique du Mont Ste-Marie, ouvert à l'année, et vous avez les conditions requises pour atteindre les objectifs de votre conférence. Et vous économisez temps et argent. Appelez-nous maintenant au sujet de votre conférence d'automne, et travaillons-y ensemble!

Toronto (416) 367-9617 Montréal (514) 286-7052 Ottawa (613) 523-7460

Cantrakon
LE CENTRE MONT STE MARIE
Lac Ste-Marie, Québec J0X 1Z0

Les "Fructificateurs" Commerce: des placements garantis.

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI PAR LA BANQUE DE COMMERCE**

14%*

NON ENCAISSABLE AVANT TERME!

*Ce taux peut varier selon le montant et la durée. Périodes de 1 ans. Intérêts versés semestriellement.

**Émis par La Société d'Hypothèques CIBC et garanti par la Banque de Commerce.

Ça porte fruit!



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

Dépôt minimum de \$1 000. Renseignez-vous. D'autres taux avantageux sont offerts pour des périodes plus courtes ainsi que d'autres modes de paiement des intérêts. Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.

SODECOM

Un autre homme d'actions



M. Pierre P. Bélanger
Monsieur Viateur Héroux, c.a., président et directeur général de la Société, annonce la nomination de Monsieur Pierre P. Bélanger comme vice-président exécutif de SODECOM.

Très actif au sein des P.M.E. québécoises, Monsieur Pierre P. Bélanger était jusqu'à tout récemment président-directeur général d'une entreprise manufacturière de Montréal. Il a occupé divers postes administratifs et était membre du conseil d'administration de plusieurs P.M.E.

Il a participé à la fondation du Groupement Québécois d'Entreprises Inc et a occupé le poste de vice-président de cet organisme de 1974 à 1979. Il a également participé à la fondation de plusieurs clubs industriels.

SODECOM est la So-déq de Montréal. Ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Montréal.

Des hommes d'actions

au jour le jour

■ Douche froide venue du Sud

Après que les ventes au détail eurent progressé de 1,2% en juillet aux États-Unis, elles ont diminué de 0,9% en août, dénotant l'espoir d'une relance de la consommation favorisée par la réduction d'impôt du 1er juillet. La baisse de 5,6% des ventes d'automobiles n'est pas la seule responsable de ce mauvais résultat. Quant aux profits après impôt des manufacturiers américains, ils n'ont augmenté que de 0,1 cent à 3,9 cents par dollar de ventes au second trimestre par rapport au premier trimestre 82. Comment s'étonner alors que les taux d'intérêt sur les Bons du Trésor à court terme aient connu hier des mouvements divergents : baisse sur les bons à trois mois, hausse sur les bons à six mois?

■ Le taxi québécois: mi-83?

Un pas de franchi pour le taxi «inventé» à Montréal: la firme Magna International de Toronto a formé une compagnie avec le concepteur, GSM Design, pour étudier d'avantage le marché et la faisabilité du projet. Magna déclare dans son communiqué que le site possible d'une usine d'assemblage serait le Québec en raison du récent livre blanc du ministre québécois des Transports, M. Michel Clair, qui favorise le concept de taxi en commun. Si le projet est viable, il s'agira d'une production de 5,000 taxis par an, démarré à la mi-83. Le prix de vente serait compris entre \$15,000 et \$20,000.

■ Subventions à rembourser

Les propriétaires de maisons de Colombie-Britannique peuvent maintenant bénéficier d'un programme provincial réduisant leurs taux hypothécaires à 12% pendant trois ans mais, contrairement aux propriétaires d'Alberta, de la Saskatchewan et du Québec, ils devront rembourser cette subvention dans une période de quatre ans. Aussi le Nouveau parti démocratique a-t-il critiqué ce programme, qui pourrait coûter entre \$860 millions et \$1,4 milliard.

■ Auto-suffisance lointaine

Le président de Gulf Canada, M. John L. Stoik, estime que le Canada ne pourra probablement pas devenir auto-suffisant en pétrole en 1990, comme le voudrait Ottawa: pas avant le milieu des années 90 puisque le déficit net de la balance des paiements pétroliers a été de \$5,5 milliards en 81, avec des importations nettes de 126 millions de barils. Il estime que l'industrie pétrolière manquera de \$22 milliards pour financer ses projets d'ici 1996.

■ En raccourci

Le plus important employeur de Metabetchouan au Lac Saint-Jean, **Lar Machinerie** (60 emplois) vient de faire faillite... **Canadien National** et **CP Rail** vont acheter les avoirs canadiens de Consolidated Rail de Philadelphie, dont l'usage du pont Niagara... **Falconsbridge** ouvre ses mines de ferromnickel de la République dominicaine... Le **Trust Général** baisse ses taux sur dépôts garantis: 13,75% pour un an, intérêt annuel... Les **Fiduciaires** lancent un nouveau certificat de dépôt: 14 3/8 pour 21 mois, intérêt annuel... Le compte 1 du **National Trust** combine compte d'épargne et compte-chèque... **Marks and Spencer Canada** enregistre une perte nette de \$2,2 millions au premier semestre mais espère un bénéfice en amélioration pour 82... L'Automobile et Touring Club de Montréal estime dans son Guide d'achat des voitures usagées 82 que la Toyota Celica est la plus appréciée des consommateurs... Une station-service de Calgary vend du **gaz naturel compressé** aux automobilistes... Les ventes d'**autos importées** ont diminué de 10,1% en août... **PopShoppes International** a signé des ententes de refinancement avec trois de ses cinq créanciers... Propriétaire du **New York Daily News**, **The Tribune** déclare une perte de \$29 millions au second trimestre... La **tourbe** canadienne est vendue à 95% aux États-Unis... Le troisième groupe ferroviaire des États-Unis s'appelle maintenant **"Pacific Rail Systems"**, fusion de trois compagnies.

Marie-Agnès Thellier

Fermée neuf mois après avoir obtenu des subventions de \$7.5 millions Sodispro veut repartir sur de nouvelles bases

par
Marie-Agnès Thellier

Fermée discrètement neuf mois après une inauguration officielle triomphale, l'usine Sodispro, de Saint-Hyacinthe, laisse une créance totale approchant \$30 millions.

La Banque Nationale a repris possession des actifs de Sodispro fin juin en vertu d'un acte de fiducie et de l'article 178 de la Loi des banques. On estime la créance de la banque à environ \$12 millions. Sodispro fabriquait du lactose et des protéines à partir du petit-lait.

Les deux actionnaires de Sodispro, la société d'Etat So-

quia (Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires) et la compagnie hollandaise Coopérative Condensfabrick Friesland avaient investi des sommes importantes dans le capital-actions.

De plus, Sodispro a bénéficié de \$1,7 million de subventions de la Société de développement industriel du Québec, de \$3,5 millions du ministère de l'Expansion économique régionale du Canada, et d'une assurance-prêt de \$2,25 millions du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada, pour un total de \$7,5 millions. La construction et l'équipement de l'usine ont coûté \$25 millions.

L'agent de la Banque Nationale, M. Robert Savoie, directeur adjoint de la banque, et l'agent de Soquia, la firme Mercure et Béliveau, ont confirmé au DEVOIR que plusieurs compagnies internationales importantes s'intéressent à l'usine, mais qu'elles demandent des délais de réflexion pour étudier la situation financière, le marché du lactose et les problèmes techniques à surmonter.

Lors de l'inauguration de Sodispro, on avait annoncé que la firme avait conclu des contrats de sept ans au Japon et en Corée. Mais c'était sans compter d'une part sur un effondrement du prix du lactose et d'autre part sur les difficul-

tés techniques qui ont aggravé les pertes d'exploitation.

«Bien sûr, on pouvait vendre notre lactose, mais à quel prix? Il valait 40 cents la livre lors de l'inauguration, ce qui était déjà bas. Il est tombé à 30 cents la livre et même à 21 cents il y a quelques semaines, un creux historique», explique M. André Marier président de Soquia, interrogé par LE DEVOIR. Le délai de plusieurs années entre la décision de construire l'usine et l'entrée en production suffit-il à expliquer que Sodispro se soit lancée sur un marché actuellement saturé, peut se demander un observateur?

«Avec notre associé hollandais, nous avons convenu il y a

quelques mois que nous ne devions pas investir les millions additionnels qui auraient accru l'efficacité de l'usine», explique encore M. Marier. Sodispro s'est heurtée non pas à un problème de qualité du lactose, mais à un problème de rendement, permettant d'atteindre la rentabilité de l'usine, semble-t-il.

«Nous sommes ouverts à toutes les solutions: l'association avec des partenaires ou la vente. Si c'est sur une nouvelle base, nous sommes prêts à recommencer. Fondamentalement, c'est une entreprise saine, mais qui demande l'injection de nouveaux capitaux», déclare encore M. Marier.

Un dépliant contenant toutes les informations techniques sur les installations a été publié. Des visiteurs représentant des multinationales sont attendus ce mois-ci à Saint-Hyacinthe.

Jamais l'usine n'a employé 50 employés, objectif de sa première année (l'objectif étant de 70 la seconde année). Une trentaine de personnes ont quand même perdu leur emploi.

«Les difficultés sont malheureuses mais ne nous étonnent pas car les entreprises qui démarrent ont toujours des difficultés. Comme c'est un investissement de taille dans une technologie nouvelle, les problèmes prennent plus d'envergure», commente le commissaire industriel adjoint de Saint-Hyacinthe, M. Jean-Claude Messier.

Il s'empresse de signaler quelques bonnes nouvelles économiques: Kimberly Clark du Canada réalise une expansion de \$14 millions à Saint-Hyacinthe pour lancer un nouveau produit. L'imprimerie Chartier a aussi un projet de \$3 millions pour s'étendre et exporter. L'usine de \$6 millions de Canada Packers sera en activités cet automne. Enfin Bio-Implant voudrait fabriquer des valves cardiaques selon une technique mise au point en Argentine.

Malheureusement, on apprend vendredi dernier que Dominion Textile fermera en mars son usine de Saint-Hyacinthe, qui emploie actuellement 120 personnes.

Santé et sécurité: la cotisation des employeurs augmentera de 9% l'an prochain

par
Gilles Provost

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) vient d'annoncer qu'elle entend soulager les employeurs québécois dans la difficile conjoncture actuelle en réduisant en moyenne de 5% le taux de cotisation qui sera prélevé sur la masse salariale admissible des employeurs en 1983. De \$2,16 par \$100 de salaire assurable qu'il est maintenant, ce taux baissera à \$2,05.

Cette «réduction» demeure toutefois bien théorique puisque les employeurs verront quand même leurs versements augmenter en moyenne de presque 9% pour atteindre \$823 millions pendant l'année prochaine. En effet, le salaire assurable a augmenté à près de \$30,000, ce qui permet à la CSST de puiser dans un bassin beaucoup plus vaste, évalué à \$40 milliards environ.

Selon le nouveau bulletin d'information de la CSST, dont le premier numéro vient de paraître, il a été impossible de réduire à moins de \$623,6

millions le coût probable des accidents de travail et cela, même si la CSST met fin à l'indexation de certaines indemnités et si elle tente de persuader les handicapés d'échanger leur rente mensuelle à vie pour un montant forfaitaire unique.

La Commission prévoit aussi que son administration interne et ses frais généraux engloberont inévitablement ensemble quelque \$120 millions, c'est-à-dire 50% de plus que tout son effort de prévention. À ces chiffres, il faudra aussi ajouter la cotisation du gouvernement québécois, destinée à défrayer le coût des services d'inspection.

La cotisation des employeurs, évidemment, n'est pas uniforme et tient compte du niveau de risque particulier à chaque groupe d'industries. Même si le taux de cotisation moyen est de \$2 par \$100 de salaire, le taux de chacun peut varier considérablement, les extrêmes étant de \$0,06 et de \$28,38 par \$100 de salaire.

Pour faciliter l'application de tels taux différentiels, les employeurs sont distribués en-

tre 688 unités qui regroupent chacune des entreprises similaires par leurs activités ou par les produits qu'elles manipulent. En outre, ces unités sont elles-mêmes regroupées en classes auxquelles on attribue un même taux de cotisation.

Selon leur performance collective, les entreprises d'une unité peuvent changer de classe et voir fluctuer leur taux de cotisation. Ainsi, en 1983, 22% des employeurs se verront transférés dans une

classe plus onéreuse tandis que 31% bénéficieront du changement inverse.

En outre, pour raffiner d'avantage le système, chaque établissement se voit attribuer des points de mérite ou de démerite en fonction de sa performance dans le domaine de la sécurité. Si ses efforts (ou le sort) ont permis d'améliorer son bilan sécuritaire, il bénéficiera d'un escompte rétroactif au bout de trois ans et ce crédit sera compensé par une surimposition des entreprises

qui auront été négligentes ou malchanceuses au sein de la même unité.

En ce moment, les industries de la forêt, de la chasse et de la pêche ainsi que de la construction ou des travaux publics ont toutes un grand nombre d'accidents et, par conséquent, des taux de cotisation supérieurs à \$7 par \$100 de salaire. En revanche, les entreprises du monde de la finance, des assurances et de l'immobilier paient moins de \$0,30 par \$100 de salaire.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LACHINE
1830 Duff Court, Lachine
Québec H8S 1C8

“CONTREMAÎTRE”

L'Office Municipal d'Habitation de Lachine est à la recherche d'un ou d'une contremaître.

DESCRIPTION DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS:

1.- **Sommaire des responsabilités:**
Sous la responsabilité du directeur de l'Office, le ou la contremaître planifie, organise, coordonne, dirige et contrôle l'exécution des activités d'entretien, conformément aux politiques de l'Office.

2.- **Description des tâches:**
2.1 Planifie et organise les diverses activités d'entretien;
2.2 Dirige et contrôle le personnel affecté à la réalisation des diverses tâches d'entretien;
2.3 Évalue périodiquement le rendement du personnel;
2.4 Recommande l'achat du matériel et maintient à jour l'inventaire des biens;
2.5 Prépare et conserve un registre des diverses activités du personnel;
2.6 Assiste le préposé à l'entretien et le chef d'équipe dans l'exécution de sa tâche;
2.7 Participe à l'élaboration du budget et en exerce le suivi.

3.- **Scolarité:**
Un diplôme d'études secondaires et un certificat de qualification dans une des activités d'entretien (menuiserie, plomberie, électricité, lecture de plans). Une expérience exceptionnelle pourra compenser pour le manque de scolarité.

4.- **Expérience**
Cinq (5) ans d'expérience dans des travaux de menuiserie ou d'entretien général, dont une partie dans un emploi comportant de la direction de personnel.

6.- Le candidat doit posséder un permis de conduire.
6.- Salaire:
Sera de 20,180,00\$ par année.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae ou remplir une demande d'emploi avant le 27 septembre 1982 à l'Office Municipal d'Habitation de Lachine, 1830 de la rue Duff Court, app. 103, Lachine H8S 1C8.

Collège privé (Montréal)

recherche, niveau secondaire,

- 1 PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES
- 1 PROFESSEUR DE PHYSIQUE
- 1 PROFESSEUR D'ANGLAIS
- 1 SURVEILLANT

Téléphoner à: 931-5217

COMPTABLE-ADJOINT(E)

Sous la direction du comptable de l'entreprise, le (la) comptable-adjoint(e) est responsable de la comptabilité des ventes jusqu'à la balance de vérification.

Qualifications requises:

- Expérience dans une entreprise de services;
- 5 ans avec un diplôme collégial en comptabilité;
- 2 ans avec un diplôme universitaire.

Les candidat(e)s doivent venir déposer leur curriculum vitae à l'adresse suivante:



Tourbec (1979) Inc.
1440 St-Denis
Montréal, Québec
H2X 3J8

Date limite: lundi 20 septembre 1982



collège
de la gaspésie

DIRECTEUR

DÉS SERVICES PÉDAGOGIQUES

(Concours ouvert également aux hommes et aux femmes)

Le Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie est à la recherche d'un directeur des services pédagogiques.

Fonctions:
L'emploi de directeur des services pédagogiques comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources reliés au régime pédagogique de l'institution. L'exercice de l'emploi comprend les programmes d'études, le secrétariat pédagogique, l'aide pédagogique individuelle, les moyens d'enseignement, (centres de documentation, techniques audio-visuelles) la mesure et l'évaluation de l'apprentissage, la recherche et l'expérimentation.

Qualifications minimales requises

(Conditions d'éligibilité):

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle dans un champ de spécialisation approprié.
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans un emploi de cadre.

Salaire: 34 492,00\$ à 50 822,00\$

Entrée en fonction: Mi-décembre.

Les candidatures accompagnées des attestations d'études et d'expérience, devront être reçues avant 17 heures, le 30 septembre 1982 à l'adresse suivante:

Bureau du directeur du personnel
Collège de la Gaspésie
C.P. 590, Gaspé
G0C 1R0

Étudiants et enseignants,

- LE DEVOIR vous suggère un moyen peu coûteux d'enrichir votre année scolaire.

- LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.

- LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.

TARIFS

d'abonnement période scolaire

DURÉE	TARIFS
6 mois	50\$
7 mois	57\$
8 mois	65\$
9 mois	72\$
10 mois, aussi disponible	80\$
12 mois	95\$

Etre mieux informé à meilleur compte

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case Postale 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal, Qué. H2Y 3S6

Ci-inclus \$..... pour une période de..... mois

à compter du.....

Nom.....

Adresse.....

Code postal:..... Tél.:.....

Gilles Vigneault, lauréat francophone du prix Molson du Conseil des arts

par Clément Trudel

«Combien de temps faut-il rester le même», s'interroge Gilles Vigneault sur la scène du théâtre Arlequin depuis hier soir. Réponse partielle fut donnée hier midi au moment où le nom de Vigneault était dévoilé comme celui d'un des quatre bénéficiaires des prix Molson accordés par le Conseil des arts du Canada.

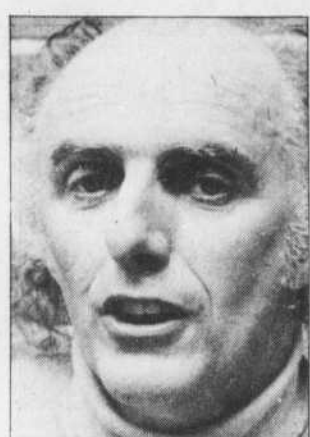
Sur la même scène donc, Vigneault a touché hier un chèque de \$25.000 et reçu les félicitations du vice-président du Cda, M. Jean-Jacques Fortier, tout en se disant «honore, touché, ému» d'ajouter son nom à une quinzaine de francophones et à une trentaine d'anglophones qui se sont signalés dans le domaine des arts, des lettres et des sciences humaines au Canada. De la famille Molson, il dit qu'elle fut parmi les premières, à Montréal, à tracer les paramètres de prix littéraires et artistiques, «avec sérieux et efficacité». Si ce prix signifie qu'on a remarqué les 25 ans au cours desquels il a essayé d'exprimer l'âme de ses contemporains, Vigneault acquiesce, s'agissant là d'un «encourage-



Louis-Edmond Hamelin



Jack McClelland



Gilles Vigneault

ment à continuer». Trois autres bénéficiaires du même prix partagent les \$100.000 octroyés cette année grâce à des crédits additionnels avancés par la fondation Molson pour mieux marquer le 25^e anniversaire du Cda. (A noter que ces prix ne fonctionnent pas suivant des mises en candidature). Le géographe Louis-Edmond Hamelin, rattaché à l'Université du Québec à Trois-Rivières; l'éditeur torontois Jack McClelland et le penseur et politologue Alan

C. Carins, de Colombie-Britannique, ont également été retenus par les jurys qui, cette année, pouvaient tenir compte, exceptionnellement, des bénéficiaires antérieurs de ce prix décerné depuis 1964. Seul G. Vigneault était présent au Arlequin, hier.

La courte notice biographique de Vigneault signale notamment qu'il parle d'amour «avec un bonheur inégalé, dans la plus pure tradition canadienne-française». Si le glissement s'est opéré pour

nommer Québécois ce qui fut Canadien français, Vigneault y contribua à sa manière, teintée d'ironie combative, comme en fait foi son monologue du Oui lors du Référendum.

Cette année, le conteur, poète et éditeur, le sage Vigneault dira que le choix arrêté par le jury ne signifie pas une identité de vues sur l'art et sur la politique. Qu'on n'aille surtout pas inférer que ce prix est «une espèce de lien». Du coin de l'oeil, sur la

pointe des pieds, Gilles Vigneault a profité de la petite heure que dura le cocktail-conférence de presse pour inviter les convives à bien observer «ce qui allait se produire».

Les trois autres bénéficiaires de prix Molson 1982 sont: Louis-Edmond Hamelin, auteur de *La nordicité canadienne* et fondateur de l'Institut des études nordiques (Université Laval). Depuis 1978, M. Hamelin est recteur de l'UQ à Trois-Rivières.

Quant à Jack McClelland, il dirige une maison d'édition qui mit à la mode un certain nationalisme canadien et c'est à ce nouveau titulaire du prix que l'on doit la collection *New Canadian* (172 titres) ainsi que la série de 60 documents *Carleton* édités par McClelland & Stewart, maison qui osa publier des littérateurs débutants tels Leonard Cohen et Margaret Laurence et des essayistes qui n'ont plus besoin de présentation, tels Pierre Berton et Peter Newman.

Alan C. Cairns a publié son premier essai sur l'impérialisme britannique déployé en Afrique centrale, au siècle dernier. Il devint ensuite spécialiste de l'histoire constitutionnelle et des institutions politiques du Canada. Les universités d'Edimbourg et celle de Harvard ont déjà accueilli le professeur Cairns qui, depuis 1981, est conseiller en matières constitutionnelles auprès du Bureau des relations fédérales-provinciales.

ÉCHOS

Montréal sera la trentième ville, dans le monde, à recevoir l'importante exposition itinérante sur l'architecture arménienne, d'abord conçue par une équipe de Milan. Du 2 au 24 octobre, en effet, aux Archives nationales du Québec (100 est, rue Notre-Dame à Montréal) le public aura accès à des exhibits relatant l'histoire d'un art architectural qui a su s'affirmer, avec quelques écarts, depuis le 14^e siècle.

Trois associations culturelles de Montréal se sont regroupées pour assurer la présentation de cette exposition qui a fait le tour de 12 villes américaines et qui, après Montréal, regagnera l'Italie: l'Union générale arménienne de bienfaisance, l'Association culturelle Hamazkaine et l'Association culturelle Tekeyan.

Des dons privés et une subvention du gouvernement du Québec ont facilité la mise sur pied du comité organisateur qui tiendra un pré-vernissage le 28 septembre, aux Archives nationales. A noter que quatre spécialistes arméniens ont charge d'autant de conférences sur le vaste domaine de l'architecture arménienne: Garo Shamlan; Pascal Paboudjian (en français); Lucy Der Manuelian (en anglais); et Mardiros Cavoukjian, en arménien.

SUR SCÈNE

Suite de la page 12

L'AVANT-SCÈNE: 111 Ouest Laurier (495-1952) — François Malo et Michael Woytunik (contrebasse et piano), lun. à ven.: 20 h 15.
LE SOLEIL LEVANT: 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Ellen McIlwaine, chanteuse blues rock, jusqu'au 19 sept.
LE BATEAU IVRE: Grand Café, 2^e étage, 1720 St-Denis — Une semaine spéciale consacrée au jazz d'ici. Avec entre autres Karen Young, Johanne Desforges, Nelson Simmons, Michel Donato, Guy Nason, Roger Wall's. Jusqu'au 19 sept. tous les soirs 21 h 30. Entrée libre.
SALLE POLLACK: 555 ouest, Sherbrooke (392-8241) — Ellis Wean, tuba; Yuri Meyrowitz, piano, jeu.: 20 h 00. Programme Corelli, Vaughan Williams, Bozza, Pauer, Persichetti, Mozart, Webern. Entrée libre.
SALLE WILFRID-PELLETIER: Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, Charles Dutoit, chef d'orchestre; Corlette Boky, soprano; Ryland Davies, ténor; John Paul Bogart, baryton-basse et les Chœurs de l'OSM, mer.: 20 h 00. Programme: Haydn (Les Saisons); Le Ballet National du Canada, jeu. ven.: 20 h 00.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — «Les Sunshine Boys» de Neil Simon. Mise en scène: Gaëtan Labrèche. Avec Roger Lebel, Jean Duceppe. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00; 21 h 00. Relâche dim. lun.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est, Ave des Pins (845-7277) — «Tourné la page» de Claude Poissant. Mise en scène: Geneviève Notebaert. Avec René-Richard Cyr, Annie Gascon, Adèle Reinhardt, Charles Vinsion. Mer. à dim.: 20 h 00. Relâche lun. mar. Jusqu'au 3 oct.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau (523-1211) — «Mon Homme» comédie de Suzanne Aubry, Elizabeth Bourget et Marjorie Pelletier. Avec Louise Laplante, Nicole Leblanc, Jean-Denis Leduc, Jacques l'Heureux, Lucie Routhier. Mise en scène: Gilbert Lepage. Mar. à sam.: 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Du 16 sept au 18 oct.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — «Pied de poule» comédie musicale de Marc Drouin et Robert Léger. Avec Normand Brathwaite, Nathalie Gascon, Marc Labrèche, Frédérique Bédard, Mario Légaré, Geneviève Lapointe, André Lacoste. Du 16 sept au 2 oct.
THÉÂTRE MOLSON: 10 Chemin des Patriotes, St-Charles-sur-Richelieu route 20 sortie St-Charles-St-Hilaire (584-2223) — Peter Pringle, jusqu'au 18 sept.
THÉÂTRE LA FENIÈRE: 1500 La Fenière, Ancienne-Lorette, Québec (418) 872-1424 — «Les Filles» de Jean Marsan, jusqu'au 19 sept. Tous les soirs 21 h 00 sauf lundi.

Combien de fois faut-il parler d'amour
Combien de temps faut-il rester le même
Gilles Vigneault

CE SOIR

du 14 SEPTEMBRE au 10 OCTOBRE

THÉÂTRE ARLEQUIN
1004 Ste. Catherine est
INFORMATIONS: 288-2943

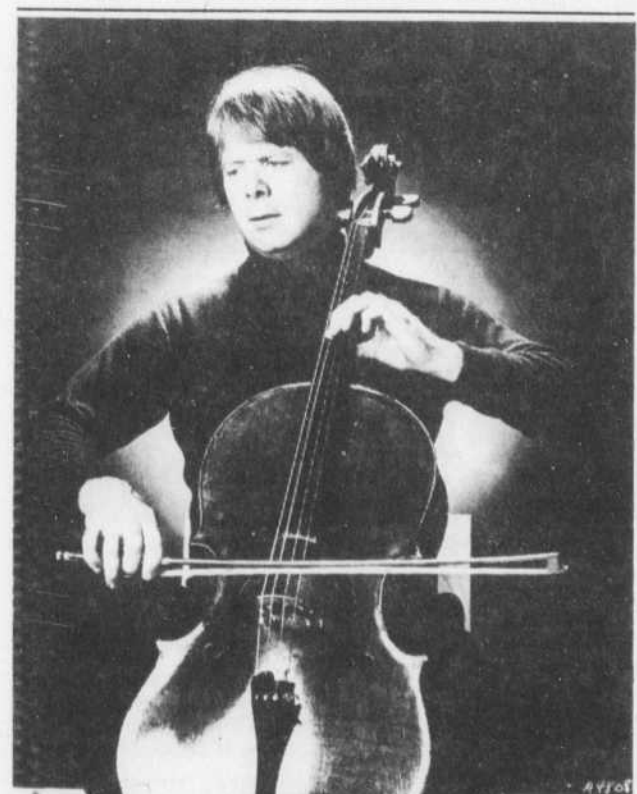
Billets en vente aux comptoirs

Mort du sculpteur Georges Hilbert

PARIS (AFP) — Le sculpteur animalier Georges Hilbert, membre de l'Académie française des Beaux Arts, est décédé le 6 septembre à Chateaufort-sur-Loire (centre de la France), à l'âge de 82 ans, a-t-on appris mardi.

Né en 1900 en Algérie, dans la famille d'un vétérinaire, Georges Hilbert a été dès son enfance en contact avec le monde animal, qui a été sa plus constante source d'inspiration. Il fut élu à l'Académie des beaux arts en 1973.

De nombreuses oeuvres du sculpteur français, très appréciées aux États-Unis, sont exposées au Metropolitan Museum de New-York et dans plusieurs autres musées américains.



Le violoncelliste Lynn Harrell sera le soliste invité au premier concert de la saison de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brodt, lundi soir, le 20 septembre à 20 h 30, au Théâtre Maisonneuve. (Publicité)

Prix de la Presse internationale, Festival des films du monde, 1982
«Inimitable Gilles Carle... Un bon film québécois enfin»
(Luc Perreault, La Presse)

JOUER SA VIE

Mettant en vedette
Anatoly Karpov, Viktor Kortchnoi, Robert Fischer

Un film de Gilles Carle et Camille Couderc
produit par Hélène Verrier

Quand l'enjeu n'est plus un jeu
les échecs ne pardonnent pas...

Une production de
l'Office national du film du Canada

desjardins 1

Le prix Jules-Léger à Walter Boudreau

OTTAWA (PC) — Le compositeur Walter Boudreau, de Montréal, a remporté le prix Jules-Léger 1982 pour la musique de chambre. Le Conseil canadien de la musique, qui a proclamé, mardi, les noms des lauréats, précise dans un communiqué que la pièce primée du saxophoniste et compositeur montréalais intitulée l'odyssée du soleil, est une composition pour huit cuivres. L'ensemble de cuivres Ville-Marie exé-

cute l'oeuvre primée lors d'un concert spécial qui se déroulera au Centre national des arts, le 21 novembre et le compositeur sera lui-même au pupitre pour l'occasion.

Le jury a également recommandé que le Quatuor No 2, du compositeur Francis Chan, un diplômé de l'Université de la Colombie-Britannique qui enseigne maintenant à l'Université de Toronto, soit exécutée au cours de ce même concert spécial.

AVANT-PREMIÈRE JEUDI
à l'OUTREMONT à la séance de 21 h 30
(pour détenteurs de CINÉ-CARTES seulement)

...et dès vendredi (le lendemain) 17 septembre
tous les soirs à 19 h 15 et 21 h 30
à L'AUTRE CINÉMA, 6430, AV. PAPINEAU
...il sera à l'affiche pendant plusieurs mois!

14
ANS

UN FILM DE
ARTHUR PENN
réalisé avec
BONNIE & CLYDE
GEORGIA

EN PRÉMIÈRE
Également présenté à Québec, au Cartier

une présentation exclusive
de L'AUTRE CINÉMA

BALLET NATIONAL DU CANADA

DIRECTEUR ARTISTIQUE: ALEXANDER GRANT

NAPOLI

présenté en collaboration avec:

Les Grands Ballets Canadiens
et Spedici Inc.

16, 17, 18, 19 septembre
20h00

Billets:
20.00\$, 17.00\$, 14.00\$, 11.00\$

"Une explosion de joie"
CLIVE BARNES, N.Y. Post

Chorégraphie: Peter Schaufuss,
d'après Auguste Bournonville

16 et 18 septembre: Kain/Schaufuss
17 septembre: Tennant/Smith
19 septembre: Allemann/Ransom



En collaboration L'OFFICE DES
TOURNÉES du Conseil des Arts
du Canada

MONTREAL TRUST: P.V.M., PLACE BONAVENTURE, ALEXIS-NIHON, FAIRVIEW
(frais de service)



SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112

Sur tout billet
de plus de \$5
s'ajoute un montant de 0,75\$
à titre de redevance
à la Place des Arts.

LA 49^e DE L'OSM O P U S 82 & 83 L'éblouissante

Les Concerts Air Canada vous éblouiront avec six des plus populaires
concertos pour piano. Au nombre des six pianistes invités,
mentionnons Pascal Devoyon, André Laplante et André Gagnon.

LES CONCERTS AIR CANADA

5-6 octobre
Charles Dutoit
Horacio Gutierrez, pianiste

Moussorgsky: Une nuit sur le mont Chauve
Tchaikovsky: Concerto pour piano no 1
Stravinsky: Suites no 1 et no 2
Rachmaninov: Vocalise
Tchaikovsky: Ouverture 1812

30 nov.-1 déc.
Charles Dutoit
Pascal Devoyon, pianiste

Thomas: Raymond, ouverture
Saint-Saëns: Concerto pour piano no 4
Chabrier: Marche joyeuse
Champagne: Danse villageoise
Dukas: L'Apprenti sorcier
Massenet: Le Cid, ballet

18-19 janvier
Uri Mayer
Juliana Markova, pianiste

Turner: Opening Night, ouverture
Grieg: Concerto pour piano
Chédine-Bizet: Carmen Ballet
Sibelius: Finlandia

21-22 février
Raffi Armenian
Chia Chou, pianiste

Wagner: Die Meistersinger, ouverture
Rachmaninov: Concerto pour piano no 2
Schubert: Rosamunde, ouverture et musique
de ballet

19-20 avril
Erich Kunzel
André Laplante, pianiste

Godfrey Ridout: Frivolités canadiennes
Johann Strauss: Valses et Polkas
Concerto pour piano no 1 de Mendelssohn
et œuvres de Liszt, Bizet, Gershwin,
Richard Rodgers. Des extraits de «Annie»
et autres mélodies populaires

3-4 mai
Charles Dutoit
André Gagnon, pianiste

Rossini: Il Signor Bruschino, ouverture
Mozart: Concerto pour piano, K. 482
Rimsky-Korsakov: Schéhérazade

Abonnez-vous dès maintenant! Épargnez 15%

Téléphonez au 842-3402 et faites porter à votre compte Visa ou MasterCard ou
passez à notre bureau d'abonnement, ouvert du lundi au vendredi entre 11 heures
et 18 heures, au 200 ouest, boul. de Maisonneuve, à l'arrière de la Place des Arts.

Prix spéciaux pour étudiants et personnes de plus de 65 ans,
gracieuseté de The Gazette.



Orchestre
symphonique
de Montréal

Charles Dutoit
Directeur
artistique

AVIS PUBLICS

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie PAUL McISAAC INC., demandeur, a demandé la dissolution au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières.
MONTREAL, ce 8 septembre 1982.
Procureurs de la compagnie.
L'HEUREUX, GAMACHE, BUREAU, DONATI ET ASSOCIES.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 23 août 1982 par lequel PETIT & LEBEVRE DECOR LITEE a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 1er septembre 1982 sous le numéro 3287787.
Banque de Montréal, le 3 septembre 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(chambre de la famille)

No: 500-04-002937-820
SANDRA JUNE FRISBY

ANTONIOS ANDROULAKIS

Avis légal par ordre de la Cour.

Le défendeur ANTONIOS ANDROULAKIS, est par les présentes requis de comparaître dans le délai de trente (30) jours du présent avis. Une copie de la déclaration est déposée au greffe de la Cour Supérieure à Montréal à son intention. Prenez de plus avis que défaut par vous de comparaître dans ce délai, la Cour statuera sur l'action en séparation de corps et la demanderesse procédera à obtenir jugement contre vous par défaut.

Bohemier, Dame, Lamarche, avocates.

"CORPORATION DE GESTION ORTHO
ORTHOMANAGEMENT CORPORATION".
AVIS est donné que la compagnie Corporation de Gestion Ortho — Orthomangement Corporation, constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, Québec, et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au Ministère des Institutions Financières et Coopératives la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Fait à Montréal, Québec, ce 9e jour de septembre 1982.
Les Procureurs de la Compagnie,
KAUFMAN, RESPIZ

Outremont

APPEL D'OFFRES:
Dépôt pour la disposition des ordures ménagères.
Des soumissions cachetées dans les enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention ci-haut seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 6 octobre 1982 au bureau du Gérant municipal, pour être ouvertes immédiatement à la Salle du Conseil, 530 avenue Davaar.
Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville d'Outremont. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que les enveloppes de retour, au bureau du Directeur de l'Approvisionnement, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 510 avenue Davaar.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Lise Damarsing
Greffier - pro tempore -

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que M. Charles Marullo, chauffeur d'autobus, résident et domicilié à 10802 de la rue des Lavages, à Montréal-Nord, dans le district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice du Québec dans le but d'obtenir la permission de changer son nom en celui de MARULLO.
MONTREAL, le 8 septembre 1982
CLAUDE CHAMPAIGNE,
4237, St-Hubert,
Montréal H2J 2W6
Procureur du requérant

Avis est donné que: GIL TRANSPORT INC., 1901 Boul. des Laurentides, Vintim, Laval, détentrice du permis M50755-05, région 10, demande à la C.T.O. de transférer son permis en faveur de Charles Gagné, 657, rue Cousineau, Pointe-à-Clay, Laval, conformément à l'article 30, des règlements de pratique et selon l'article 85, la requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

1ère parution: le 15 septembre 1982
2ème parution: le 16 septembre 1982
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Avis est donné que: Richard Lalancette, 711 rue Contrepoint, Fabreville, Laval, détentrice du permis M50755-01, région 10, demande à la C.T.O. de transférer son permis à: LES EXCAVATIONS S.T.A. ENR. (Leopold St-Amour) 5300 Boul. Lévesque, Montréal-Nord, Québec, conformément à l'article 30 des règlements de pratique et selon l'article 85 le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

1ère parution: le 15 septembre 1982
2ème parution: le 16 septembre 1982
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Avis est donné que: M. Gaston Roy, résident et domicilié à R.R. 1, route 148 à Grenville, comté d'Argenteuil, détentrice du permis M-504513, région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Emilie Fouché, résident et domicilié à R.R. 1 à Grenville, comté d'Argenteuil, région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de règle interne de la C.T.O.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 14 septembre 1982
2ème parution: 15 septembre 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-109583-819

MANON LEVERT,

Requérante

—VS—

GERALD LAPIERRE,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GERALD LAPIERRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du jugement conditionnel de divorce, rendu le 28 mai 1982 par l'honorable juge John Hannan a été déposée au greffe de la Cour Supérieure, division des divorces à l'intention de l'intimé.

Montréal, 8 septembre 1982
Mes LARAME & PALLASCO
500 boul. St-Jean-Baptiste, #202
Pointe-aux-Trembles, P.Q. H1B 3Z7

PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000212-1982

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC

(art. 139 C.P.C.)

A Victor Urra BARRERA et Adan Pelayo FUENTES RIQUÉME

Considérant la demande formulée par requête en date du 1er mars 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Eliana Mercedes FUENTES JORQUERA, née le 5 septembre 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint,
LUCILLE ROULLIER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLLETTE

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorce)

No: 705-12-003913-828

DAME CÉCILE DE NOBILÉ, ménagère domiciliée et résidente au 27 Arsenault au Lac Charbonneau à St-Lin, district de Joliette

partie requérante

—VS—

ROSAIRE BARRIAULT, présentement d'adresse inconnue

partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, ROSAIRE BARRIAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

(S) MICHEL BOUDRIAS
Registraire-adjoint

JOLLETTE, le 7 septembre 1982

Mess Dupont & Langlois, avocats
2 Place Yvon Poirier # 202
Charlemagne P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-039740-829

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, ayant son siège social au 750 est boul. Charest en les cités et district de Québec.

Demanderesse

—VS—

ROSELLE MICHEL, autrice résidente et domiciliée à Longueuil, district de Montréal et faisant affaires sous les noms et raison sociale de ÉCOLE TECHNIQUE DE MACHINE À COUDRE ENRIG, au 212 rue Jean-Talbot ouest en les cités et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Défendresse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défendresse ROSELLE MICHEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été déposée au greffe de la Cour Provinciale, au Palais de Justice de Montréal, à l'intention de la défendresse.

Montréal, 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO, G.A.C.P.M.
Me RICHARD LEMIRE, avocat
a/s Jumeau & Associés
Comm. des Normes du Travail
2 Complexe Desjardins, C.P. 730
Tour de l'Est, suite 2420
Montréal, P.Q. H3B 1M8

PROCEUREUR DE LA DEMANDE

"La Cie 1489-2660 Québec Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour le renouvellement du permis de type saisonnier, catégorie A, pour le transport de groupes de personnes participant à des activités récréatives, sportives et culturelles de St-Brune au Lac St-Jean, Saguenay, Côte-Nord et Chibougamau. Tout personne qui s'oppose à cette demande doit communiquer avec la commission des transports du Québec au 585 boul. Charest, est, Québec."

Avis est donné que: REJEAN AUDY, 1154 Dorval, Sherbrooke, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial pour le transport de déchets solides dans la région 05 pour une durée de 364 jours (monnaie d'un an).
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: mercredi 15 septembre
2ème parution: jeudi 16 septembre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000 211-213-1982

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC

(art. 139 C.P.C.)

A: Victor Urra BARRERA

Considérant la demande formulée par requête en date du 1er mars 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Tamara Valeria FUENTES JORQUERA, née le 2 décembre 1972 et Jeanette Ximena URRU JORQUERA, née le 4 mai 1967 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint,
LUCILLE ROULLIER

A l'Assemblée générale tenue le 1er septembre 1982, le Conseil de la ville d'Outremont a adopté les règlements suivants:

1115-28

règlement amendé le règlement de circulation

1115, tel que déjà amendé, aux fins de défendre le stationnement sur une partie du boulevard Saint-Joseph;

1147

règlement régissant les ventes dites de garage.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la ville d'Outremont.

Donné sous mon seing à Outremont (Québec) ce 15e jour de septembre 1982

LISE DAMARSING,
Greffier - pro tempore -

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-118071-822

RAPHAEL FAUSTIN

Requérant(e)

—VS—

ELIANE DESSIME

Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée ELIANE DESSIME est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la division des divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.

SAINT-AURENT, 9 septembre 1982.

DESCOTEAUX, JARRY & HEBERT,
Avocats de la partie requérante
790 boul. Laurentien, #202
Saint-Laurent, P.Q.
H4M 2M6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorces)

No: 500-12-118181-829

FELIX DIACONESCU,

Requérante

—VS—

CORNELIA VILCU,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée CORNELIA VILCU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 7 septembre 1982

PROTESTAIRE ADJOINT

POIRIER CARRIÈRE & PINARD, AVOCATS
4444 Delaroché,
Montréal, H2J 3J1
tel: 523-1163

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorces)

No: 500-12-118181-829

FELIX DIACONESCU,

Requérante

—VS—

CORNELIA VILCU,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée CORNELIA VILCU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 7 septembre 1982

PROTESTAIRE ADJOINT

POIRIER CARRIÈRE & PINARD, AVOCATS
4444 Delaroché,
Montréal, H2J 3J1
tel: 523-1163

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorces)

No: 500-12-118181-829

FELIX DIACONESCU,

Requérante

—VS—

CORNELIA VILCU,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée CORNELIA VILCU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 7 septembre 1982

PROTESTAIRE ADJOINT

POIRIER CARRIÈRE & PINARD, AVOCATS
4444 Delaroché,
Montréal, H2J 3J1
tel: 523-1163

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorces)

No: 500-12-118181-829

FELIX DIACONESCU,

LA MÉTÉO

Une zone de haute pression en provenance du nord-ouest recouvrira lentement le Québec aujourd'hui.

MONTREAL

Plutôt nuageux avec possibilité d'averses et vents modérés par moments. Maximum près de 20. Probabilité de précipitations: 30%. Aperçu pour jeudi: nuageux avec quelques averses.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 33
COUCHER: 19 h 07

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi, vent modéré; maximum 15. Aperçu pour jeudi: ennuageant.

Reservoirs Cabonga et Gouin, Lac-St-Jean: ciel variable et vent modéré; maximum 15. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

Pontiac, Gatineau, Lévesque, Laurentides: nuageux et vent modéré; maximum 18. Aperçu pour jeudi: nuageux avec quelques averses.

Outaouais, nuageux avec quelques averses dispersées et vents modérés; maximum 21. Aperçu pour jeudi: nuageux avec quelques averses.

Montréal: nuageux avec possibilité d'averses et vents modérés; maximum 21. Aperçu pour jeudi: nuageux avec quelques averses.

Trois-Rivières, Drummondville, Estrie: nuageux et possibilité d'averses, vent modéré; maximum 18. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: dégagement partiel le matin, ciel variable par la suite, vent modéré; maximum 16. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon: dégagement partiel le matin, ciel variable en après-midi, vent modéré; maximum 18. Aperçu pour jeudi: beau.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ciel variable et vent modéré; maximum 17. Aperçu pour jeudi: beau.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ciel variable et vents modérés; maximum 14. Aperçu pour jeudi: beau.

Albany: nuageux 60 71

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Abitibi: ensoleillé 68 88

Lea et Oliver permettent aux Expos de l'emporter 3-1

Les Expos s'approchent à 2 parties de la tête

Les Expos se sont approchés du premier rang de la section est de la Ligue Nationale hier soir quand Charlie Lea n'a permis que six coups sûrs en six manches et un tiers de travail pour permettre aux Expos de disposer des Mets de New York 3-1 devant 21.512 spectateurs au Stade olympique.

Lea, qui a permis le seul point des Mets en septième, a porté sa fiche à 12-9. Le droitier Jeff Reardon est venu lancer les deux dernières manches pour les Expos et a ainsi sauvé une 25e victoire cette saison.

Al Oliver, qui a obtenu deux simples en trois présences, a produit deux points pour les Expos, ses 98e et 99e de la saison.

Grâce à cette victoire, les Expos se sont approchés à deux parties du premier rang occupé par les Cardinals de St. Louis.

Pat Zachry, (6-7), victime des trois points des Expos, a été le perdant.

Les Expos ont malmené Pat Zachry dès le départ. Tim Rai-

defensive des Expos s'est montrée très solide en quatrième. Warren Cromartie a d'abord volé un double à George Foster quand il a effectué une très longue course pour saisir un coup frappé en flèche. Ce jeu défensif a certes sauvé un point aux Expos puisque, après un deuxième retrait, Hubie Brooks a claqué un double dans la droite.

Les Mets se sont montrés menaçants en septième quand ils ont chassé Lea du monticule. Le receveur Ron Hodges a entrepris la manche avec un simple et a filé au troisième suite au simple de Brian Giles après un retrait. Les Mets ont alors remplacé Zachry par le frappeur suppléant Rusty Staub. Jim Fanning a riposté immédiatement en envoyant Woodie Fryman au monticule. Staub s'est élancé sur le premier lancer et a expédié la balle dans la droite. Cromartie a reculé jusqu'à la clôture pour capter la balle et Hodges a marqué facilement.

En huitième, Cro a réalisé un autre bijou défensif quand

Jim Fanning célébrait son 55e anniversaire de naissance hier. «Je pense que je pourrais frapper tout aussi bien que je le faisais quand j'avais 35 ans... C'est vrai cependant que je n'ai jamais été un frappeur redoutable», a dit Fanning... Les Mets sont bons derniers dans la section est de la Ligue nationale. Seul, Dave Kingman a réussi à s'illustrer cette saison pour les Mets. Il domine la L.N. avec 36 circuits. Avant le match d'hier, il avait claqué trois circuits à ses quatre derniers matchs. Il est au septième rang de la ligue pour les points produits avec 93... Vendredi le 24 septembre, les Pirates de Pittsburgh seront les visiteurs au Stade olympique. À cette occasion, les Expos ont organisé une cérémonie spéciale pour honorer Willie Stargell, qui en sera à sa dernière visite au Stade olympique. Les supporters des Expos seront heureux de voir Stargell prendre sa retraite. C'est lui qui a claqué le plus de circuits en carrière contre les Expos, soit 37. C'est lui aussi qui a claqué le plus long

METS (1)	EXPOS (3)
Wilson cc 4 0 0 0	Raines cg 3 1 0 0
Bailor ac 4 0 1 0	Dawson cc 4 1 1 1
Valentin cd 4 0 0 0	Oliver lb 3 0 2 2
Kingman lb 3 0 0 0	Yongblood cd 0 0 0 0
Foster cg 4 0 0 0	Carter r 4 0 1 0
Hodges r 4 1 1 0	Wallach 3b 4 0 1 0
Brooks 3b 4 0 2 0	Cromti cd 3 0 0 0
Giles 2b 3 0 2 0	Spier ac 3 0 1 0
Zachry l 2 0 0 0	Flynn 2b 3 1 1 0
Staub fs 0 0 1 1	Lea l 3 0 0 0
Puleo l 0 0 0 0	Fryman l 0 0 0 0
	Reardon l 0 0 0 0
Totals	32 1 6 1
	Totals 30 3 7 3
New York	000 000 100-1
Montreal	120 000 000-3
DJ-New York 1, LNB-New York 6, Montreal 5.	
2B-Wallach, Brooks, Spier, 3D-Dawson, BV-Raines (67), BS-Staub.	
	ml c p m b b r b
Zachry P, 6-7	6 7 3 3 3 3
Puleo	2 0 0 0 0 0
La G, 12-9	6 1 3 1 1 3
Fryman	2/3 0 0 0 0 0
Reardon VP, 25	2 0 0 0 0 0
ML-Zachry	
T-237, A-21 512	

chronique sportive

Le Canadien craint de perdre Houle aux Sabres

par Richard Milo

Réjean Houle a-t-il joué son dernier match avec le Canadien? Lui préférerait-on Dan Daoust? Et Chris Nilan? Jeff Brubaker? Les reverra-t-on à l'ouverture de la saison locale, le 6 octobre.

Le jeu des spéculations s'annonce passionnant. Et le fait que le Canadien ne pourra protéger lors du repêchage, le 4 octobre, que 17 joueurs, un de moins que l'an dernier, ne donnera que plus d'importance aux 11 matchs hors-concours que devront livrer les joueurs de Bob Berry, à compter de demain, au Forum.

Des 61 joueurs à l'entraînement depuis lundi, pas moins de 27 joueurs, ayant plus d'une année d'expérience, et deux gardiens de but, ayant plus de trois années d'expérience (Rick Wamsley est donc exclu) seront éligibles au repêchage, à moins que le directeur général Irving Grundman ne complète une transaction impliquant le gardien Dennis Herron...

Rien n'a cependant transpiré à ce sujet lors des exercices d'hier, — à l'exception des joueurs — et les amateurs de hockey devront de toute évidence se fier à leur intuition et leurs connaissances pour choisir, et ensuite comparer, leur choix avec ceux du Canadien.

Un fait demeure: si Réjean Houle n'est pas protégé, le directeur du recrutement du Canadien, Ronald Caron, affirme que le vétéran du Tricolore, malgré ses 33 ans, sera réclamé, au moins par une équipe, les Sabres de Scotty Bowman!

Caron, une véritable encyclopédie du hockey, à qui Lionel Duval, de Radio-Canada, a demandé de lui confirmer si Willie O'Ree avait joué avec le Canadien (non, a dit Caron, avec quelques secondes d'hésitations) estime même que Bowman n'hésiterait pas à réclamer Marc Tardif et Houle de façon à réunir, là-bas, les deux anciens porte-couleurs du Canadien Junior sur un même trio...

Houle à Buffalo. Il s'agit d'une possibilité, lointaine, surtout que Caron ajoute qu'en raison du départ de Rod Langway et Brian Engblom, échangés avec Doug Jarvis et Craig Laughlin en retour de Rick Green et Rick Walter, l'équipe n'écarte pas la possibilité d'aligner jusqu'à sept défenseurs, six réguliers et une recrue, histoire de parfaire plus rapidement son apprentissage.

Mais pour le moment, à la défense, le Canadien ne doit protéger que cinq joueurs: Green, Larry Robinson, Gaston Gingras, Robert Picard et fort probablement Bill Kitchen, qui porte d'ailleurs l'ancien numéro d'Engblom, le 3. Gilbert Delorme, brillant à sa première saison, complètera la formation mais le septième défenseur, Rick Nattress ou Craig Ludwig, n'obligera pas l'équipe à inscrire plus de cinq noms puisque ces deux recrues n'ont aucune expérience professionnelle.

Au centre, Caron estime que Pierre Mondou, Keith Acton et Doug Wickenheiser, les trois vétérans, sont assurés de leur poste, jusqu'à nouvel ordre. Le Suédois Mats Naslund, — il a terminé au premier rang des compteurs sur un pied d'égalité avec Wayne Gretzky au tournoi junior de 1978 — ne cesse d'impressionner à sa première participation et les observateurs lui concèdent déjà un poste au centre, ou à l'aile, si nécessaire. Et Guy Carbonneau, 27 buts et 67 passes en Nouvelle-Écosse, obtiendrait enfin sa chance.

Reste John Newberry, l'excellent Newberry dont le jeu, brillant par moments, laisse présager une carrière intéressante dans la Ligue nationale. Puis Dan Daoust, celui qui serait, pense-t-on, le joueur qu'on pourrait préférer à Réjean Houle pour commencer la saison 1982-83.

Ici, le Canadien n'a guère le choix. Au total, l'équipe peut perdre un maximum de trois joueurs au repêchage, et la liste doit être remise à la LNH le 3 octobre. Mais Daoust, 25 buts et 40 passes, ne peut jusqu'à maintenant rivaliser d'excellence avec Naslund et Carbonneau ou encore de détermination avec le «vieux» Houle.

A bien y penser, Houle restera à Montréal. De toute façon, il a clairement indiqué ces jours derniers qu'il voulait terminer sa carrière dans la métropole et par les temps qui courent, au moment où plusieurs athlètes canadiens choisiraient de poursuivre leur carrière aux États-Unis, de tels propos ne peuvent qu'inciter la direction d'une équipe à le protéger!



Réjean Houle

Craig Ludwig est l'un des jeunes arrières qui convoitent un poste chez le Canadien

par François Lemenu

Les jeunes défenseurs de l'organisation du Canadien ont reçu cette année leurs cadeaux de Noël quatre mois avant la fête de la Nativité.

Avec le départ des vétérans Rod Langway et Brian Engblom, échangés aux Capitals de Washington, l'occasion est maintenant offerte aux jeunes arrières de mériter des cette saison un poste à la ligne bleue montréalaise. Il y a d'abord Bill Kitchen, qui a déjà un pied dans la porte, Rick Nattress, deuxième choix du Canadien derrière Doug Wickenheiser au repêchage de 1980, et l'Américain Craig Ludwig. Il y a ensuite Dave Allison, François James, Bill Rott, Dwight Schofield et Ed Small, cinq joueurs qui ont porté les couleurs des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse l'an dernier.

De ce groupe, Kitchen a le plus de chances de commencer la saison avec le Tricolore, associé à Larry Robinson, Robert Picard, Gaston Gingras, Rick Green et Gilbert Delorme. Nattress, capitaine des Alexanders de Brantford, et Ludwig, défenseur étoile de l'université North Dakota, retiennent également l'attention, et l'un d'eux pourrait également demeurer à Montréal.

«L'adaptation à la Ligue nationale n'est pas facile, reconnaît cependant Ludwig, qui a abandonné ses études pour tenter sa chance au hockey professionnel. Ce fut particu-

lièrement difficile lors du camp d'entraînement des recrues, il y a trois semaines. Le jeu était rapide et les mises en échec sévères. Je n'étais pas habitué à un rythme aussi enfiévré si tôt en saison.

«Au collège, nous faisons de l'entraînement hors glace durant les deux premières semaines, puis une semaine de patinage léger, a expliqué l'athlète âgé de 21 ans. Mais ici, on nous plonge immédiatement dans l'action. Et c'est d'autant plus exigeant que nous ne sommes que quatre défenseurs par équipe.

Originaire de Eagle River, une petite localité de 1.000 habitants du Wisconsin, Ludwig a toujours été un passionné du hockey, son père lui ayant même acheté sa première paire de patins à l'âge de 9 mois.

«À l'école secondaire, nous avions juste assez de joueurs pour former une équipe, rappelle-t-il. Le calibre de jeu était évidemment d'un niveau assez faible. L'adaptation fut donc très difficile à ma première année à North Dakota.

«Heureusement pour moi, Rick Wilson, un ancien défenseur de l'organisation du Canadien, m'a conseillé et encouragé dès le départ, soulignant particulièrement l'aspect défensif de mon jeu. C'est pourquoi je suis aujourd'hui un défenseur défensif qui monte rarement à l'attaque. Je laisse cela au plus doué», précise-t-il avec une franche humilité.

À North Dakota, Ludwig a

eu la chance de jouer sous la gouverne de Gino Gasparini, un recruteur hors pair qui sait aussi tirer le maximum d'un joueur. Les joueurs qui ont fréquenté cette institution ne se comptent plus dans la LNH. D'ailleurs, Ludwig a participé à deux conquêtes du championnat national de la NCAA en trois ans.

C'est en décembre 1981 qu'il a décidé de renoncer à une participation éventuelle aux Jeux olympiques de 1984 pour tenter sa chance dans la LNH.

«Ce fut une décision difficile à prendre, reconnaît-il aujourd'hui. Mais je n'avais guère le choix. J'aurai 23 ans après les Jeux de 84 et c'est déjà un peu tard pour commencer une carrière professionnelle.

Et cette carrière s'annonce encore plus prometteuse depuis le fameux échange. Ludwig n'écarte pas évidemment

Une journée sans histoire à l'entraînement des Nordiques

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Après les journées mouvementées de dimanche et lundi, le calme est revenu dans l'affaire Nordiques-Stastny hier à Québec. Il n'y a rien de réglé mais on a observé le mutisme chez les parties en cause.

D'une part, le directeur général Maurice Filion n'a pas ajouté de commentaires à ceux qu'il a formulés en conférence de presse lundi. Il n'a ni rencontré ni parlé aux fr-

res Slovaques depuis lundi matin. Hier, il a passé quelques heures au Pavillon de la jeunesse où s'entraîne l'équipe.

Filion a cependant reporté à aujourd'hui sa décision de suspendre ou non Peter, Marian et Anton Stastny s'ils persistent dans leur refus de se reporter au camp d'entraînement.

D'autre part, rien n'a transpiré non plus du côté des grévistes. Peter avait laissé entendre lundi soir qu'il rencontrerait la presse avec ses frères pour faire connaître la version du trio dans cette affaire. Mais il n'en fut rien.

Peut-être fera-t-il le point à son tour aujourd'hui.

Pendant ce temps, le jour deux de l'entraînement s'est poursuivi hier dans une atmosphère «sans histoire», pour reprendre le mot de l'entraîneur Michel Bergeron.

Les joueurs ont continué de patiner à vive allure dans des jeux simulés et les contacts physiques ont été plus durs et plus nombreux que la veille. Chose curieuse, ce sont ceux qui ont fait preuve de plus d'agressivité.

On a vu par exemple Normand Rochefort appliquer une solide mise en échec à Marc Tardif. Piqué au vif, ce

St. Louis remonte au premier rang

À Philadelphie, Darrell Porter a produit un circuit de deux points à la 4e manche et les Cardinals de St. Louis ont vaincu les Phillies de Philadelphie 2-0. St. Louis remonte ainsi en première place. Le lanceur gagnant a été John Stuper, 7-6 et le perdant fut Mike Krukow, 12-10.

À Atlanta, le droitier Mike LaCoss a accordé seulement deux coups sûrs en 7 manches et Jose Cruz a cogné son 9e circuit de la saison pour donner une victoire de 4-0 aux Astros de Houston sur les Braves d'Atlanta. La fiche de LaCoss est maintenant de 5-6 et le perdant fut Rick Mahler, 9-10.

A Pittsburgh, Richie Hebner et Bill Madlock ont frappé chacun un grand chelem en manches consécutives procurant ainsi une victoire de 15-5 aux Pirates de Pittsburgh sur les Cubs de Chicago. Madlock a également produit deux autres points avec des ballons sacrifiés et a maintenant 88 points produits cette saison. Le lanceur gagnant Randy Niehaus, 1-1, a remporté sa première victoire comme joueur des Pirates. Le perdant a été Dickie Noles, 8-12.

Pierre Bouchard prend sa retraite

MONTREAL (PC) — Pierre Bouchard a confirmé à la Presse Canadienne qu'il prenait sa retraite du hockey.

«Il était évident qu'il existait un manque d'intérêt à mon égard de la part de l'organisation des Capitals (de Washington), raconte Bouchard, et de mon côté, j'ai réalisé sur ma ferme au cours de l'été que j'avais perdu le goût de jouer. C'est donc une décision qui fait l'affaire des deux parties».

À 34 ans, Bouchard n'a pas patiné pendant le mois d'août comme il avait l'habitude de le faire. Il se rendra à Washington à la fin du mois pour mettre fin à l'entente qui le lie à l'équipe pour une autre saison. Il avait évolué l'an dernier pour la filiale des Capitals à Hershey.

«Ils ne voudront pas rache-

Rectificatif

Contrairement à ce que nous annonçons hier, M. Arthur Sheedy a été nommé à la présidence de la Société des sports du Québec (SSQ). M. Sheedy succède à M. Jacques Lacombe. Professeur à l'Université de Montréal, il est l'un des administrateurs associés de la Société des sports du Québec.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1992
Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE
OLIVETTI PRAXIS 35
10-12-15 lettres au pouce.
Dispositif de correction.
Élément d'écriture (marguerite) et cartouche-ruban interchangeable.

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec Montréal Ottawa
Toronto Calgary Edmonton
Vancouver Rimouski Trois-Rivières
Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau
Kitchener Sept-Îles Matane
Gaspé Coaticook Amos

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTREAL, QUE. H3B 1P3. TEL.: 866-9671

HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY

PIERRE LAPORTE
GERARD DUCHARME
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
E. BRUCE MOORE
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PREVOST

LUCIE HOUE
ROBERT SPORON
JAMES T. TAYLOR
DANIELLE DROLET
ESTHER D'ARNAUD
JOHANNE MASSON

BASEBALL

Ligue Américaine	Lundi
Baltimore 8, New York 7	
Minnesota 2, Texas 0	
Kansas City 8, Seattle 0	
Californie 6, Chicago 0	
Detroit 4, Milwaukee 3	
Cleveland 3-4, Boston 1-3	
Hier	
Baltimore 5, New York 4	
Milwaukee 6, Detroit 3	
Boston 12, Cleveland 1	
Minnesota 3, Texas 2	
Oakland à Toronto, remis, pluie	
Californie à Chicago	
Seattle à Kansas City	
Aujourd'hui	
Oakland, Conroy (0-1) à Toronto, Leal (10-13), 19 h 30	
New York, Guidry (14-6) à Baltimore, Flanagan (13-10), 19 h 35	
Milwaukee, Vuckovich (15-4) à Detroit, Morris (16-14), 19 h 35	
Cleveland, Barker (12-11) à Boston, Eckersley (12-11), 19 h 35	
Californie, Forsch (11-10) à Chicago, Koonsman (7-6), 20 h 30	
Circuits: Thomas, Milwaukee, 35; ReJackson, Californie, 34.	
Points produits: McRae, Kansas City, 120; Cooper, Milwaukee, 110.	
Buts volés: Henderson, Oakland, 124; Garcia, Toronto, 48.	
Lanceurs: Vuckovich, Milwaukee, 16-4, 800, 3.20; Palmer, Baltimore, 13-4, 7.65, 3.32.	

LIGUE AMÉRICAINNE	Section Est	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	85	60	.586	—	
BALTIMORE	82	61	.573	2	
BOSTON	80	64	.556	4 1/2	
NEW YORK	73	70	.510	11	
DETROIT	72	70	.507	11 1/2	
CLEVELAND	70	73	.490	14	
TORONTO	65	78	.454	19	
Section Ouest					
KANSAS CITY	82	61	.573	—	
CALIFORNIE	81	62	.566	1	
CHICAGO	76	66	.535	5 1/2	
SEATTLE	67	75	.472	14 1/2	
OAKLAND	60	83	.419	22	
TEXAS	57	87	.396	25 1/2	
MINNESOTA	52	92	.361	30 1/2	

FOOTBALL

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	85	60	586	—
BALTIMORE	82	61	573	2
BOSTON	80	64	556	4½
NEW YORK	73	70	510	11
DETROIT	72	70	507	11½
CLEVELAND	70	73	490	14
TORONTO	65	78	454	19
Section Ouest				
KANSAS CITY	82	61	573	—
CALIFORNIA	81	62	566	1
CHICAGO	76	66	535	5½
SEATTLE	67	75	472	14½
OAKLAND	60	83	419	22
TEXAS	57	87	396	25½
MINNESOTA	52	92	361	30½

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi

Winnipeg à Ottawa

Saskatchewan à C.-Britannique

Edmonton à Hamilton

Dimanche

Ligue Nationale

Lundi

Pittsburgh 36, Dallas 28

Jeudi

Minnesota à Buffalo

BASEBALL

Ligue Nationale	Lundi
Philadelphie 2, St-Louis 0	
Chicago 7, Pittsburgh 3	
Houston 5, Atlanta 3	
Los Angeles 4, San Diego 3	
Cincinnati 5, San Francisco 4	
Hier	
St-Louis 2, Philadelphie 0	
Pittsburgh 15, Chicago 5	
Montreal 3, New York 1	
Houston 4, Atlanta 0	
San Diego à Los Angeles	
Cincinnati à San Francisco	
Aujourd'hui	
New York, Ownbey (1-2) à Montréal, Rogers (17-7), 19 h 05	
St-Louis, Andujar (12-10) à Philadelphie, Denno (0-9), 19 h 35	
Chicago, Jenkins (10-15) à Pittsburgh, Candelaria (12-6), 19 h 35	
Houston, Ryan (14-11) à Atlanta, Perez (1-4), 19 h 40	
San Diego, Lollar (14-8) à Los Angeles, Hootan (2-5), 22 h 35	
Cincinnati, Shirley (6-12), à San Francisco, Martin (6-8), 22 h 35	
Les meneurs (Parties d'hier non comprises)	
Oliver, Mil. 537 180 .335	
Madlock, Pgh. 525 167 .318	
LoSmith, StL. 526 166 .316	
Buckner, Chi. 581 180 .310	
Guerrero, LA. 526 163 .310	
Baker, LA. 511 156 .305	
Burham, Chi. 496 151 .304	
Schmidt, Pha. 447 136 .304	
Hernandez, StL. 522 158 .303	
Carter, Mil. 482 145 .301	
Circuits: Kingman, New York, 36; Murphy, Atlanta, 35.	
Points produits: Murphy, Atlanta, 106; Buckner, Chicago, 97.	
Buts volés: Raines, Montréal, 66; LoSmith, St. Louis, 64.	
Lanceurs (16 décisions): Niekro, Atlanta, 14-4, 7.78, 4.05.	
Rogers, Mil. 17-7, 7.08, 2.25.	

Les frappeurs					
	pb	cs	pp	cc	moy.
Blackwell	38	6	3	0	.158
Carter	486	146	90	27	.300
Cromartie	447	113	58	14	.252
Dawson	531	159	74	19	.299
Flynn	136	10	16	0	.286
R. Johnson	21	5	2	0	.238
W. Johnson	50	9	2	0	.180
Little	27	7	2	0	.259
Mills	62	15	2	1	.242
Norman	63	14	7	2	.222
Oliver	540	182	99	21	.337
Phillips	2	0	0	0	.000
Raines	549	157	37	3	.285
Spier	469	125	45	5	.266
Wallach	513	136	79	21	.265
White	107	26	13	2	.242
Yongblood	78	15	8	0	.192

Buts volés: Raines, 67; Dawson, 33; Wallach, 6; Oliver, 5; W. Johnson, 4; Cromartie, 3; Carter, White et Yongblood 2; Little et Spier, 1.

Les lanceurs						
	g	p	mi	pm	rab	mpm
Burns	4-14	117.2	60	51	4.59	
Fryman	7-3	61.0	26	38	3.84	
Gullickson	11-11	206.1	82	139	3.58	
Lea	12-9	160.0	56	110	3.15	
Lerch	1-0	12.0	4	2	3.00	
Reardon	7-3	91.1	22	77	2.17	
Rogers	17-7	235.2	59	151	2.25	
Sanderson	10-11	196.0	76	139	3.49	
Schatzeder	0-2	31.1	14	13	4.02	
B. Smith	2-1	68.1	24	41	3.18	

Parties suivies: Reardon, 25; Fryman, 11; Smith, 3; Burns, 2.

Chicago, Jenkins (10-15) et Pittsburgh, Candalaria (12-10), 9 h 15

Horsten, Ryan (14-11) et Atlanta, Perez (1-4), 19 h 40

San Diego, Lollar (14-8) et Los Angeles, Hooten (2-5), 22 h 35

Cincinnati, Shirley (6-12), et San Francisco, Martin (6-12), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

pb camoy.

Oliver, MI. 537 180 .335

Madlock, Pgh. 525 167 .318

LoSmith, StL. 526 166 .316

Buckner, Chi. 581 180 .310

Guerrero, LA. 526 163 .310

Baker, LA. 511 156 .305

Burham, Chi. 496 151 .304

Schmidt, Phil. 447 139 .303

Hernandez, StL. 522 158 .303

Carter, MI. 482 145 .301

Circuits: Kingman, New York, 36; Murphy, Atlanta, 35.

Points produits: Murphy, Atlanta, 106; Buckner, Chicago, 97.

Buts volés: Raines, Montréal, 66; LoSmith, St. Louis, 64.

Lanceurs (16 décisions): Niekro, Atlanta, 14-4, 778, 4.25; Rogers, MI, 17-7, 708, 2.05.

LIGUE NATIONALE	Section Est	g	p	moy.	diff.
ST. LOUIS	80	63	.559	—	
PHILADELPHIE	80	64	.556	1/2	
MONTREAL	78	65	.545	2	
PITTSBURGH	77	67	.535	3 1/2	
CHICAGO	62	83	.428	19	
NEW YORK	56	85	.397	23	
Section Ouest					
LOS ANGELES	81	64	.559	—	
ATLANTA	80	65	.552	1	
SAN FRANCISCO	74	69	.517	6	
SAN DIEGO	70	70	.514	6 1/2	
HOUSTON	67	78	.462	14	
CINCINNATI	54	90	.375	26 1/2	

AFFAIRES SOCIALES

■ Clinique et souscription pour les maladies mentales

Plusieurs organismes sociaux et communautaires marquent la rentrée en lançant leur campagne de financement ou de sensibilisation à leur cause.

Ainsi hier, le Dr Denis Lazure, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec, a participé à l'inauguration de la clinique d'information populaire sur les maladies mentales, qui se tient jusqu'à vendredi au Complexe Desjardins.

Il a profité de l'occasion pour inviter le public à contribuer à la campagne de souscription de la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales qui reçoit les dons jusqu'au 30 septembre à l'adresse suivante: 7401, rue Hochelaga, Montréal, H1N 3M5.

■ Le Goéland: revue pour les handicapés

M. Lazure a également participé au lancement officiel de la nouvelle publication, *Le Goéland*, qui s'occupera de renseigner les personnes handicapées et bien sûr, tous les citoyens, sur les meilleures formules d'intégration globale et sociale des handicapés.

«Le manque d'information sur les besoins des personnes handicapées, les préjugés et les tabous, constituent les principaux obstacles à leur intégration, a dit M. Lazure en souhaitant longue vie au *Goéland* dont il a loué la qualité du contenu.

■ Lueur d'espoir pour les arthritiques

M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, a présidé de son côté au lancement d'une campagne de souscription visant à recueillir \$680,000 pour offrir «une lueur d'espoir» aux 620,000 Québécois souffrant d'arthrite.

Le principal moyen de sollicitation auprès du public est la vente dans les centres commerciaux de macarons représentant l'oiseau bleu, symbole de la lutte à l'arthrite. Des centaines de bénévoles sont déjà à l'œuvre dans la région de Québec et un blitz est prévu les 23, 24 et 25 septembre à Montréal, à Laval, sur la Rive-sud et à Sherbrooke. Un gala bénéfice aura lieu à la Place des arts le dimanche, 17 octobre.

Il y a quelque 3,2 millions d'arthritiques au Canada, 30,000 ont moins de 15 ans, deux millions ont entre 15 et 64 ans et plus d'un million ont plus de 64 ans. On estime que 200,000 Canadiens dont 50,000 Québécois, souffrent d'incapacité à long terme.

La division québécoise de la Société d'arthrite a distribué l'année dernière plus d'un million de dollars en subventions et bourses à des chercheurs du Québec, ainsi qu'aux unités de maladies rhumatismales des universités de Montréal, Sherbrooke, McGill et Laval.

■ Secourisme enseigné à des enfants hospitalisés

Un programme de secourisme sera expérimenté auprès des enfants hospitalisés de Sainte-Justine, et du Montreal Children's. Grâce à une subvention de la Sun Life, l'ambulance Saint-Jean mettra le matériel didactique du programme «Moi j'aide» à la disposition d'éducateurs qui s'en serviront auprès d'enfants de 7 à 11 ans, temporairement retirés du milieu scolaire. On y enseignera, entre autres, à reconnaître les signes de danger dans la rue, à l'école, à la plage, de même que les symptômes des poisons, et des matières explosives, corrosives ou inflammables.

■ La Banque d'yeux: \$250,000

La Fondation de recherche pour alimenter le laboratoire de la Banque d'yeux du Québec tient présentement sa campagne annuelle de souscription sous le thème «Afin qu'à nouveau... il puissent voir». L'objectif a été fixé à \$250,000 et les dons sont perçus à la Fondation de la Banque d'yeux du Québec, 5689, boulevard Rosemont, Montréal, H1T 2H1.

En plus d'assurer le prélèvement des yeux chez les donneurs, et d'évaluer la qualité de la cornée quant à son utilisation pour une greffe, le laboratoire, fondé en 1966 par le Dr Michel Mathieu, ophtalmologiste, fait de la recherche. L'équipe du Dr Mathieu travaille principalement sur le phénomène du rejet, une des causes importantes de l'échec des greffes.

■ Les Ailes de l'espérance: \$300,000

Les Ailes de l'espérance, organisme sans but lucratif voué à l'aide au Tiers-monde, a lancé hier sa campagne de souscription en vue de recueillir \$300,000 d'ici le 28 septembre. M. Léonard Ledoux, directeur général de Place Desjardins et président de la campagne, a invité les gens d'affaires à souscrire généreusement. Il a rappelé que cet organisme québécois s'est donné pour mission, depuis 15 ans, de venir en aide aux populations de l'Amazonie en essayant de répondre à de sérieux problèmes d'isolement et de difficultés de communication. Les Ailes de l'espérance acceptent les dons au secrétariat situé au 3702, rue Sainte-Famille, Montréal. Pour renseignements: 843-4946.

— Marie Laurier

NBC établit des liens entre l'attentat contre le pape, Solidarité et le KGB

NEW YORK (AP) — La chaîne de télévision américaine NBC a affirmé hier qu'elle avait obtenu des informations permettant de penser que les services secrets bulgares et soviétiques étaient au courant qu'une tentative d'assassinat allait avoir lieu contre le pape avant que Jean-Paul II ne soit blessé par Ali Agca, en mai 1981, place Saint-Pierre.

Selon NBC, le pape a été visé à cause de ses liens avec le syndicat polonais Solidarité. La chaîne de télévision a également révélé que le souverain pontife avait écrit une lettre manuscrite au président Brejnev en 1980, lettre dans laquelle il menaçait de prendre la tête de la ré-

sistance polonaise si les Soviétiques entraient en Pologne.

Cette lettre, remise par un envoyé du Vatican, déclencha diverses missions secrètes entre Moscou, Rome et Varsovie qui aboutirent par la suite à un assouplissement provisoire de l'attitude de Varsovie et de Moscou vis-à-vis de Solidarité.

Ces révélations sont le fruit d'une enquête de neuf mois menée par deux journalistes de la chaîne — Marvin Kalb et Bill McLaughlin. NBC a rendu publiques hier quelques-unes des révélations contenues dans cette enquête. Le

reportage complet intitulé «L'homme qui a tiré sur le pape, étude sur le terrorisme» doit être diffusé le 21 septembre.

NBC affirme avoir réussi à découvrir un lien entre Mehmet Ali Agca, d'une part, et des membres de la pègre turque et les services secrets bulgares et soviétiques, d'autre part.

Selon NBC, différents relevés bancaires montrent qu'Agca déposa \$10,000 deux mois avant l'assassinat du journaliste turc Abdi Ipecki. Agca fut condamné pour ce meurtre, mais réussit par la suite à s'évader du quartier de haute sécurité où il était incarcéré. En ou-

tre, Agca disposait d'importantes sommes d'argent déposées pour lui dans diverses banques turques alors qu'il était étudiant à l'Université d'Istanbul.

Selon NBC, Agca semble avoir bénéficié d'un important appui financier de la part de la pègre turque. Toujours selon la chaîne américaine, cette pègre aurait des liens étroits avec les services secrets bulgares.

De plus selon un ancien agent du KGB passé à l'Ouest, Vladimir Sakharov, les informations obtenues par les services secrets bulgares seraient également connues du KGB.

La presse ne peut se contenter des faits bruts (Julien)

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La presse ne peut se contenter de rapporter l'actualité internationale; elle doit de plus l'expliquer, l'interpréter, l'analyser.

C'est ce que M. Claude Julien, directeur du mensuel *Le Monde diplomatique*, a fait valoir hier devant un important groupe d'étudiants et de professeurs de l'Université Laval, à Québec.

La presse parle ou se tait, dit-il, elle rapporte ou elle explique en remuant dans le temps, non pas par théorie, mais à l'aide d'événements antérieurs et par un enchaînement des faits. Ainsi, une nouvelle concernant la guérilla au Pérou est dénuée de sens si elle n'est pas expliquée, si on ne remonte pas aux sources, aux causes. Et si la presse ne fournit pas cet éclairage, elle prive ses lecteurs d'informations essentielles.

De plus, la presse doit faire un autre choix: elle diffuse les informations reçues ou elle se met à la recherche d'informations cachées. Les relations publiques s'occupent de «l'image» du gouvernement ou de l'entreprise, mais la presse doit tenter de cerner la vérité de près, ne pas se contenter de ce qu'elle reçoit mais dénicher l'information qu'on lui cache, souvent avec soin.

Plus encore, la presse accepte l'interprétation généralement reçue ou elle fait sa propre analyse pour en arriver à sa propre interprétation.

«La presse ne peut s'y dérober, estime M. Julien, autrement elle faillit à sa mission.» Il donne de nombreux exemples, tirés de sa propre expérience et de celle du journal *Le Monde*. Lorsque ce dernier, en 1973, en vint à la conclusion que la crise pétrolière n'était pas conjoncturelle, comme on le prétendait, mais structurelle et durable, on accusa le journal de pessimisme excessif et dangereux. Mais on fut forcé par la suite de lui donner raison.

Agir ainsi comporte un certain risque pour le journal — dont celui de se tromper — mais il ne doit pas avoir peur de parler, tout en cherchant à maintenir un certain équilibre. Il faut oser parfois aller à contre-courant de l'opinion dominante, sans se faire d'illusion sur le rôle de la presse.

Il faut oser, avec prudence, et en vérifiant sans cesse ses informations et leur enchaînement.

M. Julien conclut que le rôle de la presse écrite et indépendante continue d'être essentiel, et qu'il est même dangereux. À preuve, les attentats terroristes et les nombreux journalistes tués en service commandé.

La GRC saisit \$1.2 million en faux billets américains à Pointe-Claire

John W. Doyle, 37 ans, de Pointe-Claire, Marie-Josée Murcia, 33 ans et Wayne Kirlin, 35 ans, tous deux de Laval, ont comparu hier après-midi au Palais de justice de Montréal sous diverses accusations relativement à la saisie par la Gendarmerie royale du Canada de plus de \$1,200,000 en faux billets américains.

C'est au cours d'une série de perquisitions effectuées lundi, dans le West Island montréalais et à Laval, que les membres de la brigade de la contre-

façon de la GRC ont appréhendé le trio.

Les hommes de l'inspecteur Paul Piché ont également mis un terme à l'activité d'une imprimerie clandestine en procédant à la saisie d'une presse offset, de plaques, de négatifs et de papier destinés à la reproduction illicite de billets américains de \$20.

La police estime que les fauconniers ont choisi de modifier le billet après que les journaux eurent abondamment fait état de sa présence

sur le marché québécois et exposé ses principales caractéristiques.

L'image complète est apparue peu après 16 heures lundi lorsque les policiers ont intercepté un couple qui s'appropriait à quitter une maison située au 300 Tudor à Pointe-Claire.

L'homme, qui est un imprimeur en chômage, a été accusé de fabrication et de possession de monnaie contrefaite ainsi que de possession de matériel servant à fabriquer de la fausse monnaie.

LA FOIRE DU DISQUE

chez Archambault musique

CHARLES DUMONT — Intimité. Spéc. 3.99

LE QUÉBEC EN FÊTE. Spéc. 3.99

ADAMO. Spéc. 3.99

BREL — ALBUM BREL — (14 disques). Spéc. 156.98

Disques classiques EMI — Cadre rouge
Importés de France (au sous-sol seulement)
Spéc. 9.99

Disques classiques Quintessence
(au sous-sol seulement)
Spéc. 2.99

Disques classiques Deutsche Grammophon Philips et London
(au sous-sol seulement)
Spéc. 8.99
(Également Telefunken à prix spécial)

Disques classiques Resonance, Festivo, Jubilee, Viva (distribution Polygram)
(au sous-sol seulement)
Spéc. 4.99

Disques classiques Turnabout, albums classiques de 3 disques Vox, cassettes classiques Allegro
À PRIX SPÉCIAL

Disques populaires de tous genres
1.99 et plus

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE:
Lundi, mardi, mercredi 9 h 30 à 18 heures
Jeudi, vendredi 9 h 30 à 21 heures
Samedi 9 h 30 à 17 heures

PRIX RÉDUITS SUR TOUS NOS DISQUES ET CASSETTES

La plupart des items suivants sont disponibles au même prix sur cassettes:

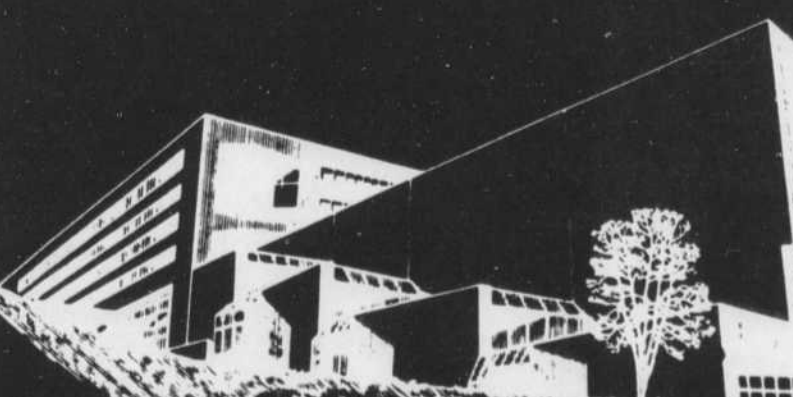
NANA MOUSKOURI — Je chante avec toi liberté. Spéc. 6.99	GILLES VIGNEAULT . Spéc. 6.99	BANDE ORIGINALE DU FILM "LES UNS, LES AUTRES" — 2 disques. Spéc. 9.99	RAVEL — BOLERO — Orch. Symph. Montréal — Charles Dutoit. Spéc. 8.79
DIANE TELL — Chœurs. Spéc. 6.99	CLAUDE DUBOIS — Sortie. Spéc. 6.99	REO SPEEDWAGON — Good Trouble. Spéc. 6.99	FRANCIS LAI — Ses plus belles musiques de films. Spéc. 6.99
GRONIGO ET CIE . Spéc. 5.99	NATHALIE SIMARD chante pour ses amis. Spéc. 5.99	NATHALIE SIMARD — La rentrée. Spéc. 5.99	NATHALIE SIMARD . Spéc. 5.99
KATE & ANNA MCGARRIGLE — Lover Over and Over. Spéc. 6.99	LA DÉTENTE SUBLIMALE — Vol. II. Spéc. 6.99	YVES MONTAND — Olympia 81 — 2 disques. Spéc. 10.99	YVES MONTAND — D'hier et d'aujourd'hui. Spéc. 6.99
AIR SUPPLY — Now and Forever. Spéc. 6.99	STEVIE WONDER — Original musicarium I — 2 disques. Spéc. 11.99	COMMENT CESSER DE FUMER — (Méthode individuelle de 4 semaines). Spéc. 6.99	ENSEMBLE CLAUDE GERVAISE — "Jouissance vous donnera". Spéc. 6.99
LE RÊVE DU DIABLE — "L'Aube". Spéc. 6.99	THE PIRATE MOVIE — Bande originale du film — 2 disques. Spéc. 10.99	SURVIVOR — Eye of the Tiger. Spéc. 6.99	LOBO — SOCA — Calypso. Spéc. 6.99
MELKI . Spéc. 6.99	ALAIN LAMONTAGNE . Spéc. 6.99	CHARIOTS OF FIRE — Bande originale du film. Spéc. 6.99	CLAUDE LÉVEILLE . Spéc. 6.99

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201

Pensez à vos intérêts...



Bénéficiez du CepsuM

Le Service des sports vous propose pour la saison 1982-1983

Des installations modernes

Racquetball, squash, tennis intérieur, piscine olympique, gymnases, patinoire, pistes de jogging, terrain extérieur (surface synthétique), salles de musculation, de combat, de tir et de danse, saunas, tourbillons, etc...

Une programmation diversifiée

Plus d'une quarantaine de disciplines; Options pour tous les niveaux; Personnel spécialisé.

Des équipements appropriés

Raquettes, chandails, espadrilles, maillots de bain, survêtements, équipement de hockey, serviettes, etc... peuvent être empruntés (sans frais) par les abonnés.

Pour en profiter

Toute personne (18 ans et plus) peut s'abonner du 15 au 22 septembre 1982, de 17h00 à 20h00, au CepsuM.

Information

Le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CepsuM) 343-6150

